Stage de fin d'étude réalisé dans le cadre du Master 2 professionnel « Ecologie et Biosciences de l'Environnement », du 20 février au 3 août 2012, soutenu le 10 septembre 2012 par Camille BOURGES

L'éco-responsabilité des collectivités du Parc naturel régional des Pyrénées Ariégeoises.

Maître de stage

Luce RAMEIL

Chargée de mission Energie-Climat
Syndicat mixte du PNR des Pyrénées Ariégeoises
Pôle d'activité - Ferme d'Icart
09240 Montels

Tuteur

Jacques ABADIE

Correcteur

Jean-Pierre SARTHOU

Avenue de l'Agrobiopôle
31326 CASTANET-TOLOSAN

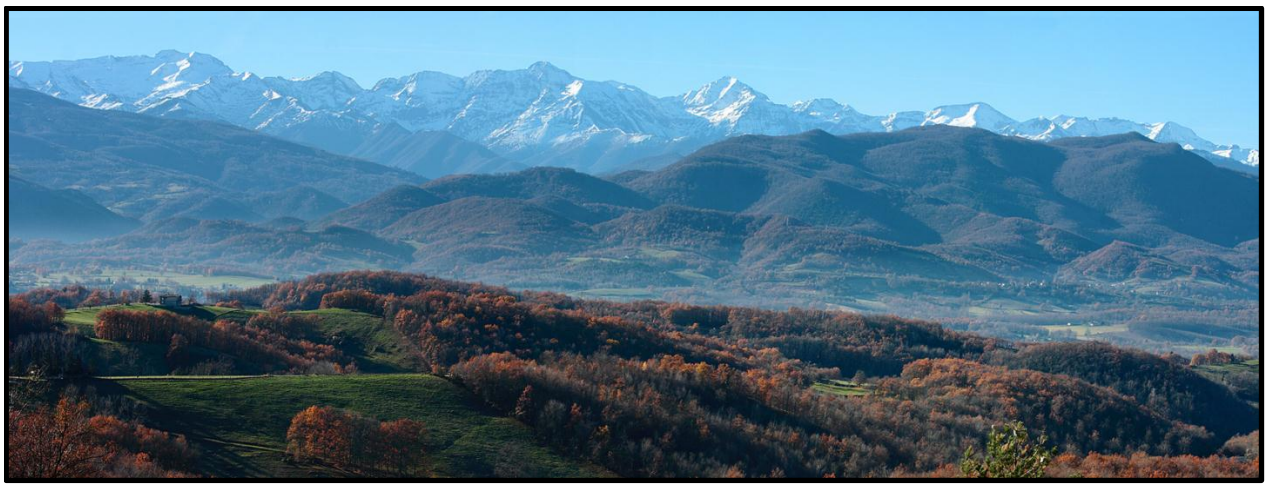

Point de vue remarquable sur les Pyrénées (depuis Gajan)

Remerciements

Je remercie, en premier lieu, Matthieu CRUEGE, directeur du Syndicat Mixte du Parc naturel régional des Pyrénées Ariégeoises, et André ROUCH, le président, de m'avoir accueillie en tant que stagiaire au sein de leur équipe.

J'adresse mes plus sincères remerciements à Luce RAMEIL, qui assuré mon encadrement tout au long de ce stage. Je la remercie pour son accueil chaleureux et pour son enseignement. Elle a toujours été disponible pour m'apporter des conseils constructifs dans mon travail et a contribué à l'élaboration de ce mémoire en consacrant une partie de son temps à des relectures et des corrections.

Je remercie aussi Julien AÏT MEKKI, Vaitiare ROBERT et Carole PETITGAS qui m'ont aidé dans mes débuts sur le logiciel QGIS.

Je remercie également Mr Jacques ABADIE pour sa disponibilité et ses conseils et merci aussi à toute l'équipe pédagogique du Master EBEN de l'ENSAT.

Enfin, un grand merci à toute l'équipe du Syndicat Mixte du PNR, (y compris toutes les stagiaires) pour cette ambiance conviviale. Faire ce stage au PNR a été très agréable et constructif et m'a permis de me conforter dans mon projet professionnel.

Résumé

Ce stage s'inscrit dans le cadre d'un projet de développement durable appliqué aux collectivités du Parc naturel régional des Pyrénées Ariégeoises. Suite à l'opération régionale d'éco-responsabilité de 2009, le Syndicat Mixte du Parc naturel régional des Pyrénées Ariégeoises a souhaité diffuser cette démarche auprès de ses collectivités. Pour se faire, un diagnostic a été réalisé comprenant une enquête et un programme d'actions.

Dans un premier temps, une enquête a été menée auprès des 156 collectivités du PNR sous la forme d'un questionnaire traitant 5 thèmes d'éco-responsabilité abordables sur ce territoire : l'énergie, l'eau, les déchets, les achats et les espaces verts. Ce questionnaire avait pour finalité d'évaluer les pratiques et les besoins des collectivités. Un taux de réponses de 77% a été atteint et ce très bon taux permet d'évaluer de manière optimale l'intérêt des collectivités pour l'éco-responsabilité.

Dans un second temps, un ensemble d'outils à destination des collectivités a été rédigé pour les inciter à entrer dans la démarche. Ces outils sont constituées de fiches « diagnostic » et de fiches « actions ». Les fiches «diagnostic » permettent de réaliser, pour les collectivités qui le souhaitent, un auto-diagnostic rapide et complet de leurs pratiques sur les différents thèmes abordés. Les fiches « actions » regroupent les diverses actions pouvant être mises en place sur les différents thèmes et les financements auxquels les collectivités peuvent prétendre pour chacune d'elles.

Ces outils seront mis à disposition des collectivités dès le lancement de la démarche d'éco-responsabilité à l'automne 2012 ainsi qu'un programme d'actions adapté.

Mots clés : éco-responsabilité, développement durable, Parc naturel régional des Pyrénées Ariégeoises, diagnostic, collectivités.

Abstract

This course is part of a project of sustainable development applied to Regional Park. Following the regional operation of eco-responsibility in 2009, the Regional Park wanted to spread this approach to its local government. To do so, a diagnosis was made, including a survey and an action program.

First, a survey was conducted among 156 local government of the Regional Park as a questionnaire on five topics of environmental responsibility affordable in this area : energy, water, waste, procurement and green spaces. This questionnaire was intended to evaluate the practices and needs of local government. A response rate of 77% was achieved and this very good rate used to evaluate optimally the interests of communities for eco-responsibility.

In a second step, a set of tools for local government was written to encourage them to enter the process. They consist of sheets "diagnosis" and "actions". Sheets "diagnosis" can make for local gouvernment who wish a self-diagnosis rapid and complete their practices on various topics. Sheets "actions" are the various actions that can be implemented on different topics and funding that local government can claim for each share.

These tools will be made available to local government at the launch of the eco-responsibility in the fall of 2012 and an action program adapted.

Keywords : environmental responsibility**,** sustainable development, Regional Park, diagnosis, local government.

Table des cartes

Carte 1 : Les 48 Parcs naturels régionaux de France 1
Carte 2 : Le Parc naturel régional des Pyrénées Ariégeoises 4
Carte 3 : Situation du Parc naturel régional dans le contexte interrégional et international 8
Carte 4 : Les communes du Parc naturel régional des Pyrénées Ariégeoises 10
Carte 5 : Les communautés de communes du Parc naturel régional des Pyrénées Ariégeoises 11
Carte 6 : Les différents pays présents dans le Parc naturel régional des Pyrénées Ariégeoises 12
Carte 7 : Les différents types de gestion de l'électricité des communes 13
Carte 8 : Les différents types de gestion de l'eau des communes 14
Carte 9 : Les différents types de gestion des déchets des communes 14
Carte 10 : Les réponses des 142 communes du PNR au questionnaire 19
Carte 11 : Les réponses des 14 communautés de communes du PNR au questionnaire 19
Carte 12 : Représentation des différents niveaux de mise en place d'une politique environnementale pour les communautés de communes du PNR 21
Carte 13 : Représentation des différents niveaux de mise en place d'une politique environnementale pour les communes du PNR 21
Carte 14 : Répartition du nombre de collectivités volontaires par communautés de communes, pour les trois sous thèmes concernant l'énergie 29
Carte 15 : Répartition du nombre de collectivités volontaires par communautés de communes, pour les deux sous thèmes liés à l'eau 29
Carte 16 : Répartition du nombre de collectivités volontaires par communautés de communes, pour les trois sous thèmes concernant les déchets 30
Carte 17 : Répartition du nombre de collectivités volontaires par communautés de communes, pour les quatre sous thèmes liés aux achats 30
Carte 18 : Répartition du nombre de collectivités volontaires par communautés de communes, pour les deux sous thèmes concernant l'entretien des espaces verts 31

Table des figures

Figure 1 : Le logo du Parc naturel régional des Pyrénées Ariégeoises 3
Figure 2 : Présence d'une politique environnementale pour les collectivités ayant répondu au questionnaire 20
Figure 3 : Répartition en pourcentage des collectivités en fonction de leurs pratiques sur les trois sous thèmes concernant l'énergie 22

Figure 4 : Répartition en pourcentage des collectivités en fonction de leurs attentes sur les trois sous thèmes concernant l'énergie 23
Figure 5 : Répartition en pourcentage des collectivités en fonction de leurs pratiques sur les deux sous thèmes liés aux consommations d'eau 24
Figure 6 : Répartition en pourcentage des collectivités en fonction de leurs attentes sur les deux sous thèmes liés aux consommations d'eau 24
Figure 7 : Répartition en pourcentage des collectivités en fonction de leurs pratiques sur les trois sous thèmes concernant les déchets 25
Figure 8 : Répartition en pourcentage des collectivités en fonction de leurs attentes sur les trois sous thèmes concernant les déchets 25
Figure 9 : Répartition en pourcentage des collectivités en fonction de leurs pratiques sur les quatre thèmes liés aux achats..... 26
Figure 10 : Répartition en pourcentage des collectivités en fonction de leurs attentes sur les quatre thèmes liés aux acahts..... 27
Figure 11 : Répartition en pourcentage des collectivités en fonction de leurs pratiques sur les deux sous thèmes concernant l'entretien des espaces verts..... 28
Figure 12 : Répartition en pourcentage des collectivités en fonction de leurs attentes sur les deux sous thèmes concernant l'entretien des espaces verts 28

Table des tableaux

Tableau 1 : Liste des thèmes et des sous thèmes abordés..... 16
Tableau 2 : Liste des acteurs et des financeurs rencontrés 17
Tableau 3 : Taux de réponse des collectivités du PNR au questionnaire sur l'éco-responsbailité 19

ADEME	Agence de l'Environnement et de la Maîtrise de l'Énergie
ANPCEN	Association Nationale pour la Protection du Ciel et de l'Environnement Nocturne
ARPE	Agence Régionale Pour l'Environnement
DATAR	Délégation interministérielle à l'Aménagement du Territoire et à l'Attractivité Régionale
ERDF	Electricité Réseau Distribution France
INP-ENSAT	Institut National Polytechnique - Ecole Nationale Supérieure Agronomique de Toulouse
PCET	Plan Climat Énergie Territorial
PN	Parc national
PNR	Parc naturel régional
SDCEA	Syndicat départemental des collectivités électrifiées de l'Ariège
SIG	Système d'information géographique
SNDD	Stratégie Nationale de Développement Durable
SMDEA	Syndicat Mixte Départemental Eau Assainissement de l'Ariège
SMPNR	Syndicat Mixte du Parc Naturel Régional

Table des matières

Introduction **1**

I. Présentation de la structure d'accueil 1

A. Qu'est-ce qu'un Parc naturel régional 1

1. Généralité 1

2. Historique des Parcs Naturels Régionaux 2

A. Le Parc naturel régional des Pyrénées Ariégeoises 2

1. Description 2

2. Création du Parc 3

3. Statuts du Syndicat mixte de gestion du PNR des Pyrénées Ariégeoises 4

II. Le contexte d'étude 5

III. La mission confiée 6

Matériels et Méthodes **8**

I. Présentation du site d'étude 8

A. Un territoire aux nombreuses richesses 8

B. Les collectivités du Parc naturel régional 8

C. Les différents acteurs concernés 13

II. Méthodes mise en œuvre pour la récolte des données 15

A. L'enquête auprès des collectivités 15

1. Méthodologie 15

2. Rédaction et diffusion 16

B. Les réunions de travail 17

III. Démarche et outils 18

A. La démarche 18

B. Les outils 18

Résultats **19**

I. Synthèse des réponses au questionnaire d'éco-responsabilité 19

A. Retour des questionnaires 19

B. Confrontation des pratiques et des besoins des collectivités pour les différents thèmes abordés 20

1. La politique environnementale 20

2. L'énergie 21

a. La règlementation 21

b. Les résultats 22

3. L'eau 23

a. La règlementation 23
b. Les résultats 23
4. Les déchets 24
a. La règlementation 24
b. Les résultats 25
5. Les achats 26
a. Les résultats 26
6. Les espaces verts 27
a. La règlementation 27
b. Les résultats 28
C. Cartes synthétiques des collectivités volontaires pour entrer dans une démarche éco-responsable sur les différents thèmes 29
II. La mise en forme du programme d'action 31
A. Les fiches « diagnostic » 31
B. Les fiches « actions » 31
C. Les réunions de travail 32
Discussion **35**
I. Interprétation des résultats du questionnaire 35
A. L'énergie 35
B. Les déchets 36
C. L'entretien des espaces verts 37
D. Les achats 37
E. L'eau 38
II. Critiques de l'étude 39
A. Difficultés rencontrés 39
B. Perspectives 39
Conclusion **40**
Bibliographie **42**
Table des annexes **44**
Annexe 1 : Liste des communes et des communautés de communes 45
Annexe 2 : Extraits de la charte du Parc naturel régional des Pyrénées Ariégeoises sur l'éco-responsabilité des collectivités 49
Annexe 3 : Le questionnaire d'éco-responsabilité 50
Annexe 4 : Tableau des résultats du questionnaire 54
Annexe 5 : Les fiches « diagnostic » sur les cinq thèmes abordés 60
Annexe 6 : Les fiches « actions » sur les cinq thèmes 106

Dans le cadre d'un cursus en Master 2 professionnel « Écologie et Biosciences de l'Environnement » à l'INP-ENSAT (Institut National Polytechnique - École Nationale Supérieure Agronomique de Toulouse), j'ai réalisé un stage d'une durée de six mois au Syndicat Mixte du Parc Naturel Régional des Pyrénées Ariégeoises (SMPNR). Ce stage s'est déroulé du 20 février au 3 août 2012, au sein du pôle « valorisation des ressources » sous la responsabilité de la chargée de mission « Énergie-Climat », Luce RAMEIL.

Dans l'introduction, la structure d'accueil est présentée, ainsi que le contexte d'étude dans lequel s'effectue mon stage et les missions qui m'ont été confiées. Suite à cette introduction, une description du territoire étudié, des méthodes et des outils utilisés sera faite. Les résultats de l'étude seront présentés dans une troisième partie. Enfin une discussion sur l'ensemble des résultats et les suites à donner à cette étude sera détaillée.

I. Présentation de la structure d'accueil

A. Qu'est-ce qu'un Parc naturel régional

1. Généralité

Selon la fédération nationale des Parc naturels régionaux [**1**], un Parc naturel régional (PNR) est « un territoire rural habité, reconnu au niveau national pour sa forte valeur patrimoniale et paysagère, qui s'organise autour d'un projet concerté de développement durable, fondé sur la protection et la valorisation de son patrimoine **».** Il a pour vocation de protéger et de valoriser le patrimoine naturel, culturel et humain de son territoire en mettant en œuvre une politique innovante d'aménagement et de développement économique, social et culturel respectueuse de l'environnement.

Les Parcs naturels régionaux ont été créés en 1967 par décret. Peut être classé en Parc naturel régional « le territoire de tout ou partie d'une ou de plusieurs communes lorsqu'il présente un intérêt particulier par la qualité de son patrimoine naturel et culturel, pour la détente, le repos des hommes et le tourisme, qu'il importe de protéger et d'organiser » (décret n°67-185, 1er mars 1967). Actuellement, les Parc naturels régionaux sont au nombre de 48 et couvrent 14 % du territoire français (**Carte 1**) '.

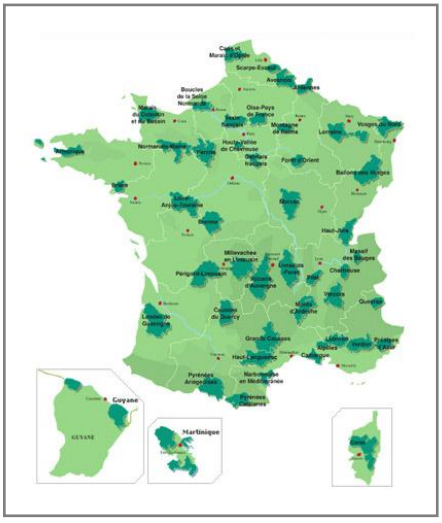

Carte 1 : Les 48 Parcs naturels régionaux de France

Les 48 parcs représentent :

- ✓ 4 200 communes
- ✓ 71 départements
- ✓ 23 régions
- ✓ 3.6 millions d'habitants
- ✓ 13.5% du territoire (hors DOM)

Les Parcs naturels régionaux possèdent cinq missions selon l'article L-333 du code de l'environnement :

- **la protection et la gestion du patrimoine naturel, culturel et paysager**
- **l'aménagement du territoire**
- **le développement économique et social**
- **l'accueil, l'éducation et l'information**
- **l'expérimentation**

2. Historique des Parcs Naturels Régionaux

Dès 1964, une mission est mandatée par le Ministre de l'Agriculture, Edgar Pisani, et la Délégation interministérielle à l'Aménagement du Territoire et à l'Attractivité Régionale (DATAR) pour imaginer une formule de Parc, moins contraignante que les Parcs Nationaux (PN).

En 1967, le Général de Gaulle signe le décret instituant les Parcs naturels régionaux et en 1968, le premier Parc naturel régional Scarpe-Escaut est créé (aux portes de la métropole Lille - Roubaix - Tourcoing).

En 1971, les Parcs naturels régionaux sont placés sous la responsabilité du Ministère de l'Environnement, et le 17 novembre de la même année, la Fédération des Parcs naturels régionaux de France est mise en place. En 1982, les lois de décentralisation régionalisent les PNR puis en 1995, la « Loi Barnier » vient compléter le dispositif juridique des Parcs naturels régionaux.

La charte graphique commune à tous les PNR est créée en 1996. Le logo est de forme ovale, comportant l'étoile de la Fédération des Parcs Naturels Régionaux de France, avec une typographie, un positionnement et des couleurs identiques. Les variations qui définissent chaque Parc sont le logo figurant dans l'ovale et le nom de Parc (**Figure 1**).

En 2000, les dispositifs législatifs concernant la politique des Parcs naturels régionaux sont repris et codifiés dans le code de l'environnement (articles L 333-1 à 1 333-4). Les chartes des Parcs sont également soumises à enquête publique avant les classements en Parcs Naturels Régionaux.

En 2006, la loi du 14 avril relative aux Parcs Nationaux, Parcs naturels marins et Parcs naturels régionaux est adoptée (loi n°2006-436). La durée de classement passe alors de 10 à 12 ans.

A. Le Parc naturel régional des Pyrénées Ariégeoises

1. Description

Le PNR des Pyrénées Ariègeoises se situe dans le département de l'Ariège, dans la région Midi-Pyrénées. Ce territoire couvre 2468 km² soit la moitié du département de l'Ariège et la population y est d'environ 43 000 habitants.

Il s'agit d'un territoire rural, en zone de montagne, avec une agriculture bien développée et peu d'industries. Le parc possède de nombreuses sources d'énergies renouvelables, en particulier l'énergie

hydroélectrique due à la présence de nombreux barrages hydrauliques, et la filière bois grâce à une forêt très présente.

Figure 1 : Le logo du Parc naturel régional des Pyrénées Ariégeoises

Les grands axes stratégiques de la charte du PNR des Pyrénées Ariégeoises sont :

- **promouvoir le développement durable des Pyrénées Ariégeoises par l'amélioration de la connaissance, l'éducation et l'innovation ;**
- **mobiliser le territoire pour la préservation de ses patrimoines et le développement de ses activités ;**
- **renforcer la cohésion des Pyrénées Ariégeoises autour d'une identité affirmée.**

Ces axes mettent en application les missions du PNR en vertu du Code de l'environnement.

Le territoire du PNR est un territoire riche, possédant une grande diversité de paysages de montagne, une importante richesse écologique, tant faunistique que floristique et également une ressource en eau omniprésente. Il offre une qualité de vie exceptionnelle et a su conserver l'identité des différentes vallées le composant ainsi qu'un savoir-faire propre à ce territoire.

Le PNR des Pyrénées Ariégeoises a pour finalité de répondre aux enjeux des Pyrénées Ariégeoises au moyen d'une politique partagée de développement durable appuyée sur la préservation, la gestion active et la mise en valeur des patrimoines. Ces enjeux sont :

- la préservation de patrimoines vivants (naturel, paysager et culturel),
- la lutte contre le changement climatique et l'anticipation sur ses conséquences,
- la dynamique économique et la meilleure valorisation du potentiel économique local,
- l'affirmation et la fédération d'une identité culturelle locale,
- un accès facile pour tous à l'habitat, aux services de proximité et au foncier,
- la cohésion sociale, la solidarité et la plus forte implication de tous.

2. Création du Parc

Au milieu des années 1990, un groupe d'élus initie une réflexion sur la création d'un Parc naturel régional pour protéger et développer le territoire. En 2002, le Conseil Général de l'Ariège saisit le Conseil Régional Midi Pyrénées pour engager la procédure de création du Parc naturel régional. Une

étude de faisabilité est réalisée en 2003 puis, en 2004, le Conseil Régional Midi Pyrénées délibère favorablement pour engager la réalisation de la charte.

En juillet 2005, le Syndicat mixte de préfiguration du Parc est créé (**Carte 2**) et la rédaction de la charte du PNR est engagée. La charte est le contrat qui concrétise le projet de protection et de développement durable élaboré pour les Pyrénées Ariégeoises. Après avoir été soumise à enquête publique à l'hiver 2007-2008, elle a été approuvée à l'été 2008 par 142 communes, le département et la Région puis par l'Etat via un décret de labellisation du Premier Ministre le 28 mai 2009. En 2010, la charte du PNR des Pyrénées Ariégeoises est reconnue par le Ministre de l'Ecologie comme « Agenda 21 local». Un agenda 21 local est un projet global et concret, dont l'objectif est de mettre en œuvre le développement durable à l'échelle d'un territoire.

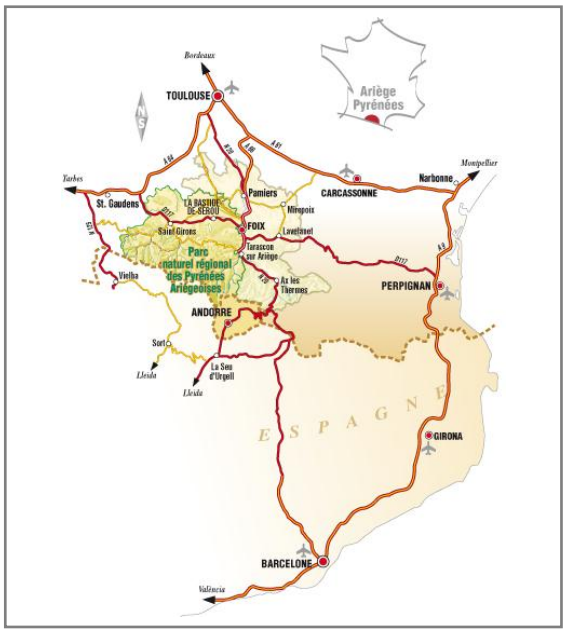

Carte 2 : Le Parc naturel régional des Pyrénées Ariégeoises (en vert)

3. Statuts du Syndicat mixte de gestion du PNR des Pyrénées Ariégeoises

Le Syndicat mixte du Parc naturel régional des Pyrénées Ariégeoises (SMPNR) est l'organisme de gestion du PNR. Il rassemble les représentants des communes, du département de l'Ariège et de la région Midi-Pyrénées. Il dispose d'une équipe technique qui est chargée de mettre en œuvre la charte.

Les financements du Syndicat sont apportés par les collectivités membres, le Conseil Général de l'Ariège, la région Midi-Pyrénées, l'état, les programmes européens et/ou l'Agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie (ADEME).

Le Syndicat mixte du Parc naturel régional dispose d'assemblées décisionnelles et de diverses instances consultatives :

- Le Comité syndical qui est l'organe délibérant du PNR. Il est constitué de 162 délégués des communes et de représentants de la région et du département. Le Comité syndical vote les budgets, les programmes d'actions, les créations de poste etc… Il se réunit en moyenne 4 fois dans l'année.

- Le Bureau qui est composé de 22 membres élus au sein du Comité syndical : 4 pour la région, 4 pour le département et 14 pour les communes. Il traite les dossiers courants et prépare les budgets et les programmes d'actions. Il se réunit dans l'intervalle des réunions du Comité syndical. Le président et les 5 vice-présidents sont élus au sein du Bureau.
- Les commissions thématiques sont consultatives et portent sur différents thèmes. Il s'agit d'espaces de réflexion sur les projets entre l'équipe technique et les élus du parc. Les commissions actuelles du PNR des Pyrénées Ariégeoises sont :
    - Commission Finances et Affaires Internes
    - Commission Relations Externes et Communication
    - Commission Gestion de l'Espace et du Patrimoine
    - Commission Evaluation et Prospective
- L'équipe technique du PNR est constituée de 13 personnes. Elle est organisée par pôles :
    - le pôle « Éducation et Accueil »,
    - le pôle « Valorisation des Ressources »,
    - le pôle « Patrimoine, Espaces, Paysages »
    - le pôle « Soutien Administratif et Financier ».

Les chargés de mission sont responsables d'un ou plusieurs domaines d'activités correspondant aux objectifs de la Charte.

II. Le contexte d'étude

La conquête de la lune en 1969 fait prendre conscience à l'Humanité que la Terre est une planète finie. A l'époque, seulement 3.5 milliards d'Hommes peuplent la Terre contre 7 milliards actuellement. Cette explosion à la fois démographique, économique et sociale entraine un épuisement des sources d'énergies fossiles non renouvelable (pétrole, gaz, charbon), une évolution du mode de consommation, une production des déchets accrue, une augmentation des pollutions de l'air, de l'eau, le tout se traduisant par « **le réchauffement climatique** ».

C'est pour apporter des réponses concrètes à ces problèmes qu'est né **le concept de développement durable** défini comme étant « **un développement soutenable satisfaisant les besoins de la génération présente sans compromettre les possibilités pour les générations futures de satisfaire les leurs »** (GRO HARLEM BRUNDTLAND, 1987). Le développement durable prend en compte les dimensions écologiques, économiques et sociales et impose des changements importants. Il ne peut aboutir que si l'ensemble des acteurs agit en commun (Éducation au développement durable dans les Territoires, 2010). En 1992, le Sommet de la Terre à Rio de Janeiro met en place un engagement des états vers une démarche mondiale de développement durable.

La réunion des ministres de l'environnement des Pays du G7, à Hamilton (Canada) en 1995, se conclut par la décision de promouvoir une démarche de verdissement. Le verdissement était alors conçu comme un ensemble d'actions essentiellement techniques, visant à la maîtrise des impacts du fonctionnement courant d'une organisation sur l'environnement. Aujourd'hui, notamment au travers de la Stratégie Nationale de Développement Durable (SNDD) mise en place en 2003 par le gouvernement français, **le concept d'éco-responsabilité succède à celui de verdissement**. L'éco-responsabilité s'inscrit dans une approche globale de prise en compte des enjeux du développement durable, visant à concilier développement économique, équité sociale et protection de l'environnement. Elle peut être définie comme étant une alternative au mode de consommation actuel, qui permet à tous les niveaux de limiter notre impact sur l'environnement.

Le concept de développement durable a pris en quelques années une place importante au sein de notre société (LEVY J, LUSSAULT M., 2003). Selon l'article 6 de la Charte de l'environnement de 2004, « Les politiques publiques doivent promouvoir un développement durable. A cet effet, elles concilient la protection et la mise en valeur de l'environnement, le développement économique et le progrès social. »

Le 21 mai 2007, le président de la République française initie le Grenelle de l'Environnement qui réunit l'Etat et les représentants de la société civile pour mettre en place des actions en faveur de l'écologie et du développement durable.

La Région Midi-Pyrénées et le Département de l'Ariège se sont engagés dans la réalisation d'un Agenda 21. En septembre 2007, le Plan Climat Énergie Territorial (PCET) du PNR a été adopté. Il s'agit du premier PCET de Midi-Pyrénées et il va contribuer à la réduction des émissions de gaz à effet de serre, au développement des énergies renouvelables et à la réduction des consommations d'énergétiques sur l'ensemble du PNR.

C'est dans ce contexte qu'en 2009, le SMPNR a participé à une opération régionale d'éco-responsabilité, pilotée par l'Agence Régionale Pour l'Environnement (ARPE), qui lui a permis de mettre en place une démarche éco-responsable sur les achats de fournitures de bureau et les déchets. Le PNR étant devenu une structure exemplaire à ce niveau, il souhaite maintenant lancer cette démarche auprès de ses collectivités.

III. La mission confiée

C'est dans ce cadre de la lutte contre le changement climatique et l'anticipation sur ces conséquences que s'inscrit mon sujet de stage en relation avec l'article 4 de la charte du Parc naturel régional des Pyrénées Ariégeoises et plus particulièrement l'article 4.3 qui vise à « Mobiliser les collectivités en tant que levier du développement durable » (**Annexe 2**).

Extrait de la charte du PNR. Article 4.3 :

Pour diffuser les pratiques « écoresponsables » dans les collectivités, il s'agit :

- de faire du Syndicat mixte une structure exemplaire ;
- de mettre en place des actions de sensibilisation, de formation et d'implication des acteurs publics à la gestion durable de leur territoire et de leur activité ;
- d'impulser et d'appuyer les collectivités dans les démarches globales de développement durable, de type « Agenda 21 local » ;
- d'aider à l'adaptation des pratiques du quotidien aux enjeux de l'environnement et du développement durable ;
- de favoriser les démarches novatrices, la valorisation et le transfert des expériences.

Ma mission au PNR s'inscrit directement dans la continuité de l'opération régionale d'éco-responsabilité de 2009. Elle consiste à réaliser un diagnostic auprès des collectivités du PNR sur leurs pratiques et leurs besoins en matière d'éco-responsabilité, puis en fonction des résultats de l'enquête, proposer un programme d'actions adapté. Ce programme d'actions comprendra des accompagnements techniques et financiers pour les collectivités volontaires souhaitant s'engager dans cette démarche d'éco-responsabilité. L'objectif est d'obtenir et d'animer un réseau de collectivités éco-responsables au sein du Parc naturel régional des Pyrénées Ariégeoises.

I. Présentation du site d'étude

A. Un territoire aux nombreuses richesses

Le Parc naturel régional des Pyrénées Ariégeoises se situe dans l'ouest du département de l'Ariège, à la frontière de l'Andorre et de l'Espagne, au sud de la ville de Toulouse (**Carte 3**). Il mesure environ 60 km d'est en ouest et 40 km du nord au sud pour une surface de 2468 km² et une densité de population de 17 habitants par km². Il s'agit d'un territoire préservé, possédant, grâce à un contexte géologique pyrénéen, des paysages d'une grande diversité et une faune et une flore endémique tel que le desman des Pyrénées (Galemys pyrenaicus) ou bien le Lys des Pyrénées (Lilium pyrenaicum)

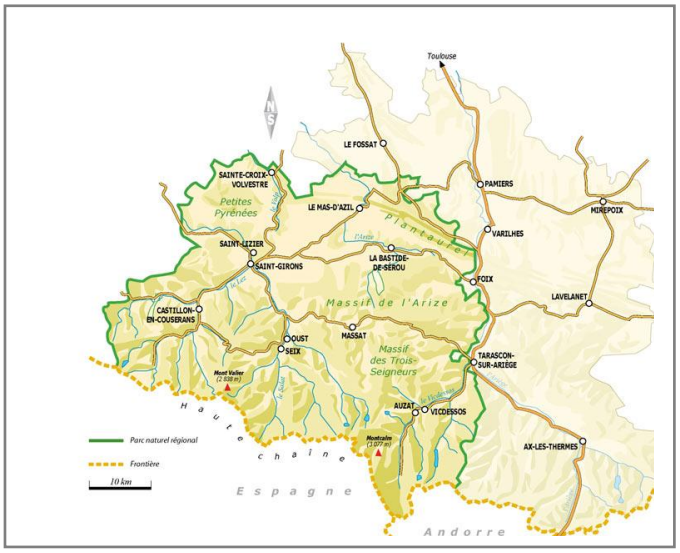

Carte 3 : Situation du Parc naturel régional dans le contexte interrégional et international

C'est un territoire au patrimoine important, témoignant d'une présence préhistorique que l'on retrouve dans des grottes ornées comme le Mas d'Azil ou Niaux, et également d'une histoire riche avec le site de Saint-Lizier possèdant des vestiges Gallo-Romains. L'agriculture et le pastoralisme y sont très présents. L'identité culturelle et le savoir-faire local sont également très développés avec de nombreuses associations de cultures populaires perpétuant les danses et les chants traditionnels des différentes vallées et des artisans travaillant des matériaux locaux d'une manière unique comme l'artisan sabotier de Bethmale. Mais malgré tout, ce territoire possède une certaine fragilité, notamment avec un déclin démographique et économique depuis ces dernières années, particulièrement dans l'industrie papetière qui s'était développée aux XIXe et XXe siècles et qui était le moteur de l'industrialisation dans la partie ouest du PNR. Pour remédier à cette baisse d'activité, les circuits courts se développent que ce soit pour le bois ou pour les filières produits alimentaires tel que la viande et les produits laitiers.

B. Les collectivités du Parc naturel régional

Le PNR des Pyrénées Ariégeoises compte 156 collectivités : 142 communes et 14 communautés de communes (**Annexe 1 et Carte 4 et 5**). En approuvant la charte du PNR, les

collectivités se sont engagées à mettre en œuvre les dispositions spécifiques qui y figurent (en matière par exemple, de construction, de gestion de l'eau et des déchets, de circulation motorisée, de boisement…) (L'éco-responsabilité, les collectivités face au défi écologique, 2009). Le parc peut être consulté pour avis lors d'équipements ou d'aménagements sur son territoire ou lors de l'élaboration ou de la révision de documents d'urbanisme.

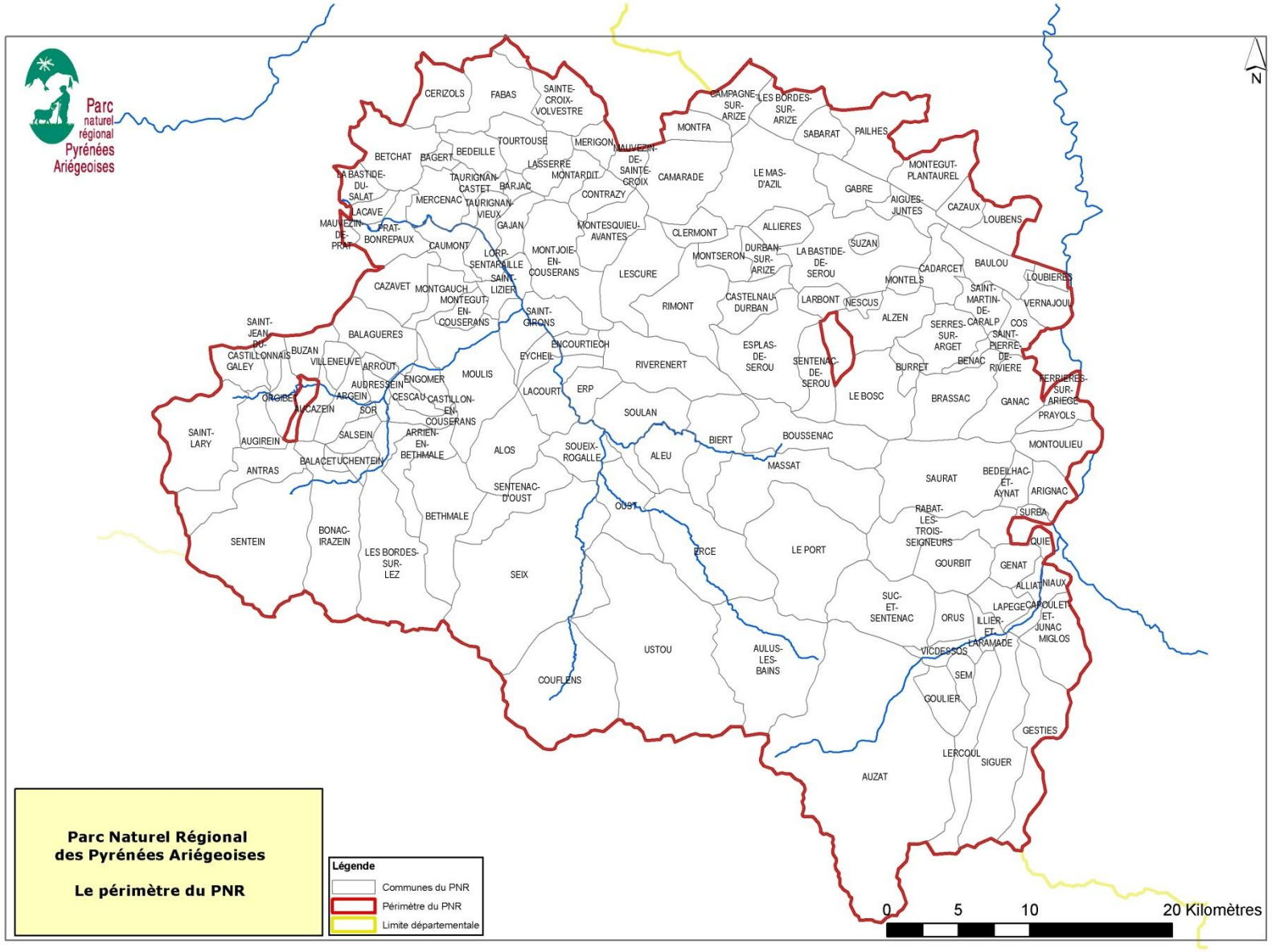

Carte 4 : Les communes du Parc naturel régional des Pyrénées Ariégeoises

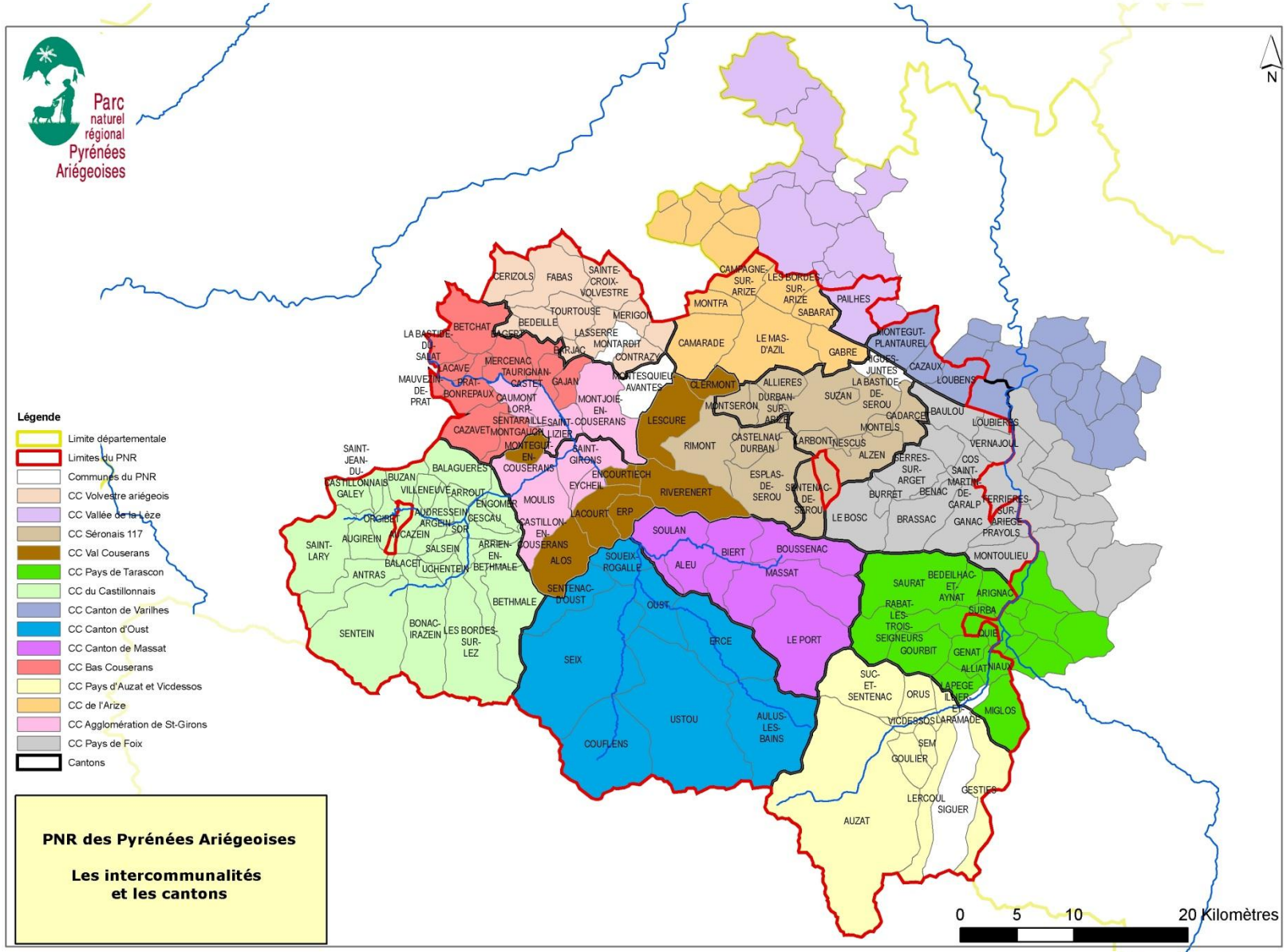

Carte 5 : Les communautés de communes du Parc naturel régional des Pyrénées Ariégeoises

Dans le PNR, 3 pays sont présents : le Pays Couserans, le Pays de Foix Haute-Ariège et le Pays des Portes d'Ariège Pyrénées (**Carte 6**). Des conventions d'articulation et de partage des missions ont étaient signées entre le SMPNR et les Pays fin 2009.

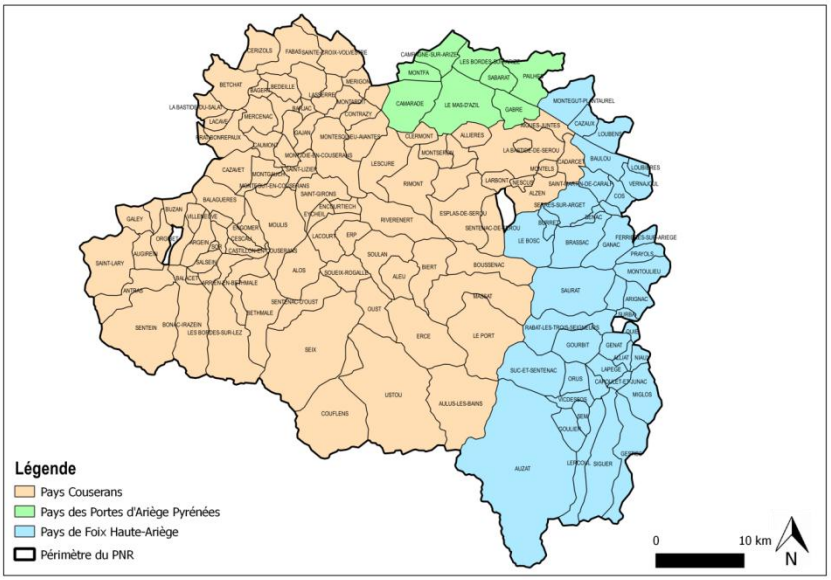

Carte 6 : Les différents pays présents dans le Parc naturel régional des Pyrénées Ariégeoises

- Le Pays Couserans est situé dans la partie sud-ouest du PNR. Il représente la plus grande partie du territoire du PNR. Il est constitué de 18 vallées, 95 communes et 8 communautés de communes rassemblées autour de la ville de Saint-Girons. Sa surface est de 1 640 km² pour une densité de population de 18 habitants/km².
- Le Pays des Portes d'Ariège Pyrénées est situé dans la partie Nord du PNR et compte 8 communes et deux communautés de communes. Ce pays occupe une très faible partie du territoire du PNR mais possède une densité de population de 57 habitants/km².
- Le Pays de Foix Haute-Ariège clôture le territoire du PNR sur la partie est et sud-est. Ce pays compte 41 communes et 4 communautés de communes pour une densité de population de 25 habitants/km².

Dans le Couserans, les principaux villages sont Castillon en Couserans, La Bastide de Sérou, Massat, Montjoie en Couserans, Oust, Sainte-Croix Volvestre, et Saint-Lizier, Seix qui s'organisent autour de la principale agglomération, Saint-Girons, qui compte à elle seule environ 6 500 habitants. Des villages de grandes tailles comme le Mas d'Azil et Auzat sont présents sur les autres parties du PNR. Le reste des communes sont principalement caractérisées par de petits centres bourg, comprenant entre 50 et 200 habitants en moyenne avec une population vieillissante. Sur ce territoire on compte 50 écoles primaires, 5 collèges, un lycée et un hôpital. La situation géographique et les caractéristiques géomorphologiques et climatiques du territoire du PNR lui ont permis de garder un certain isolement permettant de préserver des espèces et des espaces naturels.

Malgré cet isolement, les nouvelles technologies et les changements de mode de consommation sont de plus en plus présents et le développement durable devient donc un enjeu important pour la préservation d'un tel territoire. Le lancement de la démarche d'éco-responsabilité des collectivités prend alors tout son sens. L'éco-responsabilité regroupe 7 thèmes de travail : l'énergie, l'eau, les déchets, les achats, les espaces verts, le bruit et les transports. Pour toutes les collectivités du PNR, seulement 5 des 7 thèmes concernant l'éco-responsabilité seront étudiés car les thèmes sur le bruit et les transports ne concernent pas le PNR pour le moment.

C. Les différents acteurs concernés

Sur ce territoire, divers acteurs interviennent pour les différents thèmes concernant l'éco-responsabilité.

- Concernant l'énergie et plus particulièrement l'éclairage public des collectivités, c'est le syndicat départemental des collectivités électrifiées de l'Ariège (SDCEA) qui intervient. Il assure l'entretien et le bon fonctionnement de l'éclairage public des 139 communes du PNR qui ne sont pas en régie électrique et assure également la maitrise d'ouvrage des travaux d'électrification pour les 137 communes relevant du régime d'électrification rural. Les cinq communes urbaines restantes sont gérées par ERDF (Electricité Réseau Distribution France) : Eycheil, Ferrières sur Ariège, Lorp-Sentaraille, Saint-Girons et Saint-Lizier (**Carte 7**).

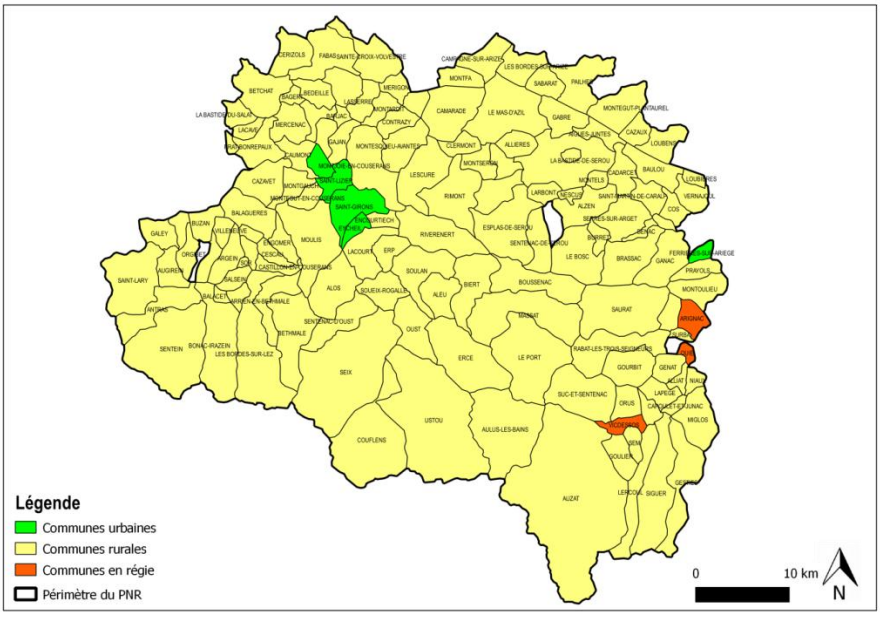

Carte 7 : Les différents types de gestion de l'électricité des communes

- Pour la gestion des réseaux d'eau potable, les communes du PNR ont délégué leurs compétences en matière d'alimentation en eau potable et assainissement à trois Syndicats Mixtes : le Syndicat des eaux du Couserans qui s'occupe de 40 communes et les Syndicat Mixte Départemental Eau Assainissement de l'Ariège qui a en charge 84 communes du PNR et le Syndicat des eaux du Saudour avec 6 communes. 12 communes ont conservé leurs compétences (**Carte 8**).

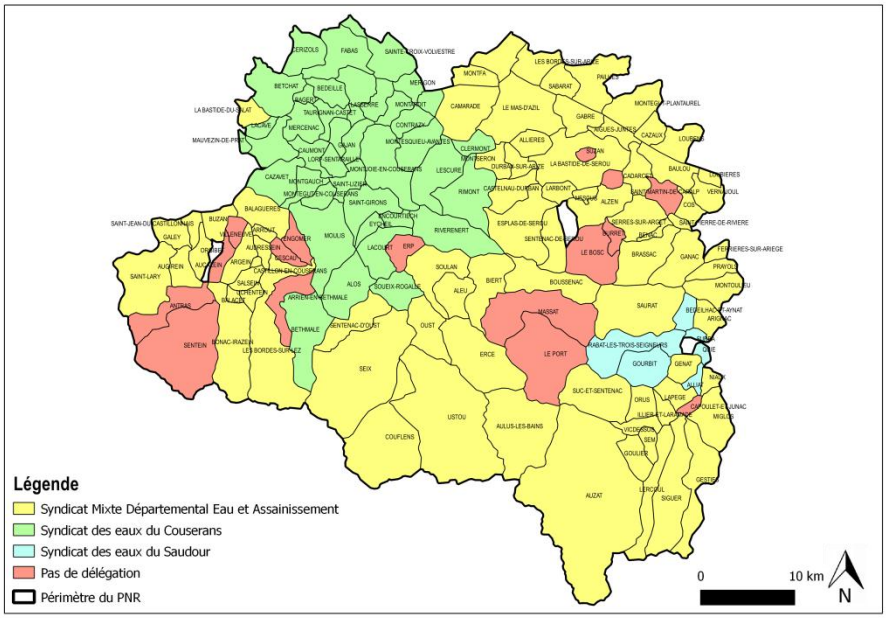

Carte 8 : Les différents types de gestion de l'eau des communes

- La collecte des déchets des collectivités du PNR est organisée par le SICTOM du Couserans pour 93 communes, par la communauté de commune du Pays de Foix pour les 15 communes concernées et par le SMECTOM du Plantaurel pour les 34 collectivités restantes (**Carte 9**).

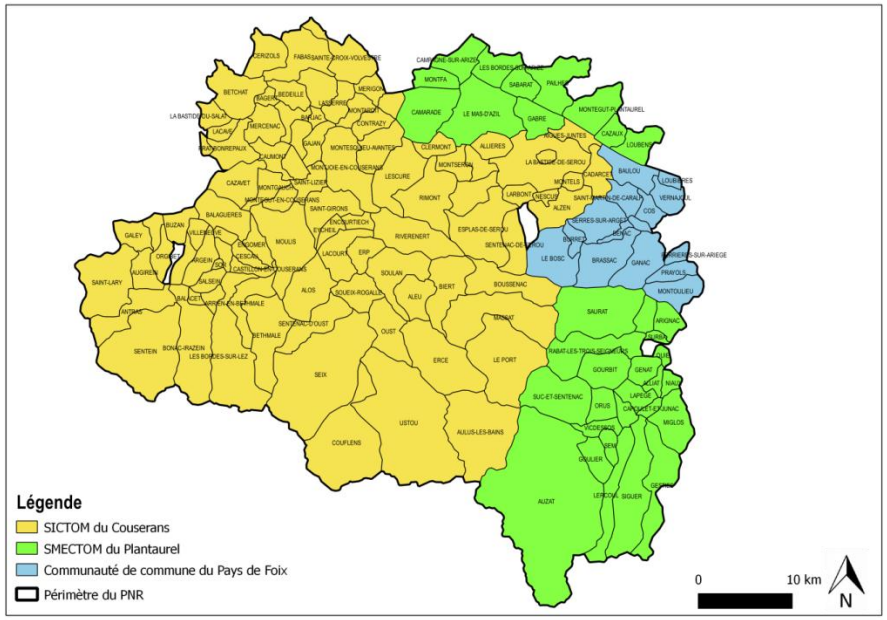

Carte 9 : les différents types de gestion des déchets des communes

- Les achats des collectivités sont gérés en interne soit par les secrétaires pour les plus petites collectivités ou bien par les comptables pour les collectivités les plus importantes. Pour de nombreuses collectivités, le facteur prix reste dominant par rapport au critère environnemental.

- L'entretien des espaces verts est réalisé dans la plupart des communes par le ou les employés communaux. C'est la politique de la commune qui détermine les méthodes d'entretien des espaces verts et l'utilisation en plus ou moins grande quantité de produits phytosanitaires. Certaines communes comme Niaux font appel à des prestataires pour entretenir leurs espaces verts.

II. Méthodes mise en œuvre pour la récolte des données

Le PNR possède quelques données sur le niveau d'éco-responsabilité de certaines de ces collectivités, notamment sur le thème de l'énergie puisqu'en 2009, un diagnostic énergétique de 40 bâtiments communaux a été lancé. Ce diagnostic a été réalisé pour 23 communes volontaires.

Sur les espaces verts la commune de Seix est passée au « Zéro-Phyto » en développant les méthodes alternatives. Pour les achats, Julien VIAUD, chargée de mission « Valorisation des produits et savoir-faire - Marque Parc » a envoyé en 2009 un questionnaire aux collectivités sur leur approvisionnement en produits locaux. Avec un taux de réponse faible, il est principalement ressorti de ce questionnaire une faible utilisation des produits locaux de la part des collectivités.

Sur les autres thèmes, aucune donnée sur les pratiques et les attentes des collectivités n'est disponible. Il a donc fallu lancer une réflexion pour dans un premier temps réaliser un diagnostic des collectivités et par la suite élaborer des outils pouvant décider les collectivités, à s'engager dans une démarche d'éco-responsabilité.

A. L'enquête auprès des collectivités

1. Méthodologie

La première partie de mon stage a consisté à réaliser une étude bibliographique ayant fait l'objet d'une synthèse. Il s'agissait à la fois de recenser les différentes actions portant sur l'éco-responsabilité réalisées dans d'autres PNR, parcs nationaux ou collectivités.

La deuxième partie a été de réaliser un diagnostic sur les pratiques et les besoins des 156 collectivités du PNR. Un questionnaire a été établi, (**Annexe 3**) comprenant 14 questions pour l'ensemble des thèmes étudiés : l'énergie, l'eau, les déchets, les achats et les espaces verts. Ces cinq thèmes ont été divisés en sous thème, détaillés dans le **Tableau 1**.

Tableau 1 : Liste des thèmes et des sous thèmes abordés

THEMES	SOUS THEMES
L'énergie	Les bâtiments communaux
	L'éclairage public
	Les véhicules
L'eau	Les bâtiments communaux
	L'arrosage
Les déchets	Les ordures ménagères
	Les déchets verts
	Les déchets d'équipements électriques et électroniques
Les achats	Les fournitures de bureau
	Le mobilier de bureau
	Les produits locaux ou issus de l'agriculture biologique
	Les produits « Marque PARC »
Les espaces verts	L'utilisation de produits phytosanitaires
	La plantation d'espèces locales

2. Rédaction et diffusion

Plusieurs critères ont été pris en compte lors de la construction de ce questionnaire comme un temps de réponse court ne nécessitant aucune facture ou justificatif, et une information objective sur les pratiques et les besoins des différents sous thèmes.

Deux questions ont donc été posées pour chaque sous thème. La première consistait à réaliser une auto-évaluation objective des pratiques de la collectivité suivant 5 critères : *très bonnes, bonnes, moyennes, mauvaises et très mauvaises*. La seconde permettait de déterminer l'ordre de priorité d'action des différents sous thèmes sur une échelle de *1 à 5* (*5 : thème prioritaire, 1 : thème non prioritaire*) (**Annexe 3**).

Ce questionnaire a été envoyé le 13 mars 2012 aux 142 délégués communaux au PNR et aux 14 présidents des communautés de communes soit 156 questionnaires au total. Un délai de trois semaines a été accordé pour permettre aux collectivités de le remplir et de le retourner.

B. Les réunions de travail

Après la réalisation du questionnaire, et en fonction des réponses des collectivités, un programme d'actions a été élaboré, répondant au mieux aux demandes des collectivités. Pour cela, des réunions de travail ont été organisées avec les différents acteurs et les différents financeurs pour réaliser des « outils d'accompagnement » aux collectivités. Le détail de ces réunions est repris dans le **Tableau 2**.

Tableau 2 : Acteurs et financeurs rencontrés

Acteurs	**Dates et lieux de rencontre**	**Personnes rencontrées**	**Postes occupés**
SICTOM du Couserans	25 mai 2012 à Saint-Girons	Mr Sébastien ROBERT Mme Céline CHARNAY	Ambassadeur du tri Chargée de mission réduction des déchets
SMECTOM du PLANTAUREL	8 juin 2012 à Varilhes	Mme Isabelle PEYREFITTE	Directrice technique adjointe
Syndicat des eaux du Couserans	17 juillet 2012 à Saint-Lizier	Mr Jean-Philippe SUBRA	Directeur
Syndicat Mixte Départemental Eaux et Assainissement de l'Ariège	17 juillet 2012 à Saint-Girons	Mme Angélique RIVES	Responsable du service eau potable
Cabinet Conseil Assistance aux Marchés Publics	5 juillet 2012 A Montels	Mr Fabrice GALFARD	Directeur
Financeurs	**Dates et lieux de rencontre**	**Personnes rencontrées**	**Postes occupés**
Agence de l'eau Adour-Garonne	21 juin 2012 A Toulouse	Mme Agnès CHEVREL Mr Jean-Yves BOGA	Chargée d'étude eau potable Expert « Gestion territoriale »
Agence Régionale Pour l'Environnement	16 mai à Montels et 1er juin 2012 à Toulouse	Mr Jean-Louis FABRY Mme Catie NAUDE	Responsable achat Chargée de mission développement durable et éducation
Conseil Régional	12 juin 2012 à Toulouse	Mr Sébastien VINCINI	Département environnement

III. Démarche et outils

A. La démarche

Dans un premier temps, la récupération du questionnaire a été un enjeu principal. Il était important d'avoir un taux de réponse significatif pour évaluer le niveau actuel d'éco-responsabilité des collectivités et également pouvoir estimer correctement les besoins et les attentes de ces dernières.

Dans un second temps, la constitution d'un jeu de données sur Excel a été une part importante de mon travail. Il a fallu créer des fichiers compilant les réponses des collectivités sur leurs pratiques et leurs besoins. Ces fichiers serviront pour réaliser des figures synthétiques par thèmes, sous thèmes ou par collectivités. Il sera également intéressant d'étudier la disposition géographique des collectivités souhaitant s'engager dans une démarche éco-responsable.

La réalisation de fiches « outils d'accompagnement » des collectivités et d'un programme d'actions adapté est la dernière étape de mon stage.

B. Les outils

En dehors du logiciel Excel, j'ai travaillé sur le logiciel Quantum GIS (QGIS) version 1.7.2 qui est un logiciel de système d'information géographique (SIG). Le SIG permet à partir de diverses sources de rassembler, d'organiser, d'analyser et de présenter des informations localisées géographiquement en contribuant notamment à la gestion de l'espace. Le PNR possède différentes couches de son territoire en version SIG, que j'ai utilisées pour la réalisation des cartes.

I. Synthèse des réponses au questionnaire d'éco-responsabilité

A. Retour des questionnaires

Une fois le délai de trois semaines écoulé, seulement une dizaine de collectivités avait renvoyé le questionnaire. Il a donc fallu relancer un grand nombre d'entre elles en leur expliquant l'intérêt de leurs réponses pour le développement de la collectivité. Finalement, 120 collectivités ont répondu au questionnaire soit **77% des collectivités du PNR (Tableau 3)**. **Ce très bon taux de réponses permet d'évaluer correctement l'intérêt des collectivités pour l'éco-responsabilité et leurs attentes concrètes sur les différents thèmes.**

Tableau 3 : Taux de réponse des collectivités du PNR au questionnaire sur l'éco-responsabilité

Nombre de questionnaires envoyés	Réponses positives	Réponses négatives	Pas de réponses
142 communes	111	9	22
14 communautés de communes	9	5	0
Total: 156	**120**	**14**	**22**

Les deux cartes suivantes (**Carte 10 et 11**) représentent la répartition géographique sur le PNR des collectivités ayant répondu au questionnaire sur l'éco-responsabilité.

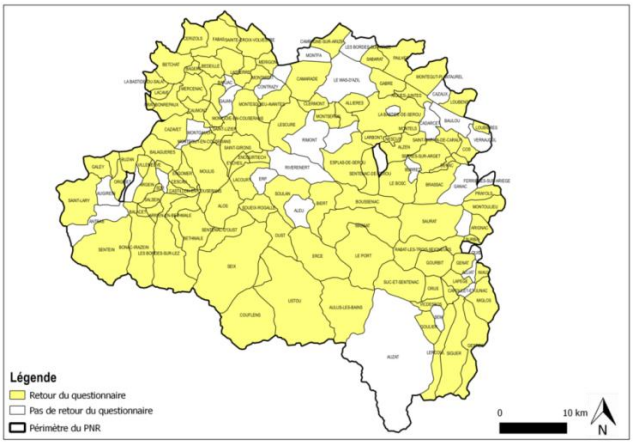

Carte 10 : Les réponses des 142 communes du PNR au questionnaire

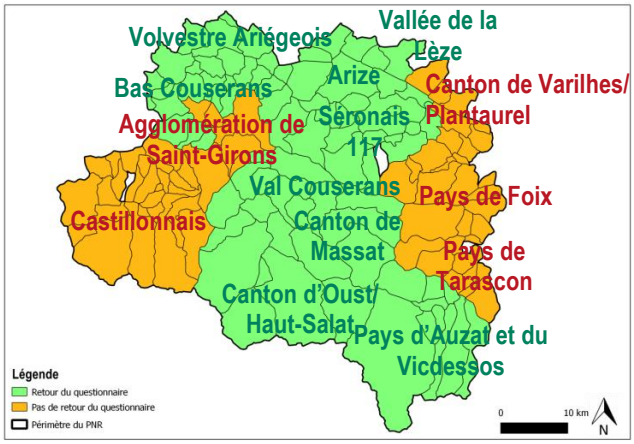

Carte 11 : Les réponses des 14 communautés de communes du PNR au questionnaire

B. Confrontation des pratiques et des besoins des collectivités pour les différents thèmes abordés

Pour synthétiser les résultats des collectivités au questionnaire sur l'éco-responsabilité, notamment concernant les marges de progrès attendues, il a été décidé de regrouper les collectivités ayant répondu 3, 4 ou 5 aux différents sous thèmes en **« collectivités volontaires »**. Ces collectivités seront les premières à être sollicitées pour la mise en œuvre du programme d'action d'éco-responsabilité.

1. La politique environnementale

Une politique environnementale est une déclaration dans laquelle un Etat, un organisme ou une collectivité s'engage par écrit sur ses intentions et les actions à mettre en place pour améliorer son impact environnemental. La politique environnementale est définie au plus haut niveau hiérarchique.

Sur les 120 collectivités ayant répondu au questionnaire (**Figure 2**), 27.5% possèdent déjà une politique environnementale (soit 29 communes et 4 communautés de communes), 56% n'en ont pas mis en place (62 communes et 5 communautés de communes) et 16.5% sont indécises quant à la décision de mettre en place ou non cette politique environnementale (20 communes).

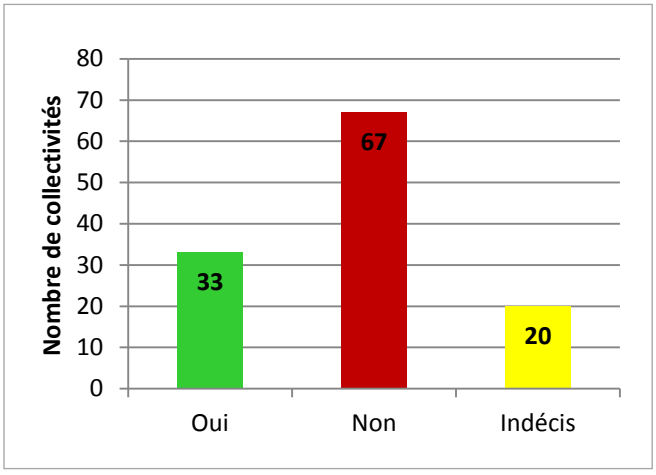

Figure 2 : Présence d'une politique environnementale pour les collectivités ayant répondu au questionnaire

Ces réponses sont reprises sur les deux cartes suivantes (**Carte 12 et 13**), concernant les communes pour la première et les communautés de communes pour la seconde.

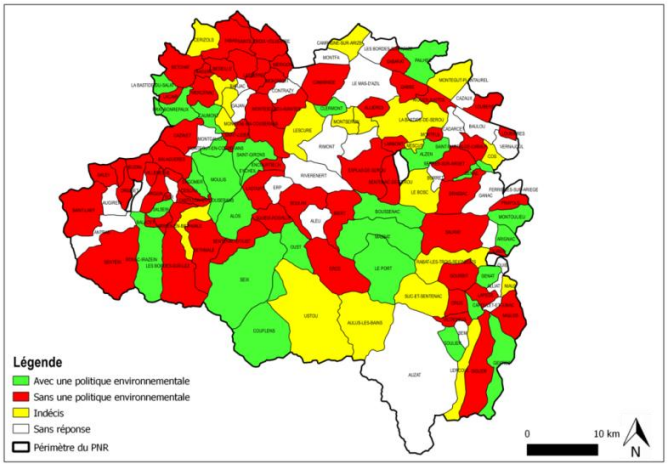

Carte 12 : Représentation des différents niveaux de mise en place d'une politique environnementale pour les communes du PNR

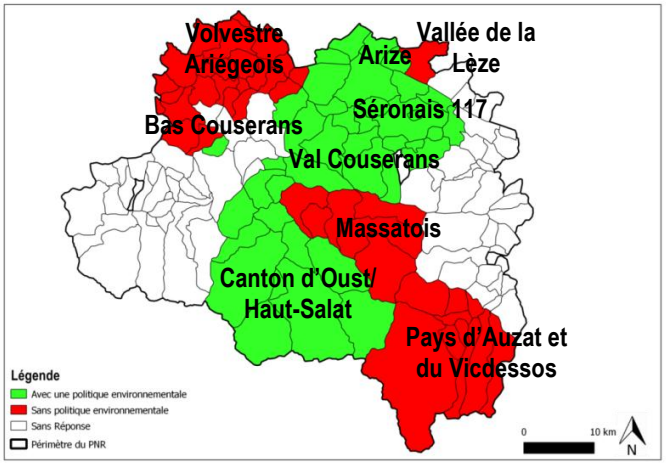

Carte 12 : Représentation des différents niveaux de mise en place d'une politique environnementale pour les communautés de communes du PNR

2. L'énergie

a. La règlementation

La France bénéficie d'un parc de production d'électricité très compétitif principalement grâce au nucléaire représentant 74,1**%** de la production totale française en 2010. Le reste se partage entre 10,8% d'énergie thermique à combustible fossile et 15,1% issue des énergies renouvelables [**2**]. La lutte contre le réchauffement climatique est directement liée aux actions engagées pour diminuer les émissions de gaz à effets de serre que ce soit au niveau national ou international.

Le protocole de Kyoto, traité international signé le 11 décembre 1997, vise à réduire les émissions de gaz à effets de serre de 5,2 % entre 2008 et 2012, par rapport au niveau de 1990. Il est entré en vigueur le 16 février 2005 et a été ratifié par 168 pays en 2012. Le Paquet « Energie-Climat » de l'Union Européenne, adopté en 2008, doit lui permettre d'atteindre en 2020 le triple objectif qu'elle s'est fixé en 2007 à savoir réduire de 20% les émissions de gaz à effet de serre par rapport à leurs niveaux de 1990, porter la part des énergies renouvelables à 20% de la consommation et réaliser 20% d'économies d'énergie [**3**].

Au niveau national, c'est le Grenelle de l'Environnement de 2007 qui définit les principaux objectifs pour atténuer le réchauffement climatique. Son objectif pour diminuer les effets du réchauffement climatique est de réaliser des économies d'énergie. On entend par économies d'énergie l'ensemble des actions économiquement rentables entreprises pour réduire les consommations énergétiques, ainsi que pour consommer l'énergie de façon optimale. Concernant les bâtiments, le Grenelle propose de :

- porter la consommation d'énergie à 50 KWh/m^2/an pour les constructions neuves faisant l'objet d'une demande de permis de construire déposée à compter de la fin 2012 et pour les bâtiments publics et les bâtiments affectés au secteur tertiaire faisant l'objet d'un demande de permis de construire déposée à compter de la fin 2010.

- réduire les consommations d'énergie du parc des bâtiments existants d'au moins 38% d'ici 2020. L'État incite les collectivités territoriales à engager un programme de rénovation de leurs bâtiments visant à réaliser des économies d'énergie, dans les conditions suivantes :
  - auditer d'ici 2010, engager la rénovation d'ici 2012 avec traitement des surfaces les plus coûteuses en énergie, l'objectif étant de réduire d'au moins 40 % les consommations d'énergie et d'au moins 50 % les émissions de gaz à effets de serre des bâtiments dans un délai de 10 ans ;
  - rénover l'ensemble du parc de logements sociaux. Avant 2020, les 800.000 logements sociaux dont la consommation annuelle d'énergie est supérieure à 230 KWh d'énergie primaire/m2/an devront être rénovés pour atteindre une consommation de moins de 150 KWh.
- favoriser le développement des énergies renouvelables afin de diversifier les sources d'énergie et les porter à 20% de la consommation énergétique finale d'ici 2020.
- les dispositifs prévus par la loi Grenelle 2 concernent l'établissement de bilans d'émission de gaz à effet de serre et la mise en place de plans climat-énergie territorial (PCET).

  (Source : Ministère de l'écologie, du développement durable te de l'énergie).

L'ADEME a également mis en œuvre la politique nationale d'utilisation rationnelle de l'énergie qui propose de réduire de 2% par an d'ici 2015 et de 2,5% d'ici 2030 l'intensité énergétique française (consommation énergétique rapporté au produit intérieur brut).

L'éclairage public pose actuellement de nombreuses interrogations. A l'origine, il a été initié pour la sécurité des usagers mais aujourd'hui, en plus de sa forte consommation énergétique, de nombreuses associations de protection de l'environnement, des riverains et des élus militent contre l'éclairage public en continu.

b. Les résultats

Pour les 3 sous thèmes liés à l'énergie, les réponses des collectivités du PNR sur leurs pratiques et les besoins ont été mises en parallèle.

➢ *Les pratiques*

Les trois graphiques suivants représentent le nombre de collectivités selon le niveau de pratiques qu'elles réalisent (**Figure 3**).

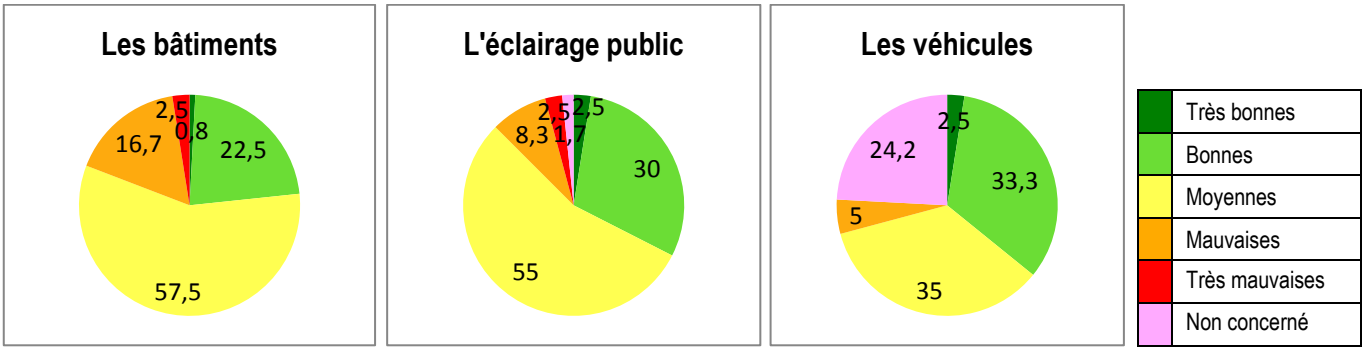

Figure 3 : Répartition en pourcentage des collectivités en fonction de leurs pratiques sur les trois sous-thèmes concernant l'énergie

Les pratiques évaluées comme moyennes sont largement majoritaires pour les trois sous thèmes de l'énergie pour les collectivités du PNR, suivi par les bonnes pratiques. Pour les véhicules communaux, il ressort qu'une une part importante des collectivités n'est pas concerné par ce sous thème.

➢ *Les besoins*

Concernant les besoins des collectivités du PNR, il ressort de cette enquête que les économies d'énergie semblent être une priorité pour un grand nombre de collectivité du PNR avec **81,7%** de collectivités volontaires sur **les bâtiments communaux** (91 communes et 7 communautés de communes), **79.2%**, concernant **l'éclairage public** (90 communes et 5 communautés de communes) et **55% pour les véhicules** communaux (59 communes et 7 communautés de communes), comme le montre les trois graphiques suivants (**Figure 4**).

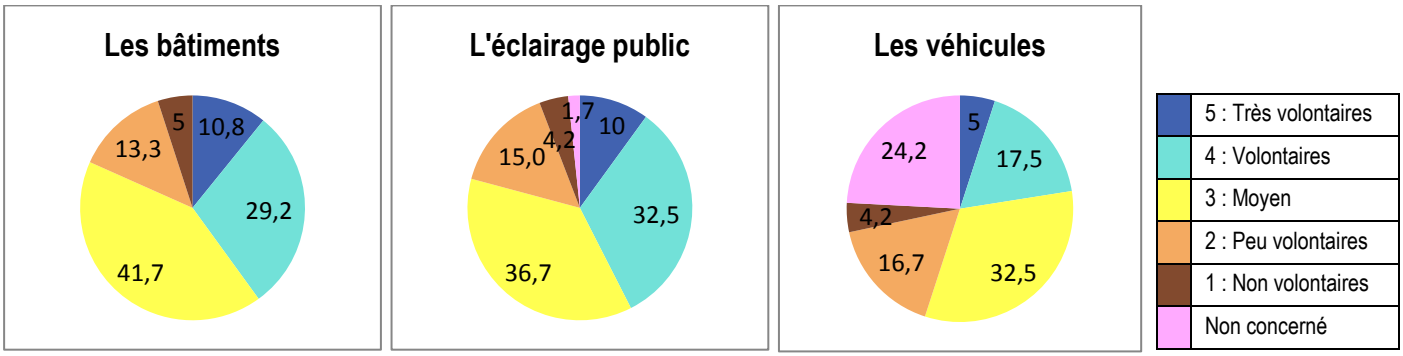

Figure 4 : Répartition en pourcentage des collectivités en fonction de leurs attentes sur les trois sous-thèmes concernant l'énergie

3. L'eau

a. La règlementation

La ressource en eau est un enjeu important du 21ème siècle pour la santé et pour la protection de l'environnement. Sa répartition inégale et son importance pour la vie en font une ressource à préserver impérativement. Les enjeux du développement durable place aujourd'hui la préservation de la ressource en eau comme un enjeu majeur afin d'en limiter sa dégradation et également permettre un accès universel à l'eau potable et à l'assainissement. [**2**]

Le Grenelle de l'environnement règlemente la gestion de la ressource en eau au niveau quantitatif et qualitatif. Les économies d'eau doivent être une priorité que ce soit au niveau des fuites de réseaux ou sur les comportements éco-responsable de chacun.

b. Les résultats

➢ *Les pratiques*

Les deux graphiques suivant montrent les pratiques des collectivités concernant leurs consommations d'eau (**Figure 5**).

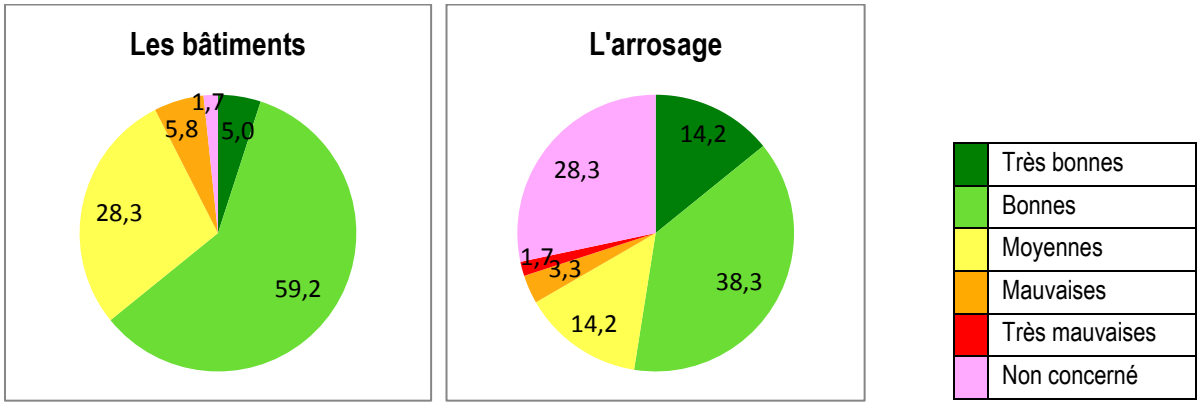

Figure 5 : Répartition en pourcentage des collectivités en fonction de leurs pratiques sur les deux sous-thèmes liés aux consommations d'eau

Les pratiques concernant l'eau, que ce soit dans les bâtiments communaux ou pour l'arrosage des espaces verts communaux, sont très majoritairement bonnes pour les collectivités du PNR. L'arrosage ne concerne pas de nombreuses communes du fait du climat.

➢ *Les besoins*

Pour les collectivités du PNR, **65.9%** sont volontaires pour améliorer leurs pratiques **sur les consommations d'eau dans les bâtiments communaux** (72 communes et 7 communautés de communes) et **41,7% l'arrosage des espaces verts** (50 communes) (**Figure 6**).

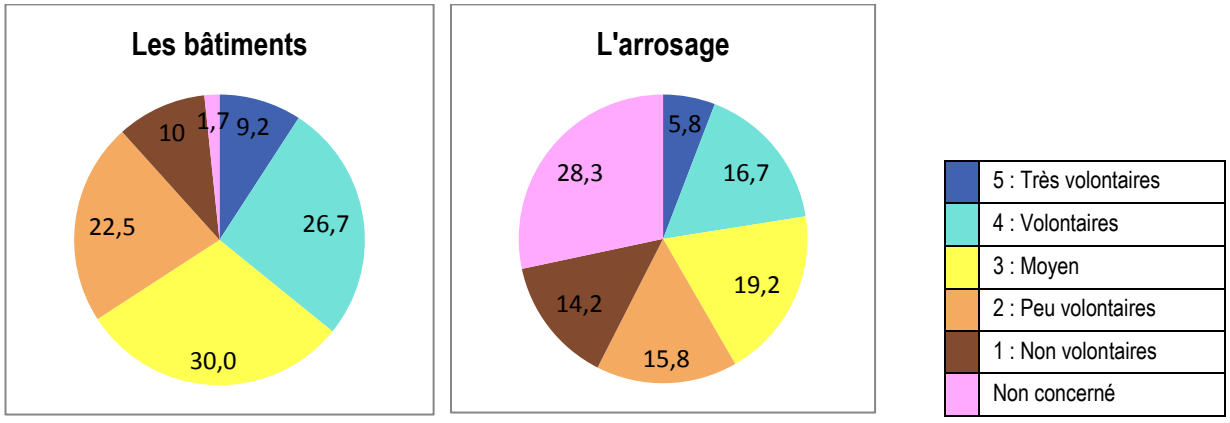

Figure 6 : Répartition en pourcentage des collectivités en fonction de leurs attentes sur les deux sous-thèmes liés aux consommations d'eau

4. Les déchets

a. La règlementation

L'augmentation constante de la population et l'évolution des modes de vie et de consommation ont pour conséquence une production croissante de déchets. Leur gestion est de plus en plus encadrée et leur réduction est un enjeu majeur pour la préservation de l'environnement. Les objectifs du Grenelle de l'environnement sont : une réduction de 15% des déchets incinérés ou stockés, réduction de 7% des ordures ménagères et assimilées, et atteindre un taux de recyclage de 75% des déchets d'emballages ménagers.

b. Les résultats

➢ *Les pratiques*

Sur les trois graphiques suivants, nous remarquons que les bonnes pratiques dominent pour les trois types de déchets, suivies de près par des pratiques moyennes. Les niveaux de bonnes et moyennes pratiques sont relativement proches entre les ordures ménagères et les déchets verts et plus faibles pour les déchets d'équipement électriques et électroniques où l'on constate une augmentation des collectivités non concernées (**Figure 7**).

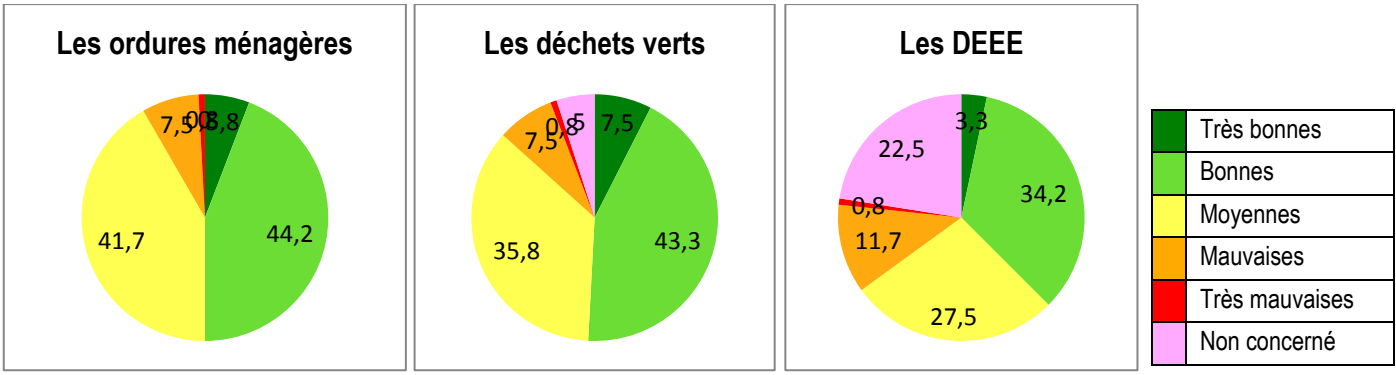

Figure 7 : Répartition en pourcentage des collectivités en fonction de leurs pratiques sur les trois sous-thèmes a concernant la gestion des déchets

➢ *Les besoins*

Les attentes des collectivités semblent importantes avec **76.6%** des collectivités volontaires pour améliorer leurs pratiques sur **les ordures ménagères** (83 communes et 9 communautés de communes), **75% pour les déchets verts** (83 communes et 7 communautés de communes) et **62.5% pour les déchets d'équipement électriques et électroniques** (70 communes et 5 communautés de communes) (**Figure 8**).

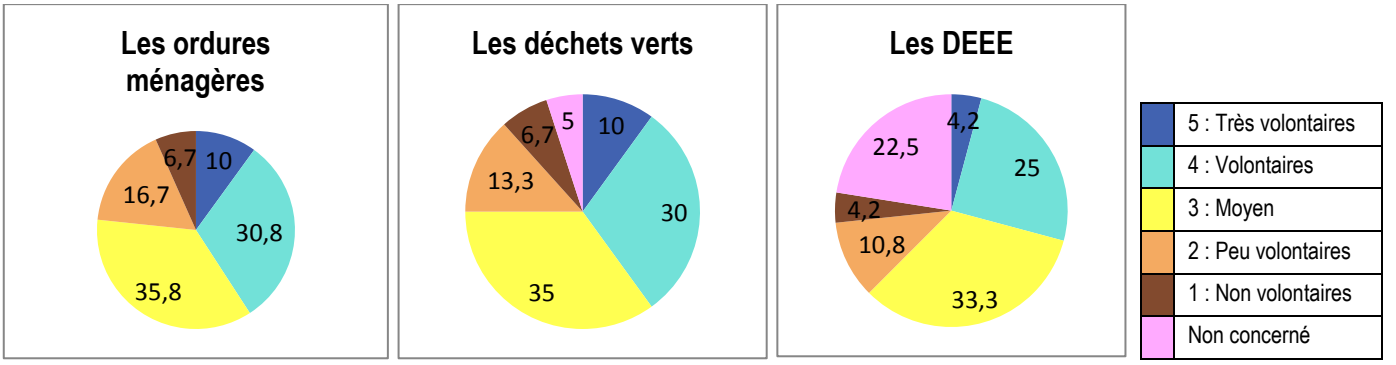

Figure 8 : Répartition en pourcentage des collectivités en fonction de leurs attentes sur les trois sous-thèmes concernant la gestion des déchets

5. Les achats

a. Les résultats

L'augmentation de la production de déchets est directement liée au mode de consommation actuel : décuplement du nombre d'objets possédés par chacun, multiplication des conditionnements, obsolescence programmée, développement des produits à usage unique, etc.

Parmi les produits achetés par les collectivités, certains présentent des impacts sur l'environnement évidents pour l'utilisateur tel que le matériel informatique, et d'autres comme les produits alimentaires ont des impacts qui sont moins perceptibles. Les commandes publiques réalisées par les collectivités passent par les marchés publics. Les cahiers des charges peuvent permettre une évolution des modes de production et de consommation en favorisant les éco-produits plus respectueux de l'environnement.

- *Les pratiques*

Concernant les collectivités du PNR, les pratiques semblent bonnes et très bonnes pour les fournitures et le mobilier de bureau. Par contre pour l'achat de produits locaux, de produits issus de l'agriculture biologique ou de produits « Marque Parc », les pratiques sont principalement moyennes et mauvaises avec un taux assez important de collectivités qui ne sont pas concernées par ce type d'achats (**Figure 9**).

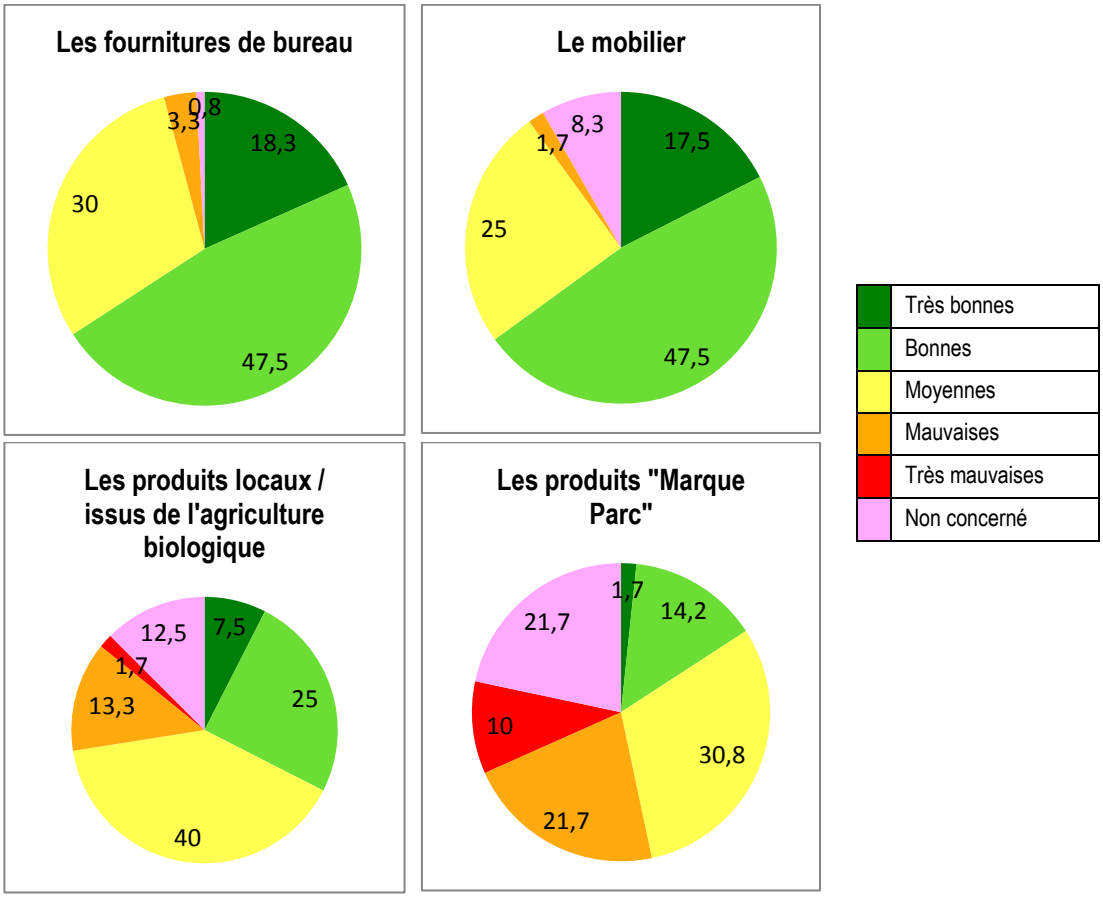

Figure 9 : Répartition en pourcentage des collectivités en fonction de leurs pratiques sur les quatre sous-thèmes liés aux achats

➢ *Les besoins*

Les résultats du questionnaire montrent que **60%** des collectivités du PNR sont volontaires pour améliorer leurs **achats de fourniture de bureaux** (64 communes et 8 communautés de communes), **52,5% pour le mobilier de bureau** (56 communes et 7 communautés de communes). Pour les produits alimentaires, **66,6%** des collectivités sont favorables pour privilégier **l'achat de produits locaux ou issus de l'agriculture biologique** (75 communes et 5 communautés de communes) et **65% pour l'achat de produits « Marque PARC »** (73 communes et 5 communautés de communes) (**Figure 10**).

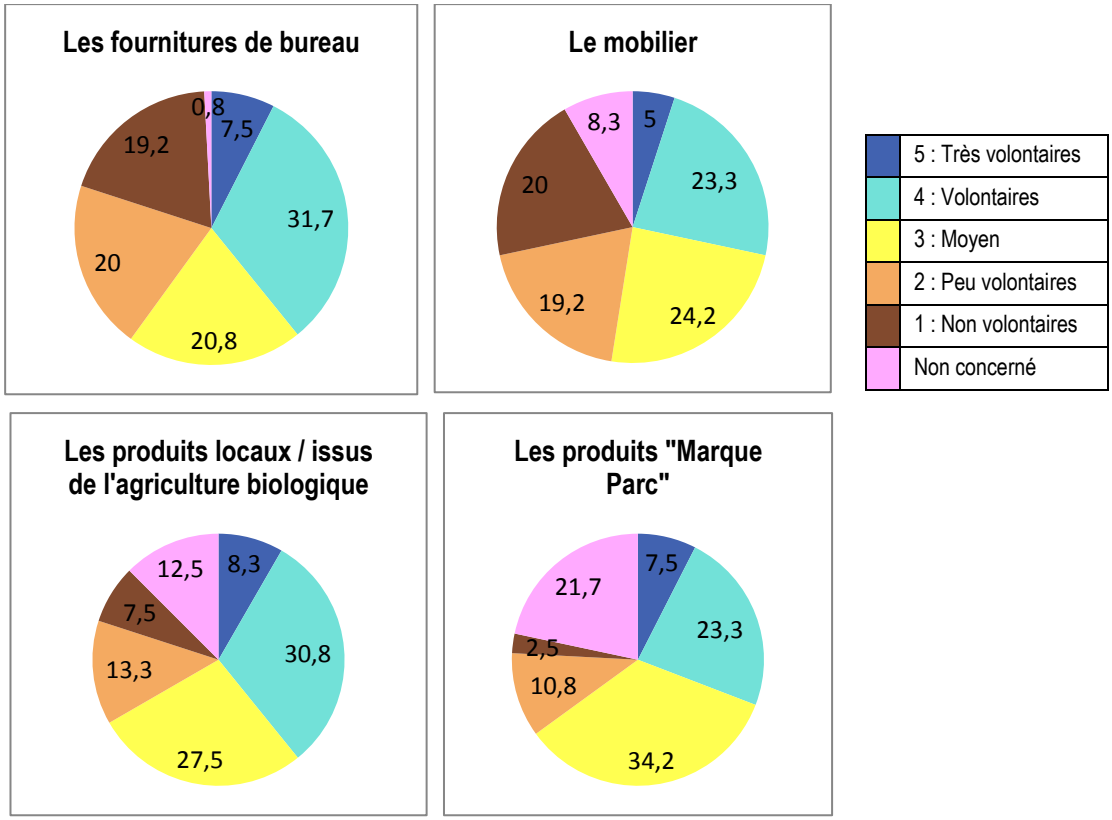

Figure 10 : Répartition en pourcentage des collectivités en fonction de leurs attentes sur les quatre sous-thèmes liés aux achats

6. Les espaces verts

a. La règlementation

L'augmentation de l'utilisation des produits phytosanitaires posent actuellement de nombreux problèmes au niveau de l'environnement pour la qualité de l'eau et des sols mais également au niveau de la santé humaine. Le Grenelle de l'environnement a donc mis en place le plan « Eco-Phyto » qui a pour objectif de réduire de 50% l'utilisation de produits phytosanitaires d'ici 2018. Les agences de l'eau interviennent sur le territoire français pour mettre en œuvre ce plan [**4**].

De plus, la plantation d'espèces autochtones est aujourd'hui fortement recommandée à cause du nombre d'espèces allochtones qui deviennent envahissantes et entrent en compétition avec les espèces locales.

b. Les résultats

➢ *Les pratiques*

Le respect de l'environnement dans l'entretien des espaces verts semble être pris en compte par les collectivités du PNR puisque plus de la moitié d'entre elles possèdent de bonnes pratiques que ce soit dans l'utilisation des produits phytosanitaires ou dans la plantation d'espèce locale (**Figure 11**).

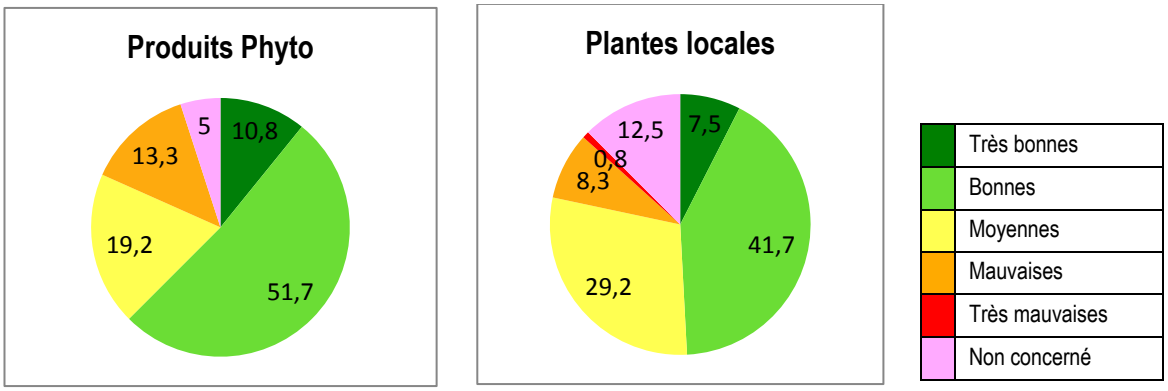

Figure 11 : Répartition en pourcentage des collectivités en fonction de leurs pratiques pour les deux sous-thèmes concernant l'entretien des espaces verts

➢ *Les besoins*

Malgré ces bonnes pratiques, **68,4%** des collectivités (80 communes et 2 communautés de communes) souhaitent **diminuer l'utilisation des produits phytosanitaires** qui sont ici principalement des herbicides et **64,2%** voudraient **privilégier la plantation d'espèces locales** sur leurs espaces verts (74 communes et 3 communautés de communes) (**Figure 12**).

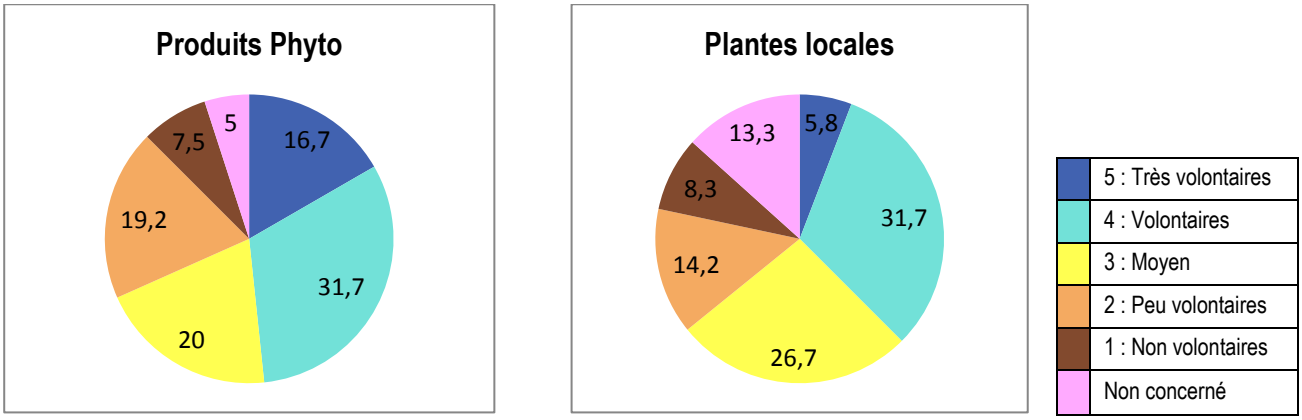

Figure 12 : Répartition en pourcentage des collectivités en fonction de leurs attentes pour les deux sous-thèmes concernant l'entretien des espaces verts

C. Cartes synthétiques des collectivités volontaires pour entrer dans une démarche éco-responsable

Les cartes synthétiques suivantes représentent le nombre de collectivités volontaires sur les différents thèmes, regroupées par communautés de communes (**Carte 14, 15, 16, 17, 18**).

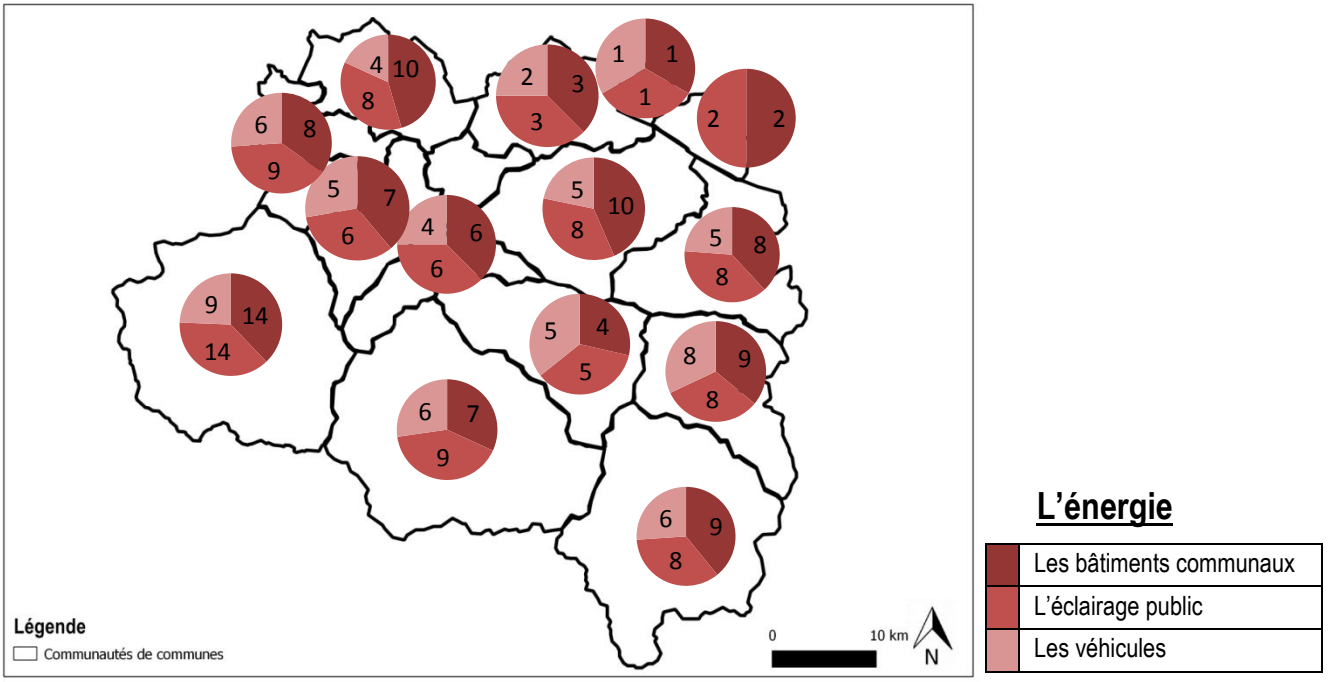

Carte 13 : Répartition du nombre de collectivités volontaires par communautés de communes, pour les trois sous thèmes concernant l'énergie

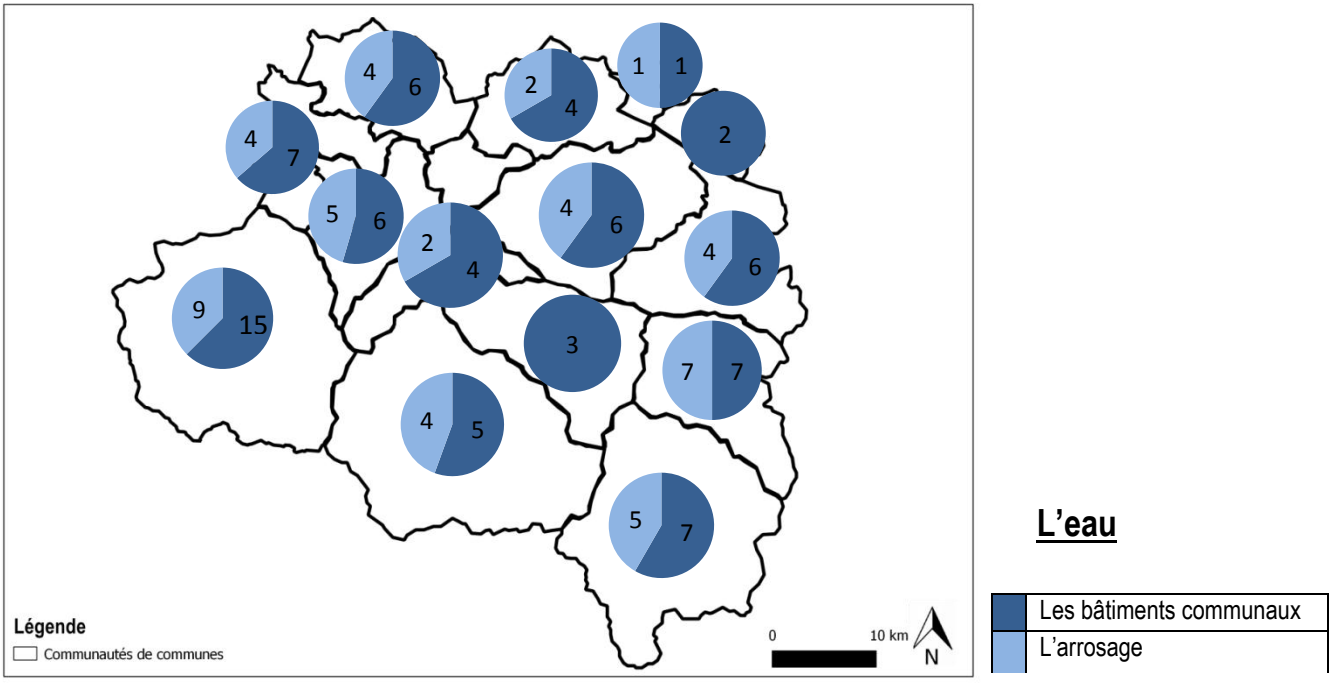

Carte 14 : Répartition du nombre de collectivités volontaires par communautés de communes, pour les deux sous thèmes concernant l'eau

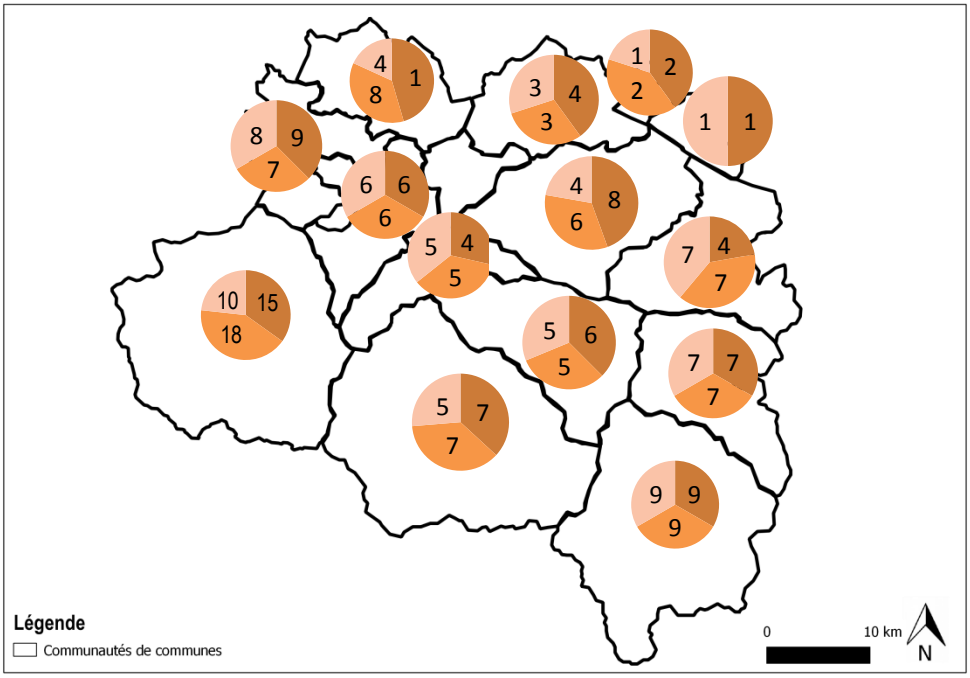

Les déchets

Les ordures ménagères
Les déchets verts
Les DEEE

Carte 15 : Répartition du nombre de collectivités volontaires par communautés de communes, pour les trois sous thèmes concernant les déchets

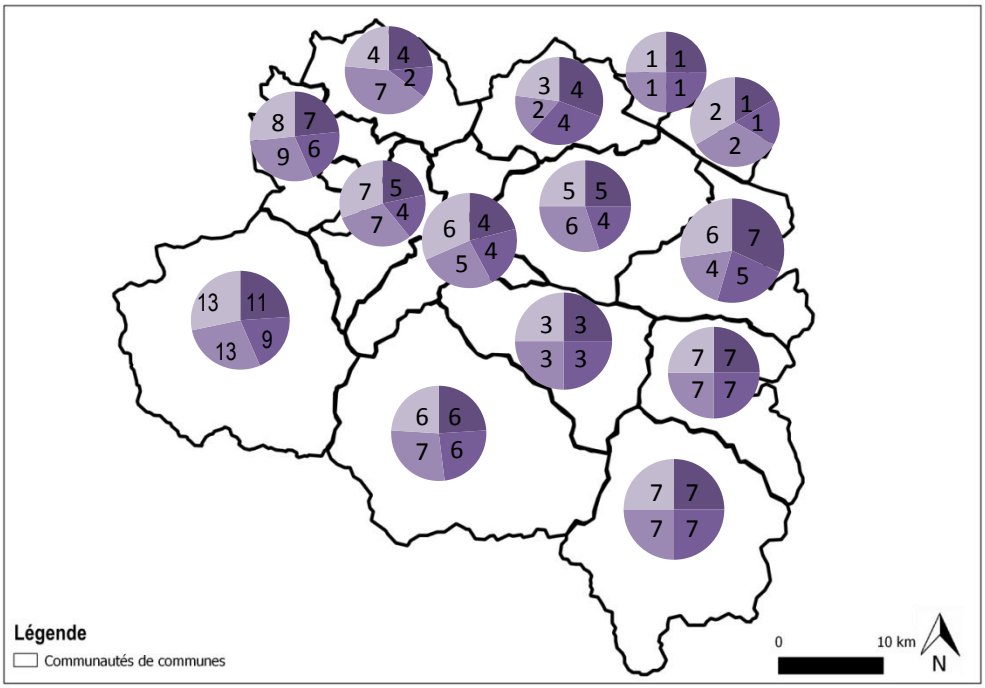

Les achats

Les fournitures de bureau
Le mobilier de bureau
Les produits locaux / bio
Marque Parc »

Carte 16 : Répartition du nombre de collectivités volontaires par communautés de communes, pour les quatre sous thèmes concernant les achats

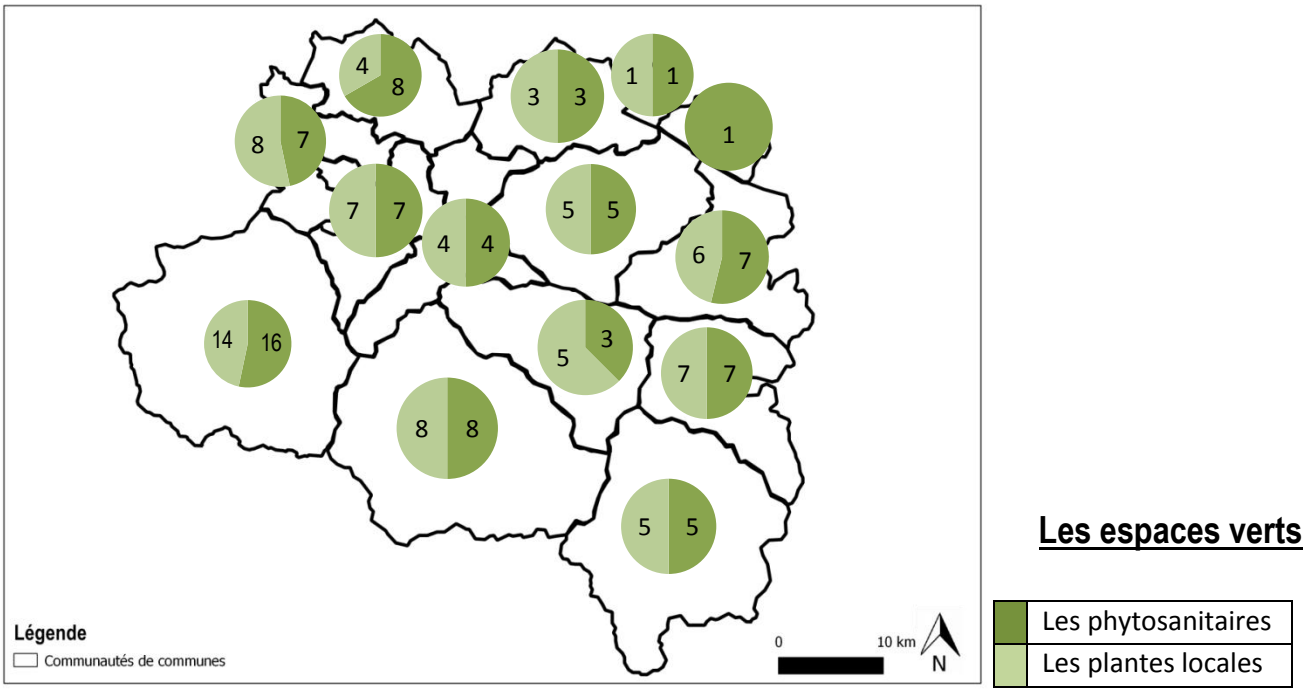

Carte 17 : Répartition du nombre de collectivités volontaires par communautés de communes, pour les deux sous thèmes concernant les espaces verts

II. La mise en forme du programme d'action

Une fois l'enquête réalisée, la seconde partie de ma mission consistait à rédiger un programme d'action. Il était nécessaire de réfléchir à une méthode concrète pour inciter les collectivités à se lancer dans une démarche éco-responsable. Pour cela, **des fiches « outils »** à destination des collectivités ont été rédigées. Ces fiches sont constituées d'une part d'un ensemble de **fiches « diagnostic »** sur les différents thèmes et d'autre part des **fiches « actions »** détaillant différentes actions et leurs modes de financements possibles.

Ces outils méthodologiques ont été réalisés en collaboration avec les différents acteurs locaux et les différentes financeurs.

A. Les fiches « diagnostic »

Il s'agit de fiches permettant de réaliser, pour les collectivités qui le souhaitent, un auto-diagnostic rapide et complet de leurs pratiques sur les différents thèmes abordés. Les points forts et les points faibles sont ensuite mis en avant et un programme d'action peut être décidé dans un second temps par la collectivité. Les cinq fiches de diagnostic sont présentées en **Annexe 5**. Elles seront mises à disposition des 156 collectivités du PNR.

B. Les fiches « actions »

Ces fiches regroupent les diverses actions pouvant être mises en place pour les différents thèmes et les financements auxquels les collectivités peuvent prétendre pour chaque action. Les

financeurs possibles sont l'Agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie (ADEME), l'agence de l'eau Adour-Garonne, le Conseil Régional de Midi Pyrénées et le Conseil Général de l'Ariège. Dans cette démarche d'éco-responsabilité, le rôle du PNR des Pyrénées Ariégeoises sera de fournir des outils aux collectivités volontaires mais aussi d'appuyer ces collectivités pour le montage des dossiers, le suivi et les animations et l'évaluation des actions mises en place. Le SMPNR coordonnera le réseau. Ces fiches « actions » sont présentées en **Annexe 6**

C. Les réunions de travail

Huit réunions de travail et une réunion d'information ont été organisées afin de construire le programme d'actions.

Dans un premier temps, la réunion avec l'ARPE [**5**] a eu lieu, car ils ont piloté l'opération régionale d'éco-responsabilité des collectivités et ils contribuent à la mise en place de programme d'action sur d'autres territoires tel que le Parc National des Pyrénées et le Pays Sud Toulousain. Un point important a été fait sur le lancement « officiel » de la démarche d'éco-responsabilité auprès des collectivités du PNR et sur les méthodes de suivi. Ce suivi pourrait se faire via des rencontres techniques où seraient proposés de la méthodologie et un accompagnement général des collectivités.

Sur le thème de l'énergie, le financeur principal est l'ADEME [**6**]. La seule réunion était une réunion d'information des élus de l'Ariège sur l'éclairage public intitulée : « Eclairons moins cher, Eclairons mieux, dans les Pyrénées Ariégeoises ». Au cours de cette réunion, l'ADEME a réalisé un point sur les différents financements possibles en matière de rénovation de l'éclairage public ; puis, les interventions du Syndicat des collectivités électrifiées de l'Ariège et du Syndicat mixte du Parc naturel régional des Causses du Quercy ont permis d'aborder le thème de l'éclairage public autrement notamment par rapport aux problèmes de pollution lumineuse. Le débat sur le maintien ou non de l'éclairage public dans les petites communes du PNR n'a pas encore trouvé de réponse. Cependant, 7 communes en 2011 ont participé au « Jour de la Nuit » qui est une opération nationale de sensibilisation du public à la pollution lumineuse, à la protection de la biodiversité nocturne et du ciel étoilé. L'édition de 2012 se déroulera le 13 octobre. (**Annexe 6-a** : Programme d'actions sur les économies d'énergie)

Pour l'eau, les principaux financeurs sont l'agence de l'eau et le conseil régional. Quatre réunions ont eu lieu. Les deux réunions successives avec les syndicats mixtes de gestion de l'eau ont essentiellement porté sur la mise en place de schéma directeur. Ce schéma a pour vocation :

- de faire le point sur les conditions règlementaires, techniques et financières d'alimentation en eau potable,

- de pointer les problèmes existants, tant réglementaires que techniques, tant quantitatifs que qualitatifs, tant au niveau de la ressource qu'au niveau des systèmes de production et de distribution
- d'estimer les besoins futurs et de proposer un programme d'action
- d'élaborer un programme de travaux sur le court, moyen et long terme adapté aux besoins de la collectivité et à ses moyens et éventuellement un programme de travaux permettant de gérer la phase transitoire pendant laquelle des études complémentaires sont menées pour définir le scénario. (Source : schéma directeur d'alimentation en eau potable de la ville de Lullin en Haute-Savoie, 26/02/2012,)

Le Syndicat des eaux du Couserans a déjà réalisé les phases de diagnostic et de détermination des différents critères de son schéma directeur. Il est actuellement en attente de la décision des élus pour déterminer la hiérarchisation des différentes actions. Une action importante pour atteindre un bon rendement réseau a été lancée pour ses collectivités. Sur le programme d'action du PNR, Monsieur Jean Philippe Subra, le directeur, est favorable au lancement des actions d'économies d'eau mais souhaiterait que l'on insiste sur l'importance de la qualité de l'eau en mettant en place des actions de prévention et de sensibilisation. Le syndicat mixte départemental eau et assainissement réalise également une action sur le rendement des réseaux et est très favorable à la démarche d'économie d'eau que nous lui avons proposée. Il souhaiterait même participer à la démarche d'éco-responsabilité pour devenir une structure exemplaire.

Les réunions du 12 et du 21 juin avec respectivement le Conseil Régional et l'Agence de l'eau Adour-Garonne avaient pour but de faire un point sur les financements proposés pour 2012 et les modifications éventuelles de 2013. L'agence de l'eau peut aider à financer des actions de communications et de sensibilisation sur l'eau. La discussion a ensuite conduit à la possibilité de mettre en place une convention entre le PNR des Pyrénées Ariégeoises et l'Agence de l'eau d'ici la fin de l'année 2012, afin d'obtenir des financements pour des actions groupées mobilisant un ensemble de collectivités du PNR. (**Annexe 6-b** : Programme d'action sur les économies d'eau).

Ces réunions avec l'Agence de l'eau et le Conseil Régional nous ont également permis de soumettre le programme d'action concernant les espèces verts où le passage au « zéro-phyto » tient une large place. Des actions groupées de plan de désherbage sont envisagées (**Annexe 6-e** : Programme d'actions sur les espaces verts).

Sur les déchets, l'ADEME et le Conseil Général de l'Ariège financent de nombreuses actions. Ces financements n'étant pas modifiés en 2013, les réunions ont eu lieu uniquement avec les acteurs locaux en charge de la collecte des déchets à savoir le SICTOM du Couserans et le SMECTOM du Plantaurel. Les différentes actions déjà mise en place ont été passées en revue par les deux structures

puis le programme d'action sur l'éco-responsabilité a été présenté (**Annexe 6-c** : Programme d'actions sur les déchets). Le SICTOM du Couserans a déjà mis en place le programme local de prévention des déchets et j'ai pu assister au comité de suivi le 5 juillet 2012. Le SMECTOM du Plantaurel va lancer son programme local de prévention des déchets à la fin de l'année 2012.

Sur les achats, aucun financement ne peut être mis en place. L'entretien avec Mr Galfard du cabinet Conseil Assistance aux Marchés Publics a permis de faire le tour des différentes actions à mettre en place et d'évoquer la possibilité de mandater ce cabinet pour réaliser une expertise sur les différentes formes d'achats groupés réalisables par les collectivités du PNR. (**Annexe 6-d** : Programme d'action sur les achats).

Ces réunions ont permis de compléter et d'améliorer les fiches « actions » et de préciser le programme d'action à mettre en place. Dans cette démarche d'éco-responsabilité des collectivités, le PNR aura un rôle d'ingénierie au niveau du montage des dossiers de financement, du suivi et des animations et également dans l'évaluation des actions mises en place Il animera le réseau.

I. Interprétation des résultats du questionnaire

Le lancement du diagnostic d'éco-responsabilité sur le territoire du PNR a été le point de départ pour lancer la démarche d'éco-responsabilité auprès des 156 collectivités du PNR. Cet état des lieux a permis de faire ressortir qu'une grande partie des collectivités étaient sensibles aux problèmes environnementaux et avaient la volonté de mettre en place des actions favorisant le développement durable.

A. L'énergie

Sur le territoire du PNR, les économies d'énergie mobilisent le plus gros pourcentage de collectivités volontaires avec une moyenne de **71.96%.** Les économies d'énergie dans les bâtiments communaux et l'éclairage public sont les deux principaux postes d'intérêt des collectivités avec respectivement **81,7%** et **79.2%** de collectivités volontaires.

De nombreuses actions peuvent être mises en œuvre pour améliorer la qualité énergétique des bâtiments (MOINEAU H, 2012), ou développer les énergies renouvelables. Différents types de financement sont proposés par l'ADEME et le Conseil Général de l'Ariège [**7**] allant de 10 à 40%. De plus, à partir de septembre 2012, le Conseil Régional de Midi- Pyrénées [**8**] proposera une aide à la rénovation des bâtiments publics. Ces nombreux financements ont pour but d'inciter les collectivités territoriales à rénover leurs bâtiments publics (mairies, salles polyvalentes, logements…) pour réaliser des économies d'énergies.

La commune de Fabas, de 325 habitants, s'est engagée en terme de développement durable notamment en ce qui concerne les économies d'énergie pour les bâtiments communaux. Elle a été volontaire pour bénéficier du suivi énergétique proposé par les services du PNR. Cette commune souhaite réhabiliter l'ancien presbytère en bâtiment de la mairie avec plusieurs secrétariats et des salles de réunions en entrant dans une démarche de bâtiment de qualité environnementale. Pour se faire, elle a décidé de privilégier l'utilisation du bois, les économies d'énergie et le chauffage à partir d'énergie renouvelable.

En ce qui concerne l'éclairage public, l'ADEME encourage les communes à rénover leurs parcs en proposant des aides financières notamment pour les communes de moins de 2 000 habitants. Ce soutien à l'investissement permet de réduire les consommations énergétiques mais aussi de diminuer les pollutions lumineuses qui sont à l'origine d'impacts sur la santé notamment sur la qualité du sommeil, la production de mélatonine et sur la rétine. De nombreuses associations militent de plus en plus pour l'extinction partielle ou totale de l'éclairage public.

Actuellement, l'éclairage public n'est pas obligatoire dans une commune mais, s'il en existe un, le maire à obligation de l'entretenir. La directive EuP (2005/32/EC), qui est une directive cadre qui fixe les conditions générales pour l'éco-conception des produits consommateurs d'énergies. D'ici 2015, elle prévoit le retrait de toute les lampes à vapeur de mercure. Elles peuvent être remplacées par des lampes à vapeur de sodium possédant une très bonne efficacité énergétique. La présence de vitres sur les candélabres limite la perte de lumière et diminue la pollution lumineuse.

Malgré le slogan de l'ADEME « Eclairer juste », de nombreuses communes du PNR sont encore sceptiques quant à la suppression complète de l'éclairage public notamment par rapport à l'engagement de la responsabilité du maire de la commune. Une solution pour convaincre les plus retissant est d'inciter les communes à participer au « Jour de la Nuit ». Un fois l'expérience réalisée, les communes pourront décider ou non d'éteindre partiellement ou totalement l'éclairage public. Les communes peuvent également participer au concours « Villes et Villages Étoilés » organisé par l'Association Nationale pour la Protection du Ciel et de l'Environnement Nocturne (ANPCEN). Il propose à toutes les communes françaises, quelle que soit leur taille, d'obtenir le label Villes et Villages Étoilés, allant de une à cinq étoiles, en fonction du type et du fonctionnement de l'éclairage public. Un panneau original "Ville étoilée" ou "Village étoilé" est alors à poser aux entrées de la commune [**11**].

B. Les déchets

Par ordre d'intérêt arrivent ensuite les déchets avec en moyenne 71,36% des collectivités intéressées, et plus particulièrement 76,6% sur les ordures ménagères et 75% sur les déchets verts.

Les acteurs locaux tels que le SICTOM du Couserans et le SMECTOM du Plantaurel ont déjà mis en place de nombreuses actions de sensibilisation et de communication sur le tri sélectif et le compostage individuel. La gestion des déchets des collectivités, notamment des recyclables et des déchets verts est un enjeu important (BERTOLINI.G, 2004) (La gestion éco-responsable des déchets dans son administration, 2009).

Il faut informer les collectivités sur les consignes de tri que ce soit le papier, le carton, le plastique et les sensibiliser au tri. Il est également primordial de faire prendre conscience aux collectivités de l'importance de porter leurs déchets verts en déchèteries (ADEME, 2011). Ces déchets seront par la suite acheminés vers des plates-formes de compostage comme celle de Portet sur Garonne.

Des actions favorisant le compostage dans les cantines scolaires ou dans les lieux de restauration collectifs pourront être mises en place.

Enfin, le SMPNR prête des lots de poubelle de tri pour des animations se déroulant dans le PNR comme par exemple des courses à pied [**9**].

C. L'entretien des espaces verts

La gestion des espaces verts arrive en troisième position des préoccupations environnementales des collectivités avec une moyenne de 66,25% des collectivités dont 68,4% pour la diminution d'utilisation des produits phytosanitaires et 64,1% pour privilégier la plantation d'espèces locales.

De nombreuses actions peuvent être mise en place pour améliorer la gestion et l'entretien des espaces verts et passer progressivement au zéro-photo [**4**]. L'action prioritaire du programme d'actions d'éco-responsabilité sera de faire réaliser un ensemble de plans de désherbage par un bureau d'étude. Ces études sont financées entre 25 et 50% par l'Agence de l'eau Adour Garonne et à 20% par le Conseil Régional. Une participation du Conseil Général de l'Ariège est également possible. Le reste serait pris en charge par les collectivités.

Dans le PNR, la commune de Seix est déjà passée au zéro phyto pour l'entretien de tous ces espaces verts et sa voirie. Elle utilise des méthodes alternatives comme le désherbage thermique et cette démarche a permis de créer un nouveau poste d'employé communal. Il ne reste que le cimetière ou la plupart des riverains sont contre l'arrêt du désherbage.

Avant la mise en place d'une telle démarche, il est primordial d'informer les habitants de son intérêt et de communiquer sur les changements qui vont être visible par les riverains au quotidien (La gestion éco-responsable des espaces non bâtis, 2008).

En dehors de l'utilisation de produits phytosanitaires, il est conseillé d'aménager les espaces verts avec des plantes locales et non invasives et en privilégiant la création de haies plurispécifiques.

Les communes peuvent également participer au concours « Villes et Villages Fleuris » [**12**], qui apprécie et évalue le travail des communes à partie de trois ensembles de critères :

- le patrimoine paysager et végétal de la commune (arbres, arbustes, fleurs, couvres sols…),
- les efforts faits par la commune pour améliorer le cadre de vie et l'engagement dans les actions de développement durable (respect de l'environnement, propreté, valorisation du bâti…),
- l'animation et la valorisation touristique (actions pédagogiques, sensibilisation et participation des habitants…).

D. Les achats

Les achats représentent le quatrième thème d'intérêt des collectivités avec en moyennes 61,02% des collectivités volontaires. L'achat de produits locaux ou issus de l'agriculture biologique arrivent en première position avec 66,6% des collectivités, suivi des produits « Marque PARC » qui comptabilisent 65%. Les fournitures de bureau sont ensuite à 60% car les petites collectivités du PNR ne consomment pas énormément ; et enfin le mobilier de bureau ne compte que 52,5% toujours à cause de la petite taille des collectivités et du renouvellement très rare du mobilier.

Pour le PNR, les fournitures de bureau, doivent avoir comme critère principal l'achat de produits recyclés ou recyclables. Il s'agit d'une action prioritaire pour le Parc (L'achat public durable, 2012).
En revanche, l'achat de produits alimentaires locaux, ou issus de l'agriculture biologique ou « Marque Parc », à consommer lors de réunions ou de pots, semble provoquer un réel intérêt de la part des collectivités. Les circuits courts et la communication autour de la « Marque Parc » sont à développer auprés des collectivités et cantines scolaires. (Introduire les produits bio en restauration collective publique, 2012).

Le regroupement de commandes des collectivités serait une manière de favoriser les éco-produits. Pour ce faire, le PNR va lancer une expertise sur les différentes formes d'achats groupés réalisables par les collectivités volontaires. Le Cabinet Conseil et Assistance aux Marchés Public, dirigé par Monsieur Fabrice Galfard devrait être en charge de cette mission à l'automne 2012.

E. L'eau

Le thème de l'eau arrivent en dernière position des préoccupations environnementales des collectivités malgré un taux de 53,8%. Les consommations d'eau dans les bâtiments récoltent un intérêt de 65,9% de la part des collectivités. Les syndicats s'occupant des réseaux d'eau potable, à savoir le Syndicat des eaux du Couserans et le Syndicat mixte départemental eau et assainissement de l'Ariège et le Syndicat des eaux du Saudour sont actuellement en cours de réalisation de diagnostic des réseaux d'alimentation afin d'améliorer le rendement réseau.
Pour les collectivités, l'action la plus efficace pour diminuer les consommations d'eau dans les bâtiments, serait d'installer du matériel hydro-économe [**10**] (réducteurs de débit, plaquettes pour WC ou double chasse WC). Ce matériel est peu coûteux et permet des économies de l'ordre de 30 à 40%, très rapidement visible sur les factures. L'Agence de l'eau Adour-Garonne et le Conseil Régional financent de nombreuses actions sur ce thème allant de 20 à 70% et le matériel hydro-économe peut être financé jusqu'à 70% pour une opération groupée.
Malgré tout, il reste encore à mettre en conformité les systèmes d'assainissement de nombreux villages qui ne possèdent pas de station d'épuration et rejettent directement leurs effluents dans les rivières.

Sur le territoire du PNR, le climat résultant de trois 'influences climatiques : océanique, méditerranéen et montagnard, permet de le minimiser voir de supprimer l'arrosage des espaces verts en période estivale et un grand nombre de collectivités ne sont pas concernées par l'arrosage de leurs espaces verts. Pour les collectivités voulant continuer à arroser leurs espaces verts mais souhaitant entrer dans une démarche d'éco-responsabilité en ce qui concerne les économies d'eau, l'installation de récupérateurs d'eau de puis peut être un bon investissement.

II. Critiques de l'étude

A. Difficultés rencontrés

Bien que l'écologie soit un sujet d'actualité, peu de PNR ont lancé une telle démarche d'éco-responsabilité. Dans la plupart des cas, la démarche est abordé par un seul thème et sur des collectivités ayant déjà manifesté un intérêt pour améliorer leurs pratiques.

Le questionnaire envoyé aux collectivités du PNR a été difficile à rédiger car il devait prendre en compte à la fois les différents thèmes souhaitant être abordés par le PNR mais également être facilement remplis tout en apportant les informations nécessaires à l'avancement du projet.

Pour le PNR des Pyrénées Ariégeoises, le travail était principalement centré sur la coopération de l'ensemble des collectivités et il n'est pas toujours évident de les mobiliser sur un tel sujet. Le diagnostic a nécessité de nombreuses relances pour arriver à un taux de retour satisfaisant. La mise en œuvre du programme d'actions dépendra de l'engagement des collectivités lors du lancement de la démarche à l'automne 2012.

B. Perspectives

L'automne 2012 annonce le lancement de la démarche d'éco-responsabilité pour les collectivités du PNR de Pyrénées Ariégeoises. A cette occasion, une grande réunion d'information sera organisée pour expliquer, sensibiliser et encourager les collectivités à s'engager officiellement par écrit dans cette démarche sur le ou les thèmes de leurs choix. Au bout d'un an, un bilan sera réalisé en fonction des actions accompli et les collectivités, selon leurs états d'avancement, pourront décider de continuer sur le même thème ou bien de changer de thème.

Le PNR des Pyrénées Ariégeoises travaille en étroite collaboration avec le Parc National des Pyrénées sur l'éco-responsabilité. Il est primordial de garder un œil sur l'avancement de la démarche d'éco-responsabilité, notamment avec les Parc voisins.

Il serait pertinent dans les années à venir de mettre en place un réseau de collectivités éco-responsables dans un premier temps au sein du Parc naturel régional des Pyrénées Ariégeoises et par la suite au sein de l'ensemble des PNR de France et même pourquoi pas avec les Parcs Nationaux.

Conclusion

Le présent rapport est une synthèse du diagnostic, réalisé sur les collectivités du PNR en matière d'éco-responsabilité. Ce diagnostic comprend une enquête réalisée via un questionnaire pour récolter des données, et un programme d'actions à destination des collectivités. Le souhait du PNR est de mettre en place une démarche éco-responsable auprès de ses 156 collectivités afin de les inciter à réduire leurs impacts sur l'environnement et intégrer le développement durable dans leurs actions.

Les consommations d'énergies dans les bâtiments publics et l'éclairage public arrivent largement en tête dans les besoins des collectivités du PNR avec plus de 80% des collectivités intéressées. Des actions simples peuvent être mises en place rapidement pour réduire les consommations et les factures.

Puis viennent les ordures ménagères et les déchets verts avec plus de 75% d'intérêt. Les collectivités sont de plus en plus sensibilisées aux problèmes de gestion des déchets et souhaitent participer aux actions de sensibilisation et de prévention.

La réduction de l'utilisation des produits phytosanitaires tient une place importante. Cette constatation est très encourageante puisque de nombreuses actions pourront être mise en place pour préserver la qualité des eaux et les sols ariégeois.

L'achat de produits locaux ou issus de l'agriculture biologique, les consommations d'eau dans les bâtiments publics, les produits « Marque Parc », les plantes locales et les DEEE obtiennent plus de 60% d'intérêt de la part des collectivités. Les circuits courts pour les produits alimentaires sont de plus en plus privilégier notamment dans les territoires ruraux que ce soit pour la viande, le lait, le fromage ou les légumes. Il faut profiter de cet élan pour améliorer la communication autour de ce thème.

Enfin se trouve les fournitures et le mobilier de bureau, les véhicules et l'arrosage des espaces verts qui sont autour de 50% d'intérêt. Ces thèmes, malgré leurs dernières places, intéressent 50% des collectivités. Il est important développer, notamment en ce qui concernent l'achat de fournitures de bureau recyclés ou recyclables.

Dans cette démarche d'éco-responsabilité, il est primordial que les différentes collectivités puisse communiquer afin d'échanger sur leurs actions, leurs besoins, leurs idées [**13**]. La mise en réseau est donc une priorité une fois la démarche lancée. Ce réseau doit également pourvoir être accessible par les habitants qui souhaitent, à leurs niveau, s'engager dans le développement durable (Plan national d'adaptation de la France aux effets du changement climatique 2011-2015, 2012).

Il est également important de prendre en considération, le changement de population estival qui peut largement doubler pour certain village. Les différentes actions envisagées, notamment sur la gestion des déchets et l'eau (eau potable et assainissement) doivent prendre en compte ces modifications pour s'adapter et répondre favorablement aux enjeux du développement durable.

Articles

BERTOLINI G, Courrier de l'environnement de l'INRA Septembre 2004,
Déchets, cent façons de jeter.

GRO HARLEM BRUNDTLAND, 1987,
Notre Avenir à tous.

MOINEAU H, 2012
Diagnostic gaz à effet de serre du Parc Naturel régional des Pyrénées Ariégeoises.

Ouvrages

LEVY J, LUSSAULT M., 2003.
Dictionnaire de la géographie et de l'espace des sociétés. Paris : Belin. 1033 p.

ADEME, 2011,
Prévention de la production des déchets.

Ministère de l'écologie, de l'énergie, du développement durable et de l'aménagement du territoire et le Ministère du budget, des comptes publics et de la fonction publique, Mars 2008
Dispositif national de formation à l'éco-responsabilité, La gestion éco-responsable des espaces non bâtis.

Ministère de l'écologie, de l'énergie, du développement durable et de l'aménagement du territoire et le Ministère du budget, des comptes publics et de la fonction publique, Novembre 2009
Dispositif national de formation à l'éco-responsabilité, La gestion éco-responsable des déchets dans son administration.

Ministère de l'écologie, de l'énergie, du développement durable et de l'aménagement du territoire et le Ministère du budget, des comptes publics et de la fonction publique, Mai 2012
Dispositif national de formation à l'éco-responsabilité, L'achat public durable

Ministère de l'écologie, de l'énergie, du développement durable et de l'aménagement du territoire, Octobre 2012
Dispositif national de formation à l'éco-responsabilité, Introduire les produits bio en restauration collective publique

Ministère de l'écologie, du développement durable, des transports et du logement, 2010
Plan national d'adaptation de la France aux effets du changement climatique 2011-2015.

Plateforme régionale Territoires et Développement Durable, Juin 2010,
L'éducation au développement durable dans les Territoires.

Région Rhône-Alpes, Juin 2009
Eco-responsabilité, les collectivités face au défi écologique.

Sites internet

[**1**] http://www parcs-naturels-regionaux.tm.fr

[**2**] http://www.developpement-durable.gouv.fr

[**3**] http://www.assemblee-nationale.fr

[**4**] http://www.eau-adour-garonne.fr

[**5**] http://www.arpe-mip.com

[**6**] http://www.ademe.fr

[**7**] http://www.cg09.fr

[**8**] http://www.midipyrenees.fr

[**9**] http://www.eco-evenement.org

[**10**] http://www.jeconomiseleau.org

[**11**] http://www.villes-et-villages-etoiles.fr

[**12**] http://www.villes-et-villages-fleuris.com

[**13**] http://www.territoires-durables.fr

Table des annexes

Annexe 1 : Liste des communes et des communautés de communes

Annexe 2 : Extraits de la charte du Parc naturel régional des Pyrénées Ariégeoises sur l'éco-responsabilité des collectivités

Annexe 3 : Le questionnaire d'éco-responsabilité

Annexe 4 : Tableau des résultats du questionnaire

Annexe 5 : Les fiches « diagnostic » sur les cinq thèmes abordés

Annexe 6 : Les fiches « actions » sur les cinq thèmes

Annexe 1 : Liste des communes et des communautés de communes présentes sur le territoire du Parc naturel régional des Pyrénées Ariégeoises

Liste des communes	Liste des communautés de communes
Caumont	
Eycheil	
Lorp-Sentaraille	
Montjoie en Couserans	Agglomération de Saint-Girons
Moulis	
Saint-Girons	
Saint-Lizier	
Camarade	
Campagne sur Arize	
Gabre	
Le Mas d'Azil	Arize
Les Bordes sur Arize	
Montfa	
Sabarat	
Betchat	
Cazavet	
Gajan	
La Bastide du Salat	
Lacave	
Mauvezinde Prat	Bas Couserans
Mercenac	
Montgauch	
Prat-Bonrepaux	
Taurignan-Castet	
Taurignan-Vieux	
Aulus les bains	
Couflens	
Ercé	
Oust	Canton d'Oust / Haut-Salat
Seix	
Sentenac d'Oust	
Soueix-Rogalle	
Ustou	

Cazaux	
Loubens	Canton de Varilhes/Plantaurel
Montégut-Plantaurel	
Antras	
Argein	
Arrien en Bethmale	
Arrout	
Aucazein	
Audressein	
Augirein	
Balacet	
Bethmale	Castillonnais
Bonnac-Irazein	
Buzan	
Balaguères	
Castillon en Couserans	
Cescau	
Engomer	
Galey	
Les Bordes sur Lez	
Orgibet	
Saint-Jean du Castillonnais	
Saint-Lary	
Salsein	
Sentein	
Sor	
Uchentein	
Villeneuve	
Aleu	
Biert	
Boussenac	Massatois
Le Port	
Massat	
Soulan	
Auzat	
Gestiès	
Goulier	
Illier et Laramade	
Lercoul	Pays d'Auzat et du Vicdessos
Orus	

Sem	
Siguer	
Suc et Sentenac	
Vicdessos	
Le Bosc	
Brassac	
Ganac	
Montoulieu	
Prayols	
Ferrières sur Ariège	
Saint-Pierre de Rivière	Pays de Foix
Bénac	
Burret	
Serres sur Arget	
Saint-Martin de Caralp	
Cos	
Vernajoul	
Loubières	
Baulou	
Alliat	
Arignac	
Bédeilhac et Aynat	
Capoulet et Junac	
Génat	
Gourbit	
Lapège	Pays de Tarascon
Miglos	
Niaux	
Quié	
Rabat les trois seigneurs	
Saurat	
Surbat	
Aigues-Juntes	
Allières	
Alzen	
Cadarcet	
Castelnau-Durban	
Durban sur Arize	
Esplas de Sérou	
La Bastide de Sérou	Seronais 117

Larbont	
Montels	
Montseron	
Nescus	
Rimont	
Sentenac de Sérou	
Suzan	
Alos	
Clermont	
Encourtiech	
Erp	
Lacourt	Val Couserans
Lescure	
Montégut en Couserans	
Montesquieu-Avantes	
Rivernert	
Pailhès	Vallée de la Lèze
Bagert	
Barjac	
Bedeille	
Cérizol	
Contrazy	
Fabas	Volvestre Ariégeois
Lasserre	
Mauvezin de Sainte-Croix	
Mérigon	
Montardit	
Sainte-Croix Volvestre	
Tourtouse	

Annexe 2 : Extraits de la charte du Parc naturel régional des Pyrénées Ariégeoises sur l'éco-responsabilité des collectivités

Annexe 3 :

Questionnaire sur l'éco-responsabilité des collectivités du Parc naturel régional des Pyrénées Ariégeoises

Pour les thèmes énoncés ci-dessous, merci d'évaluer le plus objectivement possible **les pratiques de votre collectivité** (de très bonnes à très mauvaises). Merci de signaler également les **" marges de progrès " et les priorités** dans les actions que vous souhaiteriez mener en les notant sur une échelle de 1 à 5 (1 : action prioritaire, 5 : action non prioritaire). Entourez les réponses.

Nom de la collectivité :
Nom et prénom de la personne ayant rempli le questionnaire :
Téléphone et adresse courriel :
Présence d'une politique environnementale : Oui Non
Si oui développez en quelques mots :

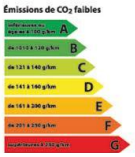

Comment jugez-vous les consommations d'énergie de votre collectivité (électricité, gaz, carburants…) ?

Les pratiques actuelles
au niveau des bâtiments : Très bonnes Bonnes Moyennes Mauvaises Très mauvaises
Marges de progrès
attendues / priorités : *1* *2* *3* *4* *5*

Les pratiques actuelles
au niveau l'éclairage public : Très bonnes Bonnes Moyennes Mauvaises Très mauvaises
Marges de progrès
attendues / priorités : *1* *2* *3* *4* *5*

Les pratiques actuelles
au niveau des véhicules
(carburants,
consommation…) : Très bonnes Bonnes Moyennes Mauvaises Très mauvaises
Marges de progrès
attendues / priorités : *1* *2* *3* *4* *5*

Comment jugez-vous les consommations d'eau de votre collectivité ?

Les pratiques actuelles
dans les bâtiments : Très bonnes Bonnes Moyennes Mauvaises Très mauvaises
Marges de progrès
attendues / priorités : 1 2 3 4 5

Les pratiques actuelles
pour l'arrosage : Très bonnes Bonnes Moyennes Mauvaises Très mauvaises
Marges de progrès
attendues / priorités : 1 2 3 4 5

Comment jugez-vous la gestion des déchets de votre collectivité (prévention, tri…) ?

Les pratiques actuelles
sur les ordures
ménagères : Très bonnes Bonnes Moyennes Mauvaises Très mauvaises
Marges de progrès
attendues / priorités : 1 2 3 4 5

Les pratiques actuelles
sur les déchets verts : Très bonnes Bonnes Moyennes Mauvaises Très mauvaises
Marges de progrès
attendues / priorités : 1 2 3 4 5

Les pratiques actuelles sur
les déchets spéciaux (DEEE,
déchets dangereux…): Très bonnes Bonnes Moyennes Mauvaises Très mauvaises
Marges de progrès
attendues / priorités : 1 2 3 4 5

Comment jugez-vous les achats de votre collectivité ?

Les pratiques actuelles concernant les fournitures de bureau :	Très bonnes	Bonnes	Moyennes	Mauvaises	Très mauvaises
Marges de progrès attendues / priorités :	*1*	*2*	*3*	*4*	*5*

Les pratiques actuelles concernant le mobilier du bureau :	Très bonnes	Bonnes	Moyennes	Mauvaises	Très mauvaises
Marges de progrès attendues / priorités :	*1*	*2*	*3*	*4*	*5*

Les pratiques actuelles concernant les produits locaux et/ou biologiques :	Très bonnes	Bonnes	Moyennes	Mauvaises	Très mauvaises
Marges de progrès attendues / priorités :	*1*	*2*	*3*	*4*	*5*

Les pratiques actuelles sur les produits marqués " Parc " :	Très bonnes	Bonnes	Moyennes	Mauvaises	Très mauvaises
Marges de progrès attendues / priorités :	*1*	*2*	*3*	*4*	*5*

Comment jugez-vous l'entretien des espaces verts de votre collectivité ?

Les pratiques actuelles pour limiter l'usage des produits phytosanitaires :	Très bonnes	Bonnes	Moyennes	Mauvaises	Très mauvaises
Marges de progrès attendues / priorités :	*1*	*2*	*3*	*4*	*5*

Les pratiques actuelles pour privilégier les plantes locales :	Très bonnes	Bonnes	Moyennes	Mauvaises	Très mauvaises
Marges de progrès attendues / priorités :	*1*	*2*	*3*	*4*	*5*

Quelle est la taille des espaces verts de votre collectivité ?

Commentaires :

Contacts :

Camille BOURGES
Syndicat mixte du PNR des Pyrénées Ariégeoises
Pôle d'activités - Ferme d'Icart
09240 MONTELS
tél. : 05 61 02 71 69
fax : 05 61 02 80 23

c.bourges@parc-pyrenees-ariegeoises.fr
www.parc-pyrenees-ariegeoises.fr

Merci de bien vouloir nous retourner ce questionnaire avant le 5 Avril 2012.

Annexe 4 : Tableau des résultats du questionnaire

Communes	Politique Env	Energie des bâtiments	Eclairage public	Véhicules	Eau bâtiments	Arrosage	Ordures ménagères	Déchets verts	DEEE	Fournitures de bureau	Mobilier de bureau	Produits locaux ou bio	Produits "Marque Parc"	Produits Phyto	Plantes locales
AIGUES-JUNTES	Non	Bonnes/2	Bonnes/2	Bonnes/2	Bonnes/2	Moyennes/3	Bonnes/2	Bonnes/2	Moyennes/3	Bonnes/2	Bonnes/2	Moyennes/3	Non concerné	Bonnes/2	Bonnes/2
ALEU	/	/	/	/	/	/	/	/	/	/	/	/	/	/	/
ALLIAT	/	/	/	/	/	/	/	/	/	/	/	/	/	/	/
ALLIERES	Non	Moyennes/4	Moyennes/4	Non concerné	Bonnes/5	Bonnes/5	Bonnes/5	Moyennes/3	Non concerné	Bonnes/4	Très bonnes/1	Moyennes/5	Non concerné	Bonnes/5	Très bonnes/1
ALOS	Oui	Moyennes/3	Moyennes/4	Bonnes/2	Très bonnes/2	Très bonnes/1	Moyennes/2	Mauvaises/4	Mauvaises/4	Bonnes/2	Bonnes/2	Moyennes/3	Moyennes/3	Moyennes/4	Bonnes/2
ALZEN	Oui	Moyennes/4	Moyennes/4	Bonnes/4	Bonnes/4	Bonnes/4	Bonnes/4	Moyennes/5	Bonnes/4	Moyennes/4	Bonnes/4	Bonnes/4	Bonnes/4	Très bonnes/5	Bonnes/4
ANTRAS	/	/	/	/	/	/	/	/	/	/	/	/	/	/	/
ARGEIN	Non	Mauvaises/4	Bonnes/2	Bonnes/2	Bonnes/2	Bonnes/2	Bonnes/2	Bonnes/2	Non concerné	Bonnes/2	Bonnes/2	Très mauvaises/4	Très mauvaises/4	Bonnes/2	Mauvaises/4
ARIGNAC	Oui	Moyennes/4	Moyennes/4	Mauvaises/5	Bonnes/3	Bonnes/3	Moyennes/4	Moyennes/3	Bonnes/3	Moyennes/4	Bonnes/3	Moyennes/3	Très mauvaises/3	Mauvaises/4	Bonnes/4
ARRIEN EN BETHMALE	Indécis	Moyennes/3	Moyennes/3	Moyennes/3	Bonnes/4	Non concerné	Moyennes/3	Bonnes/2	Bonnes/2	Bonnes/2	Bonnes/2	Moyennes/2	Moyennes/3	Bonnes/4	Bonnes/4
ARROUT	Non	Bonnes/3	Moyennes/3	Non concerné	Moyennes/3	Bonnes/3	Mauvaises/3	Moyennes/3	Bonnes/3	Moyennes/4	Non concerné	Moyennes/4	Moyennes/3	Bonnes/3	Moyennes/4
AUCAZEIN	/	/	/	/	/	/	/	/	/	/	/	/	/	/	/
AUDRESSEIN	/	/	/	/	/	/	/	/	/	/	/	/	/	/	/
AUGIREIN	/	/	/	/	/	/	/	/	/	/	/	/	/	/	/
AULUS LES BAINS	Indécis	Mauvaises/2	Moyennes/3	Moyennes/3	Bonnes/1	Non concerné	Moyennes/3	Mauvaises/4	Moyennes/3	Moyennes/3	Moyennes/3	Moyennes/3	Moyennes/3	Mauvaises/3	Moyennes/3
AUZAT	/	/	/	/	/	/	/	/	/	/	/	/	/	/	/
BAGERT	Non	Moyennes/3	Bonnes/3	Non concerné	Non concerné	Non concerné	Moyennes/3	Non concerné	Non concerné	Bonnes/4	Bonnes/4	Non concerné	Non concerné	Bonnes/4	Non concerné
BALACET	Non	Bonnes/5	Moyennes/4	Bonnes/4	Bonnes/4	Très mauvaises/4	Bonnes/4	Mauvaises/4	Bonnes/4	Bonnes/4	Moyennes/4	Mauvaises/4	Bonnes/4	Très bonnes/5	Bonnes/5
BALAGUERES	Non	Très bonnes/1	Bonnes/2	Bonnes/2	Bonnes/2	Bonnes/2	Très bonnes/1	Moyennes/3	Moyennes/3	Très bonnes/1	Très bonnes/1	Mauvaises/4	Moyennes/4	Bonnes/3	Bonnes/3
BARJAC	/	/	/	/	/	/	/	/	/	/	/	/	/	/	/
BAULOU	/	/	/	/	/	/	/	/	/	/	/	/	/	/	/
BEDEILHAC ET AYNAT	/	/	/	/	/	/	/	/	/	/	/	/	/	/	/
BEDEILLE	Non	Moyennes/3	Moyennes/3	Moyennes/3	Moyennes/3	Bonnes/4	Bonnes/4	Très bonnes/4	Moyennes/5	Bonnes/1	Bonnes/1	Moyennes/3	Mauvaises/1	Moyennes/4	Moyennes/3
BENAC	Oui	Moyennes/1	Moyennes/2	Moyennes/2	Moyennes/2	Bonnes/3	Bonnes/3	Bonnes/3	Bonnes/3	Moyennes/3	Bonnes/4	Moyennes/2	Moyennes/2	Bonnes/3	Bonnes/4
BETCHAT	Non	Moyennes/3	Moyennes/4	Moyennes/3	Mauvaises/3	Non concerné	Bonnes/4	Bonnes/4	Moyennes/4	Moyennes/4	Moyennes/4	Mauvaises/4	Très mauvaises/4	Moyennes/4	Moyennes/4
BETHMALE	Non	Très mauvaises/3	Bonnes/3	Bonnes/3	Bonnes/3	Non concerné	Bonnes/4	Bonnes/4	Bonnes/4	Bonnes/4	Bonnes/4	Bonnes/4	Non concerné	Moyennes/3	Bonnes/3
BIERT	Non	Moyennes /4	Mauvaises /4	Bonnes /3	Bonnes /2	Bonnes /2	Mauvaises /3	Bonnes /3	Non concerné	Mauvaises /4	Non concerné	Moyennes/ 3	Bonnes /3	Mauvaises /3	Mauvaises /3
BONAC IRAZEIN	Oui	Mauvaises/3	Mauvaises/2	Mauvaises/3	Mauvaises/3	Moyennes/4	Moyennes/3	Moyennes/3	Très mauvaises/2	Mauvaises/3	Moyennes/3	Moyennes/4	Mauvaises/3	Mauvaises/3	Mauvaises/3
BORDES SUR LEZ	Non	Moyennes/3	Mauvaises/3	Moyennes/3	Moyennes/3	Moyennes/3	Bonnes/2	Moyennes/3	Non concerné	Bonnes/2	Bonnes/2	Moyennes/3	Mauvaises/3	Bonnes/2	Moyennes/3

BOUSSENAC	Oui	Bonnes /**1**	Bonnes /**1**	Bonnes /**1**	Bonnes /**1**	Bonnes /**1**	Moyennes /**3**	Très bonnes /**1**	Moyennes /**3**	Bonnes /**1**	Bonnes /**1**	Bonnes /**1**	Moyennes /**4**	Bonnes /**1**	Bonnes /**3**
BRASSAC	Non	Moyennes/3	Moyennes/3	Moyennes/3	Bonnes/2	Très bonnes/1	Bonnes/2	Moyennes/3	Mauvaises/4	Très bonnes/1	Très bonnes/1	Bonnes/2	Moyennes/3	Très bonnes/1	Bonnes/2
BURRET	/	/	/	/	/	/	/	/	/	/	/	/	/	/	/
BUZAN	Non	Bonnes/1	Mauvaises/3	Bonnes/1	Bonnes/1	Non concerné	Bonnes/1	Moyennes/3	Bonnes/1	Bonnes/1	Bonnes/1	Non concerné	Non concerné	Mauvaises/3	Bonnes/1
CADARCET	/	/	/	/	/	/	/	/	/	/	/	/	/	/	/
CAMARADE	Non	Bonnes/5	Très bonnes/5	Non concerné	Bonnes/4	Non concerné	Moyennes/4	Bonnes/4	Non concerné	Très bonnes/5	Bonnes/4	Bonnes/4	Moyennes/4	Bonnes/4	Non concerné
CAMPAGNE SUR ARIZE	Indécis	Moyennes/3	Bonnes/2	Moyennes/3	Bonnes/3	Mauvaises/4	Moyennes/4	Moyennes/4	Moyennes/4	Moyennes/3	Moyennes/3	Non concerné	Mauvaises/4	Moyennes/3	Moyennes/3
CAPOULET ET JUNAC	/	/	/	/	/	/	/	/	/	/	/	/	/	/	/
CASTELNAU DURBAN	/	/	/	/	/	/	/	/	/	/	/	/	/	/	/
CASTILLON EN COUSERANS	Non	Moyennes/3	Bonnes/4	Moyennes/4	Bonnes/5	Moyennes/3	Bonnes/4	Moyennes/4	Bonnes/4	Très bonnes/5	Très bonnes/5	Bonnes/5	Mauvaises/4	Bonnes/4	Très bonnes/5
CAUMONT	Oui	Moyennes/4	Bonnes/3	Bonnes/4	Moyennes/4	Très bonnes/1	Mauvaises/3	Bonnes/3	Bonnes/4	Très bonnes/1	Très bonnes/1	Bonnes/4	Bonnes/4	Moyennes/4	Moyennes/4
CAZAUX	/	/	/	/	/	/	/	/	/	/	/	/	/	/	/
CAZAVET	Non	Mauvaises/4	Bonnes/3	Non concerné	Moyennes/3	Bonnes/3	Moyennes/4	Bonnes/3	Non concerné	Bonnes/3	Moyennes/3	Mauvaises/3	Très mauvaises/3	Moyennes/3	Mauvaises/3
CERIZOLS	Indécis	Moyennes/3	Moyennes/3	Moyennes/3	Bonnes/2	Moyennes/4	Moyennes/3	Mauvaises/4	Bonnes/2	Bonnes/2	Bonnes/2	Moyennes/3	Bonnes/2	Bonnes/2	Moyennes/3
CESCAU	Non	Moyennes/2	Mauvaises/5	Non concerné	Moyennes/3	Très Bonnes/1	Bonnes/4	Bonnes/3	Moyennes/3	Moyennes/4	Bonnes/4	Non concerné	Non concerné	Bonnes/4	Bonnes/4
CLERMONT	Oui	Moyennes/4	Bonnes/4	Non concerné	Bonnes/4	Non concerné	Très bonnes/1	Bonnes/5	Non concerné	Bonnes/4	Moyennes/3	Très bonnes/1	Très mauvaises/1	Très bonnes/1	Moyennes4
CONTRAZY	/	/	/	/	/	/	/	/	/	/	/	/	/	/	/
COS	Indécis	Moyennes/3	Bonnes/4	Moyennes/3	Bonnes/2	Bonnes/2	Moyennes/3	Moyennes/3	Bonnes/3	Moyennes/3	Moyennes/3	Moyennes/3	Bonnes/3	Bonnes/2	Bonnes/2
COUFLENS	Oui	Moyennes/5	Bonnes/4	Bonnes/3	Bonnes/2	Bonnes/2	Bonnes/5	Très bonnes/1	Non concerné	Très bonnes/1	Très bonnes/1	Bonnes/4	Non concerné	Moyennes/5	Bonnes/4
DURBAN SUR ARIZE	Indécis	Moyennes/3	Moyennes/3	Moyennes/3	Bonnes/2	Non concerné	Bonnes/2	Moyennes/3	Bonnes/2	Mauvaises/2	Moyennes/3	Mauvaises/3	Non concerné	Bonnes/2	Moyennes/3
ENCOURTIECH	Non	Moyennes/3	Moyennes/3	Bonnes/3	Bonnes/2	Non concerné	Bonnes/2	Bonnes/2	Mauvaises/4	Moyennes/3	Moyennes/3	Moyennes/3	Mauvaises/3	Bonnes/2	Moyennes/3
ENGOMER	Oui	Mauvaises/2	Moyennes/4	Très bonnes/2	Moyennes/5	Bonnes/1	Moyennes/3	Bonnes/1	Bonnes/1	Très bonnes/1	Très bonnes/1	Mauvaises/2	Mauvaises/2	Bonnes/3	Bonnes/4
ERCE	Non	Moyennes/3	Moyennes/4	Moyennes/3	Bonnes/5	Bonnes/5	Mauvaises/3	Moyennes/4	Mauvaises/3	Bonnes/4	Moyennes/3	Mauvaises/3	Très mauvaises/2	Moyennes/4	Mauvaises/3
ERP	/	/	/	/	/	/	/	/	/	/	/	/	/	/	/
ESPLAS DE SEROU	Non	Moyennes/4	Moyennes/3	Moyennes/3	Bonnes/4	Très bonnes/5	Moyennes/3	Bonnes/4	Non concerné	Moyennes/3	Bonnes/4	Mauvaises/3	Mauvaises/3	Mauvaises/4	Bonnes/4
EYCHEIL	Oui	Bonnes/5	Moyennes/5	Bonnes/1	Bonnes/1	Bonnes/1	Bonnes/1	Très bonnes/1	Moyennes/5	Bonnes/1	Bonnes/1	Moyennes/5	Mauvaises/5	Moyennes/5	Mauvaises/3
FABAS	Non	Moyennes/4	Très mauvaises/1	Non concerné	Très bonnes/1	Bonnes/2	Moyennes/4	Non concerné	Non concerné	Bonnes/2	Très bonnes/1	Très bonnes/1	Non concerné	Moyennes/4	Très bonnes/1
FERRIERES SUR ARIEGE	/	/	/	/	/	/	/	/	/	/	/	/	/	/	/
GABRE	Non	Bonnes//1	Très bonnes/1	Non concerné	Très bonnes/1	Non concerné	Très bonnes/1	Non concerné	Bonnes/2	Très bonnes/1	Très bonnes/1	Non concerné	Non concerné	Bonnes/2	Moyennes/4
GAJAN	/	/	/	/	/	/	/	/	/	/	/	/	/	/	/
GALEY	Non	Moyennes/3	Moyennes/3	Bonnes/3	Moyennes/4	Moyennes/4	Bonnes/2	Moyennes/3	Mauvaises/4	Bonnes/2	Bonnes/2	Bonnes/2	Mauvaises/3	Bonnes/2	Bonnes/2

GANAC															
GENAT	Oui	Bonnes/4	Bonnes/4	Bonnes/5	Bonnes/1	Très bonnes/1	Moyennes/3	Bonnes/4	Bonnes/4	Bonnes/5	Bonnes/5	Bonnes/4	Bonnes/4	Moyennes/4	Bonnes/4
GESTIES	Oui	Bonnes/3	Bonnes/3	Non concerné	Moyennes/3	Bonnes/2	Moyennes/3	Bonnes/3	Moyennes/3	Bonnes/3	Bonnes/3	Moyennes/4	Mauvaises/5	Bonnes/2	Bonnes/2
GOULIER	Oui	Moyennes/4	Moyennes/3	Très bonnes/4	Bonnes/4	Bonnes/4	Bonnes/4	Très bonnes/5	Bonnes/3	Bonnes/4	Bonnes/3	Moyennes/4	Moyennes/4	Très bonnes/5	Bonnes/4
GOURBIT	Non	Moyennes/3	Moyennes/3	Bonnes/4	Mauvaises/4	Mauvaises/4	Moyennes/5	Moyennes/5	Bonnes/4	Bonnes/4	Bonnes/4	Moyennes/4	Très mauvaises/5	Bonnes/4	Très mauvaises/4
ILLIER ET LARAMADE	Oui	Bonnes/3	Moyennes/5	Non concerné	Bonnes/2	Très bonnes/2	Bonnes/3	Moyennes/3	Moyennes/3	Moyennes/3	Moyennes/3	Moyennes/3	Mauvaises/3	Bonnes/4	Moyennes/5
LA BASTIDE DE SEROU	Indécis	Moyennes/4	Moyennes/5	Moyennes/4	Moyennes/3	Non concerné	Moyennes/4	Mauvaises/4	Non concerné	Moyennes/4	Non concerné	Moyennes/4	Non concerné	Moyennes/4	Non concerné
LA BASTIDE DU SALAT	Oui	Bonnes/1	Moyennes/3	Très bonnes/1	Très bonnes/1	Moyennes/3	Bonnes/2	Bonnes/1	Mauvaises/4	Très bonnes/1	Très bonnes/1	Moyennes/3	Très mauvaises/4	Mauvaises/4	Moyennes/3
LACAVE	Non	Moyennes/3	Moyennes/3	Non concerné	Bonnes/2	Très bonnes/1	Bonnes/3	Bonnes/3	Moyennes/3	Bonnes/3	Bonnes/3	Bonnes/3	Moyennes/3	Très bonnes/1	Bonnes/2
LACOURT	Non	Bonnes/2	Très bonnes/1	Bonnes/2	Très bonnes/1	Très bonnes/1	Moyennes/4	Non concerné	Très bonnes/1	Très bonnes/1	Très bonnes/1	Bonnes/2	Non concerné	Bonnes/2	Très bonnes/1
LAPEGE	Non	Moyennes/3	Bonnes/2	Bonnes/2	Bonnes/2	Très bonnes/1	Bonnes/2	Moyennes/3	Très bonnes/1	Très bonnes/1	Très bonnes/1	Très bonnes/1	Bonnes/2	Bonnes/2	Bonnes/2
LARBONT	Non	Bonnes/2	Moyennes/3	Bonnes/2	Bonnes/2	Bonnes/2	Bonnes/2	Bonnes/2	Bonnes/2	Bonnes/2	Bonnes/2	Bonnes/2	Moyennes/3	Bonnes/2	Moyennes/3
LASSERRE	Non	Moyennes/3	Moyennes/1	Non concerné	Bonnes/3	Non concerné	Mauvaises/5	Moyennes/5	Non concerné	Très bonnes/1	Non concerné	Moyennes/4	Très mauvaises/3	Bonnes/3	Très bonnes/1
LE BOSC	Indécis	Mauvaises/4	Moyennes/3	Non concerné	Bonnes/3	Non concerné	Très bonnes/1	Très bonnes/1	Très bonnes/1	Moyennes/4	Non concerné	Moyennes/4	Non concerné	Mauvaises/4	Non concerné
LE MAS D'AZIL	/	/	/	/	/	/	/	/	/	/	/	/	/	/	/
LE PORT	Oui	Moyennes/5	Moyennes/5	Moyennes/5	Bonnes/2	Bonnes/2	Moyennes/3	Bonnes/3	Moyennes/3	Bonnes/1	Bonnes/1	Moyennes/2	Bonnes/2	Bonnes/2	Non concerné
LERCOUL	Indécis	Mauvaises/3	Moyennes/3	Moyennes/3	Moyennes/3	Moyennes/3	Moyennes/4	Moyennes/4	Moyennes/4	Moyennes/3	Moyennes/4	Moyennes/4	Mauvaises/4	Moyennes/4	Moyennes/4
LES BORDES SUR ARIZE	/	/	/	/	/	/	/	/	/	/	/	/	/	/	/
LESCURE	Indécis	Bonnes/2	Bonnes/2	Bonnes/2	Bonnes/2	Très bonnes/1	Bonnes/2	Bonnes/2	Non concerné	Très bonnes/1	Bonnes/2	Bonnes/2	Moyennes/3	Bonnes/2	Très bonnes/1
LORP-SENTARAILLE	Indécis	Moyennes/3	Bonnes/4	Bonnes/4	Moyennes/3	Moyennes/3	Moyennes/3	Bonnes/4	Mauvaises/2	Bonnes/4	Bonnes/4	Mauvaises/3	Très mauvaises/3	Mauvaises/4	Mauvaises/4
LOUBENS	Non	Moyennes/4	Moyennes/4	Non concerné	Bonnes/3	Non concerné	Bonnes/2	Bonnes/2	Non concerné	Bonnes/2	Bonnes/2	Moyennes/3	Moyennes/3	Bonnes/2	Bonnes/2
LOUBIERES	Non	Mauvaises/2	Mauvaises/2	Non concerné	Moyennes/2	Bonnes/3	Moyennes/2	Très bonnes/1	Non concerné	Bonnes/5	Bonnes/5	Non concerné	Très bonnes/1	Bonnes/5	Bonnes/3
MASSAT	Oui	Mauvaises/3	Très mauvaises/4	Moyennes/3	Bonnes/5	Très bonnes/2	Moyennes/3	Mauvaises/4	Moyennes/3	Moyennes/3	Moyennes/3	Très bonnes/2	Moyennes/2	Bonnes/3	Bonnes/3
MAUVEZIN DE PRAT	Oui	Moyennes/3	Moyennes/3	Bonnes/2	Bonnes/2	Bonnes/2	Moyennes/3	Bonnes/2	Moyennes/3	Bonnes/2	Bonnes/2	Moyennes/3	Moyennes/3	Bonnes/2	Moyennes/3
MAUVEZIN DE SAINTE CROIX	/	/	/	/	/	/	/	/	/	/	/	/	/	/	/
MERCENAC	Non	Moyennes/2	Mauvaises/4	Bonnes/4	Bonnes/3	Non concerné	Bonnes/4	Bonnes/4	Moyennes/4	Bonnes/4	Très bonnes/1	Mauvaises/3	Mauvaises/3	Bonnes/4	Moyennes/4
MERIGON	Non	Bonnes/4	Bonnes/5	Moyennes/5	Bonnes/5	Non concerné	Bonnes/5	Moyennes/5	Bonnes/5	Moyennes/4	Non concerné	Moyennes/5	Bonnes/5	Bonnes/5	Non concerné
MIGLOS	Non	Bonnes/3	Bonnes/3	Moyennes/4	Bonnes/3	Bonnes/3	Très bonnes/1	Très bonnes/1	Bonnes/2	Bonnes/2	Bonnes/2	Bonnes/2	Bonnes/2	Très bonnes/1	Bonnes/2
MONTARDIT	Non	Moyennes/4	Bonnes/3	Non concerné	Bonnes/3	Bonnes/3	Mauvaises/4	Bonnes/3	Non concerné	Très bonnes/1	Très bonnes/1	Non concerné	Non concerné	Bonnes/3	Moyennes/3
MONTEGUT EN COUSERANS	Oui	Mauvaises/3	Moyennes/3	Bonnes/4	Moyennes/4	Bonnes/4	Mauvaises/3	Moyennes/3	Mauvaises/4	Bonnes/4	Bonnes/4	Bonnes/4	Moyennes/4	Bonnes/4	Bonnes/1

MONTEGUT PLANTAUREL	Indécis	Très mauvaises/5	Moyennes/3	Moyennes/2	Moyennes/3	Bonnes/2	Bonnes/3	Moyennes/2	Moyennes/3	Moyennes/3	Moyennes/3	Mauvaises/4	Mauvaises/4	Bonnes/4	Moyennes/2
MONTELS	Non	Moyennes/3	Bonnes/2	Non concerné	Bonnes/2	Non concerné	Bonnes/2	Bonnes/2	Non concerné	Bonnes/2	Bonnes/2	Non concerné	Non concerné	Bonnes/2	Non concerné
MONTESQUIEU AVANTES	Non	Bonnes/3	Bonnes/3	Bonnes/3	Bonnes/3	Non concerné	Bonnes/3	Bonnes/3	Bonnes/3	Très bonnes/1	Bonnes/2	Bonnes/3	Moyennes/3	Bonnes/3	Bonnes/3
MONTFA	/	/	/	/	/	/	/	/	/	/	/	/	/	/	/
MONTGAUCH	/	/	/	/	/	/	/	/	/	/	/	/	/	/	/
MONTJOIE EN COUSERANS	Non	Moyennes/3	Moyennes/3	Bonnes/3	Mauvaises/4	Bonnes/3	Moyennes/3	Moyennes/4	Mauvaises/3	Moyennes/4	Moyennes/4	Bonnes/4	Mauvaises/4	Mauvaises/4	Bonnes/4
MONTOULIEU	Oui	Moyennes/4	Moyennes/3	Bonnes/3	Bonnes/4	Bonnes/4	Bonnes/3	Bonnes/4	Bonnes/4	Très bonnes/5	Bonnes/4	Bonnes/5	Moyennes/3	Bonnes/5	Moyennes/4
MONTSERON	Indécis	Moyennes/3	Bonnes/3	Non concerné	Très bonnes/1	Non concerné	Moyennes/3	Moyennes/2	Bonnes/2	Très bonnes/1	Très bonnes/1	Très bonnes/1	Non concerné	Bonnes/1	Moyennes/1
MOULIS	Oui	Mauvaises/4	Moyennes/2	Moyennes/3	Bonnes/3	Bonnes/3	Moyennes/4	Moyennes/4	Moyennes/3	Bonnes/3	Bonnes/2	Moyennes/3	Moyennes/3	Bonnes/3	Bonnes/3
NESCUS	Indécis	Moyennes/3	Bonnes/4	Non concerné	Bonnes/2	Non concerné	Bonnes/3	Bonnes/3	Bonnes/3	Bonnes/2	Bonnes/2	Non concerné	Moyennes/3	Bonnes/2	Bonnes/2
NIAUX	Indécis	Bonnes/3	Bonnes/3	Bonnes/3	Bonnes/3	Bonnes/3	Bonnes/3	Bonnes/3	Bonnes/3	Bonnes/3	Bonnes/3	Bonnes/3	Bonnes/3	Bonnes/3	Bonnes/3
ORGIBET	Non	Moyennes/4	Moyennes/4	Bonnes/2	Bonnes/2	Très bonnes/2	Bonnes/5	Bonnes/5	Moyennes/4	Mauvaises/4	Mauvaises/4	Mauvaises/4	Mauvaises/4	Bonnes/2	Bonnes/2
ORUS	Non	Moyennes/3	Moyennes/3	Moyennes/3	Bonnes/4	Moyennes/3	Moyennes/3	Moyennes/3	Moyennes/3	Très bonnes/1	Très bonnes/1	Très bonnes/1	Moyennes/3	Bonnes/2	Bonnes/2
OUST	Oui	Moyennes/4	Mauvaises/5	Bonnes/2	Moyennes/2	Bonnes/2	Bonnes/2	Bonnes/2	Bonnes/3	Moyennes/4	Moyennes/3	Moyennes/4	Moyennes/4	Bonnes/4	Bonnes/4
PAILHES	Oui	Mauvaises /3	Moyennes /4	Moyennes /4	Moyennes /4	Moyennes /3	Moyennes /4	Moyennes /4	Moyennes /4	Moyennes /4	Moyennes /4	Mauvaises/4	Mauvaises/4	Moyennes/4	Moyennes/4
PRAT BONREPAUX	Oui	Bonnes/4	Moyennes/5	Moyennes/3	Moyennes/3	Bonnes/2	Moyennes/4	Moyennes/3	Bonnes/3	Bonnes/3	Moyennes/3	Moyennes/3	Moyennes/3	Bonnes/3	Bonnes/3
PRAYOLS	Non	Mauvaises/4	Bonnes/3	Moyennes/3	Moyennes/3	Moyennes/2	Bonnes/2	Moyennes/3	Mauvaises/3	Moyennes/2	Moyennes/2	Moyennes/2	Moyennes/3	Moyennes/3	Bonnes/3
QUIE	/	/	/	/	/	/	/	/	/	/	/	/	/	/	/
RABAT LES TROIS SEIGNEURS	Indécis	Moyennes/4	Moyennes/4	Moyennes/4	Bonnes/4	Bonnes/4	Bonnes/4	Moyennes/4	Mauvaises/3	Bonnes/4	Bonnes/4	Moyennes/4	Mauvaises/3	Très bonnes/5	Bonnes/4
RIMONT	/	/	/	/	/	/	/	/	/	/	/	/	/	/	/
RIVERENERT	/	/	/	/	/	/	/	/	/	/	/	/	/	/	/
SABARAT	Non	Mauvaises/2	Moyennes/3	Mauvaises/2	Bonnes/3	Bonnes/3	Moyennes/3	Moyennes/2	Moyennes/3	Moyennes/3	Moyennes/3	Mauvaises/3	Mauvaises/3	Mauvaises/3	Mauvaises/3
SAINT GIRONS	Oui	Moyennes/3	Moyennes/4	Moyennes/2	Moyennes/4	Moyennes/4	Moyennes/3	Moyennes/3	Moyennes/3	Bonnes/4	Bonnes/4	Bonnes/4	Moyennes/3	Moyennes/5	Moyennes/5
SAINT JEAN DU CASTILLONNAIS	Non	Mauvaises/2	Moyennes/3	Non concerné	Moyennes/4	Bonnes/5	Mauvaises/4	Bonnes/4	Moyennes/4	Bonnes/4	Bonnes/4	Moyennes/4	Mauvaises/4	Bonnes/5	Bonnes/5
SAINT LARY	Non	Bonnes/2	Bonnes/2	Bonnes/2	Bonnes/3	Non concerné	Moyennes/3	Bonnes/3	Non concerné	Bonnes/2	Non concerné	Non concerné	Non concerné	Très bonnes/1	Non concerné
SAINT LIZIER	Non	Moyennes/4	Moyennes/4	Moyennes/4	Moyennes/3	Bonnes/4	Moyennes/3	Bonnes/4	Bonnes/3	Bonnes/3	Bonnes/3	Moyennes/3	Moyennes/3	Très bonnes/3	Bonnes/4
SAINT MARTIN DE CARALP	Non	Moyennes/3	Moyennes/3	Bonnes/4	Bonnes/4	Bonnes/3	Moyennes/4	Bonnes/3	Bonnes/3	Bonnes/4	Bonnes/3	Mauvaises/2	Mauvaises/2	Bonnes/4	Bonnes/4
SAINT PIERRE DE RIVIERE	Oui	Moyennes/3	Moyennes/3	Bonnes/2	Moyennes/3	Bonnes/2	Bonnes/2	Bonnes/2	Bonnes/2	Bonnes/2	Bonnes/2	Très bonnes/1	Mauvaises/3	Très bonnes/1	Bonnes/2
SAINTE CROIX VOLVESTRE	Non	Mauvaises/5	Très mauvaises/5	Moyennes/1	Mauvaises/4	Bonnes/1	Très mauvaises/5	Très mauvaises/3	Non concerné	Non concerné	Non concerné	Très mauvaises/4	Très mauvaises/2	Mauvaises/5	Bonnes/2
SALSEIN	Oui	Bonnes/4	Bonnes/4	Bonnes/4	Bonnes/4	Très bonnes/1	Moyennes/3	Bonnes/4	Non concerné	Très bonnes/4	Très bonnes/4	Bonnes/4	Très bonnes/5	Bonnes/4	Très bonnes/1
SAURAT	Non	Moyennes/4	Moyennes/4	Mauvaises/4	Bonnes/4	Bonnes/4	Mauvaises/4	Non concerné	Mauvaises/4	Moyennes/4	Bonnes/4	Bonnes/5	Bonnes/5	Bonnes/4	Bonnes/4
SEIX	Oui	Moyennes/5	Mauvaises/5	Moyennes/4	Moyennes/5	Moyennes/5	Bonnes/4	Bonnes/4	Bonnes/4	Moyennes/5	Moyennes/5	Moyennes/5	Moyennes/5	Bonnes/5	Moyennes/5
SEM	/	/	/	/	/	/	/	/	/	/	/	/	/	/	/

SENTEIN	Non	Bonnes/3	Moyennes/2	Bonnes/3	Bonnes/5	Très bonnes/5	Bonnes/4	Mauvaises/4	Bonnes/4	Bonnes/4	Très bonnes/3	Moyennes/3	Très mauvaises/4	Mauvaises/5	Bonnes/3
SENTENAC DE SEROU	Non	Moyennes/3	Bonnes/2	Non concerné	Moyennes/4	Non concerné	Moyennes/3	Bonnes/2	Moyennes/4	Bonnes/2	Bonnes/2	Non concerné	Non concerné	Moyennes/4	Moyennes/4
SENTENAC D'OUST	Non	Moyennes/4	Moyennes/4	Non concerné	Moyennes/4	Moyennes/4	Moyennes/4	Moyennes/4	Bonnes/2	Bonnes/2	Bonnes/2	Bonnes/2	Bonnes/2	Bonnes/2	Bonnes/2
SERRES SUR ARGET	Non	Mauvaises/5	Moyennes/4	Moyennes/2	Mauvaises/4	Mauvaises/1	Bonnes/1	Mauvaises/5	Mauvaises/5	Moyennes/3	Bonnes/1	Bonnes/3	Mauvaises/4	Bonnes/5	Bonnes/4
SIGUER	Non	Moyennes/3	Bonnes/4	Moyennes/3	Bonnes/4	Bonnes/4	Bonnes/4	Bonnes/4	Bonnes/4	Bonnes/4	Bonnes/4	Moyennes/3	Non concerné	Bonnes/4	Moyennes/3
SOR	Non	Bonnes/2	Bonnes/2	Non concerné	Bonnes/2	Non concerné	Bonnes/2	Moyennes/3	Non concerné	Bonnes/2	Non concerné	Non concerné	Non concerné	Moyennes/3	Non concerné
SOUEIX ROGALLE	Non	Moyennes/4	Moyennes/4	Bonnes/4	Bonnes/4	Bonnes/4	Moyennes/4	Bonnes/4	Moyennes/4	Bonnes/5	Bonnes/4	Moyennes/4	Bonnes/5	Moyennes/4	Moyennes/4
SOULAN	Non	Moyennes/4	Moyennes/4	Bonnes/5	Bonnes/5	Très bonnes/1	Moyennes/4	Bonnes/5	Moyennes/4	Très bonnes/1	Moyennes/4	Bonnes/5	Moyennes/4	Bonnes/5	Moyennes/4
SUC ET SENTENAC	Indécis	Moyennes/5	Moyennes/4	Non concerné	Bonnes/2	Bonnes/2	Bonnes/5	Bonnes/5	Bonnes/5	Bonnes/2	Bonnes/2	Bonnes/2	Non concerné	Très bonnes/1	Très bonnes/1
SURBA	Non	Moyennes/4	Moyennes/4	Moyennes/4	Moyennes/4	Moyennes/4	Moyennes/4	Moyennes/4	Moyennes/3	Bonnes/4	Moyennes/4	Bonnes/4	Bonnes/4	Très bonnes/3	Très bonnes/3
SUZAN	/	/	/	/	/	/	/	/	/	/	/	/	/	/	/
TAURIGNAN CASTET	Indécis	Bonnes/4	Bonnes/4	Moyennes/3	Bonnes/4	Bonnes/4	Très bonnes/4	Bonnes/4	Moyennes/3	Très bonnes/1	Très bonnes/1	Moyennes/3	Moyennes/2	Moyennes/3	Moyennes/3
TAURIGNAN VIEUX	Indécis	Mauvaises/3	Mauvaises/3	Mauvaises/3	Mauvaises/3	Mauvaises/3	Moyennes/3	Mauvaises/3	Mauvaises/3	Moyennes/3	Moyennes/3	Moyennes/4	Mauvaises/3	Mauvaises/4	Moyennes/4
TOURTOUSE	Non	Moyennes/4	Moyennes/4	Non concerné	Bonnes/4	Très bonnes/5	Moyennes/4	Bonnes/4	Bonnes/4	Très bonnes/5	Très bonnes/5	Très bonnes/5	Moyennes/4	Bonnes/5	Moyennes/5
UCHENTEIN	Non	Moyennes/5	Bonnes/2	Non concerné	Bonnes/1	Non concerné	Moyennes/5	Bonnes/3	Non concerné	Moyennes/4	Bonnes/2	Non concerné	Non concerné	Bonnes/5	Non concerné
USTOU	Indécis	Bonnes/2	Moyennes/4	Moyennes/3	Bonnes/1	Très bonnes/1	Bonnes/2	Moyennes/4	Bonnes/2	Bonnes/1	Bonnes/1	Bonnes/1	Moyennes/3	Moyennes/4	Moyennes/4
VERNAJOUL	/	/	/	/	/	/	/	/	/	/	/	/	/	/	/
VICDESSOS	Non	Moyennes/3	Bonnes/3	Bonnes/3	Bonnes/3	Bonnes/3	Moyennes/3	Moyennes/3	Moyennes/3	Bonnes/4	Bonnes/4	Bonnes/4	Moyennes/3	Moyennes/4	Mauvaises/4
VILLENEUVE	Non	Moyennes/3	Moyennes/3	Non concerné	Moyennes/3	Moyennes/3	Moyennes/3	Moyennes/3	Non concerné	Bonnes/2	Bonnes/2	Moyennes/3	Non concerné	Mauvaises/4	Mauvaises/4
Comcom Lèze	Non	Mauvaises/2	Moyennes/2	Mauvaises/2	Moyennes/2	Non concerné	Bonnes/3	Moyennes/3	Bonnes/2	Moyennes/2	Mauvaises/1	Moyennes/2	Mauvaises/2	Mauvaises/2	Non concerné
Comcom l'agglo de Saint-Girons	/	/	/	/	/	/	/	/	/	/	/	/	/	/	/
Comcom de l'arize	Oui	Très mauvaises/3	Moyennes/3	Moyennes/3	Moyennes/3	Non concerné	Bonnes/3	Bonnes/3	Bonnes/3	Moyennes/3	Moyennes/3	Non concerné	Non concerné	Non concerné	Non concerné
Comcom Bas Couserans	Non	Moyennes/4	Non concerné	Moyennes/4	Moyennes/4	Non concerné	Moyennes/4	Non concerné	Non concerné	Moyennes/4	Moyennes/4	Non concerné	Non concerné	Non concerné	Non concerné
Com du Castillonnais	/	/	/	/	/	/	/	/	/	/	/	/	/	/	/
Comcom du canton de Varilhes	/	/	/	/	/	/	/	/	/	/	/	/	/	/	/
Comcom du canton d'Oust / Haut-Salat	Oui	Moyennes/5	Bonnes/4	Non concerné	Bonnes/5	Non concerné	Bonnes/5	Bonnes/5	Non concerné	Bonnes/5	Bonnes/5	Moyennes/4	Moyennes/4	Bonnes/5	Moyennes/4
Comcom du canton de Massat	Non	Mauvaises/2	Moyennes/4	Bonnes/3	Bonnes/4	Non concerné	Très bonnes/3	Très bonnes/3	Très bonnes/3	Moyennes/4	Moyennes/3	Moyennes/4	Non concerné	Non concerné	Bonnes/4
Comcom Pay de Foix	/	/	/	/	/	/	/	/	/	/	/	/	/	/	/
Comcom du Pays de Tarascon	/	/	/	/	/	/	/	/	/	/	/	/	/	/	/
Comcom d'Auzat Vicdessos	Non	Moyennes/5	Moyennes/2	Moyennes/3	Moyennes/5	Non concerné	Bonnes/5	Moyennes/3	Moyennes/4	Moyennes/3	Mauvaises/3	Moyennes/4	Moyennes/3	Non concerné	Non concerné
Comcom du Sérinais 117	Oui	Moyennes/3	Non concerné	Moyennes/3	Moyennes/3	Non concerné	Moyennes/4	Bonnes/2	Non concerné	Moyennes/3	Moyennes/3	Très bonnes/1	Moyennes/3	Non concerné	Bonnes
Comcom du Val Couserans	Oui	Moyennes/4	Moyennes/4	Moyennes/3	Bonnes/3	Non concerné	Bonnes/4	Moyennes/4	Moyennes/3	Moyennes/3	Moyennes/3	Mauvaises/3	Moyennes/4	Bonnes/4	Non concerné

Comcom du Volvestre Ariégeois	Non	Bonnes/3	Bonnes/5	Moyennes/5	Non concerné	Non concerné	Bonnes/5	Moyennes/5	Bonnes/3	Moyennes/4	Non concerné	Moyennes/5	Bonnes/5	Non concerné	Non concerné

Annexe 5 : Fiches « diagnostic » sur les cinq thèmes abordés

Parc naturel régional Pyrénées Ariégeoises

Diagnostic
La Gestion de l'ENERGIE

1. Généralités

- **Site concerné** : _____
- Nom de la personne qui gère l'énergie : _____
- Nom de la personne qui peut prendre des décisions : _____
- Acteurs impliqués dans la consommation et les économies potentielles d'énergie : _____
  _____
- De quelle façon sont-ils impliqués ?
  _____
  _____
- Destination du bâtiment : _____
- Date de construction : _____
- Date(s) de réhabilitation et, le cas échéant, nature des travaux (portes et fenêtres, isolation, changement matériels, étanchéité, etc.…) : _____
  _____
  _____
- Surface utile ou surface chauffée en m² : _____
- Nombre d'étage(s) : _____
- Effectif moyen : _____
- Caractéristiques diverses : _____

1

2. Les consommations énergétiques

1) *Données utiles pour remplir le relevé*

- *Conversion PCS/PCI :*
  - Gaz naturel : PCS = 1,11 × PCI (*attention, les factures GDF sont en PCS*) ; valeur PCS seulement si un système à condensation est installé (qui récupère l'énergie de condensation de l'eau contenue dans les fumées)
  - GPL (propane, butane) : PCS = 1,09 × PCI
  - Fioul : PCS = 1,07 × PCI
  - Charbon : PCS = 1,04 × PCI

- *Conversion en énergie primaire :*
  - Electricité : consommation en kWh (issue des factures) x 2,58
  - Gaz naturel : PCI (PCS si condensation)
  - Autres combustibles : PCI

- *Facteurs de conversion des consommations énergétiques PCI en émissions de CO2 :*

Type d'énergie	kg de CO_2 / kWh PCI d'énergie finale
Électricité	0,084
Gaz naturel	0,234
Fuel	0,300
Gaz propane / butane	0,274
Charbon	0,384
Bois	0,013

2) *Relevé des consommations de 2009 à 2011*

Pour les calculs, se référer au ***tableau Excel ci-joint****.*

- *Préciser si les consommations :*
  - ☐ Proviennent du relevé des compteurs (consommation réelle)
  - ☐ Proviennent des factures de fournisseurs (estimations et relevés ; a priori, 2 relevés minimum par an)

3) *Evolution des consommations de 2009 à 2011*

⇨ Selon vous, les évolutions entre les années ont-elles des explications (rigueur climatique, évolution des surfaces, du nombre d'agents, changement d'équipements, travaux spécifiques sur le bâti…) ?_____

4) *Caractéristiques des contrats énergie (électricité, gaz, exploitation/entretien/maintenance, …)*

- *Electricité :* _____

- *Gaz :* _____

- *Exploitation / entretien / maintenance des équipements :* _____
  _____
- *Notes diverses sur les contrats :* _____
  _____
  _____

5) Répartition par usages des consommations de 2009 à 2011

***Eventuellement** : pouvez vous répartir la consommation globale par usage ?*

	2009		2010		2011	
	kWh	€ TTC	kWh	€ TTC	kWh	€ TTC
Consommation par usage :						
Chauffage						
Climatisation et rafraîchissement						
Eau chaude sanitaire						
Ventilation						
Eclairage						
Autres : ascenseur, prises murales, etc…						

6) Questions diverses

- *La puissance électrique fournie est-elle adaptée à la demande ?*
  - ☐ OUI
  - ☐ NON (pénalités de dépassement de puissance, nbre d'heures d'utilisation peu important, proportion prime fixe importante …)
- *Existe-t-il des délesteurs ?*
  - ☐ OUI ; si oui, sont-ils efficaces ? (baisse de la puissance souscrite, plus de dépassement de puissance …)
  - ☐ NON
- *Observations particulières :* _____
  _____
  _____
  _____
  _____
  _____
  _____
  _____

3. Le bâti

1) *Isolation des parois opaques (murs et toitures)*

- *Les murs sont-ils isolés ?*
  - ☐ OUI
  - ☐ NON
  - Si oui :
    - type et épaisseur d'isolation ? _____
    - Isolation intérieure ou extérieure ? _____

  Note : une isolation extérieure permet de bénéficier de l'inertie thermique des murs (capacité à réguler les flux thermiques, à absorber de la chaleur (ou de la fraîcheur) pour la restituer ensuite avec un décalage dans le temps) et de protéger efficacement les murs du soleil en été (confort d'été).

- *Type de toiture :*
  - ☐ Toiture inclinée
  - ☐ Toiture terrasse
  - ☐ Autre : _____

- *Les toitures sont-elles isolées ?*
  - ☐ OUI
  - ☐ NON

  Si oui : type d'isolation, épaisseur, mise en œuvre (combles perdus, sous rampants) : _____
  _____

2) *Type de vitrage et d'ouvertures*

Il faut aujourd'hui éviter à tout prix les simples vitrages. Un double vitrage présente en son sein une lame d'air immobile, voire un gaz rare et/ou une couche anti-émissive ; ces dispositifs permettent de limiter les déperditions de chaleur par les fenêtres. Les triples vitrages commencent à apparaître sur le marché français.

- *Les fenêtres et portes fenêtres sont-elles équipées a minima de double vitrage ?*
  - ☐ OUI
  - ☐ NON

  Si oui, quel type de DV : _____

- *Quelle est la proportion de simple vitrage / double vitrage ?*

- *Quel est le type de châssis ?*
  - ☐ Bois
  - ☐ Aluminium (éventuellement à rupture de ponts thermiques, préciser : _____)
  - ☐ PVC

- *Identifier les zones isolées et moins bien isolées :* _____
  _____

- *Existe-t-il des protections solaires ? (type de protection par orientation)* _____

4. Les différents usages et équipements associés

Le chauffage

1) Production

- *Identification des différentes sources d'énergie pour le chauffage : bois, fuel, gaz naturel, GPL…*

- *Caractéristiques des installations de production de chauffage :*

Installations	Age	Puissance	Marque	Autre

Autres caractéristiques intéressantes (radiateurs électriques parasites, …) :

- *Entretien de ces installations :*

Liste des entretiens	Périodicité	Montant des factures (en €)

2) Régulation

- *Existe-t-il un système de régulation du chauffage ?*
  - ☐ OUI
  - ☐ NON

- *Si oui, lequel ?*
  - ☐ Sonde extérieure : régule le fonctionnement du chauffage en fonction de la température extérieure
  - ☐ Mesure de la température de départ/retour de la chaudière
  - ☐ Thermostat intérieur : régule le fonctionnement du chauffage en fonction de la température intérieure
  - ☐ Chaudières en cascade
  - ☐ Horloge : programme le fonctionnement de la chaudière en fonction des horaires d'occupation (« réduit nuit » et/ou week-end)
  - ☐ Autres :

- *Existe-t-il un mode de régulation individuelle du chauffage par les employés (thermostat…) ?*
  _____
  _____

- *Existe t'il un système de régulation au niveau des radiateurs à eau chaude : robinets thermostatiques (coupent les radiateurs quand la température souhaitée est atteinte) ?*
  - ☐ OUI
  - ☐ NON

3) Distribution de la chaleur

- *Les conduites d'eau chaude sont-elles isolées sur toute leur longueur ?*
  - ☐ OUI ; si oui, type, épaisseur et état général : _____
  - ☐ Partiellement ; idem : _____
  - ☐ NON

- *La température est-elle égale partout ? (la distribution est-elle bien équilibrée ? existe-t-il des locaux plus froids que les autres ?)*
  - ☐ OUI
  - ☐ NON

- *Eventuels problèmes de distribution :* _____
  _____

4) Emission de la chaleur

- ☐ Electricité : convecteur ou radiant (préciser) : _____
- ☐ Radiateurs à eau chaude (préciser 90/70°C, 70/50°C, 60/50°C)
- ☐ Plancher chauffant
- ☐ Ventilo convecteur
- ☐ CTA
- ☐ Autres :

5) Confort

- *Relevé de la température des bureaux :* _____
  _____
  _____

- *Ambiance climatique des bureaux en hiver, en inter-saison et en été :*_____
  _____
  _____

- *Comment la température est-elle appréciée par les agents ?*
  _____
  _____

Climatisation / rafraîchissement

- ***Est-elle vraiment nécessaire ?***
  ☐ OUI ; si oui, pourquoi ? _____
  ☐ NON

1) Production

☐ Électrique ☐Gaz (marginal)

Type d'installation	Caractéristiques	Nombre d'installations	Consommation (si possible)
☐ individuelle (split, multisplit, ...)			
☐ centralisée			

2) Régulation

- *Remarque législation : cf. Décret no 2007-363 du 19 mars 2007 : à compter du 1er juillet 2007 : dans les locaux dans lesquels est installée* ***une climatisation****, et, sauf cas particuliers en raison de contraintes d'usage (hôpitaux, maisons de retraite, locaux informatiques,...),* ***celle-ci ne devra être mise en marche ou maintenue en fonctionnement que lorsque la température intérieure des locaux dépassera 26°C.***

- *Modes de régulation de la climatisation (thermostat général, thermostat individuel, sonde température, horloge ...) :* _____
  _____
  _____

- *Existe-t-il des systèmes de protection solaire pour les bureaux exposés au soleil ?*
  ☐ OUI ; description : _____
  ☐ NON

3) Distribution du froid

- *Les conduites sont-elles isolées ?*
  ☐ OUI ; si oui, type, épaisseur et état général : _____
  ☐ Partiellement ; idem : _____
  ☐ NON

4) Emission du froid

☐ Plancher rafraîchissant

☐ Ventilo convecteur

☐ CTA

L'eau chaude sanitaire

1) Production

Type d'installation	Nombre	Caractéristiques
☐ Cumulus/ballon : électricité ou combustible		Energie utilisée : Volume : Isolation stockage : Puissance :
☐ Production instantanée (gaz, fioul)		Energie utilisée : Puissance :
☐ Production semi instantanée		Energie utilisée : Volume : Isolation stockage : Puissance :

Autres caractéristiques : _____
_____
_____
_____

2) Régulation

- *Existe-t-il un fonctionnement en heures creuses (pour systèmes électriques) ?*
  - ☐ OUI
  - ☐ NON

- *Quelle la température de consigne (stockage ou production instantanée) ?*_____

3) Distribution

- *Les conduites d'eau chaude sont-elles isolées ?*
  - ☐ OUI ; si oui, type, épaisseur et état général : _____
  - ☐ Partiellement ; idem : _____
  - ☐ NON

4) Points de puisage

- *Sont-ils éloignés de la production ou du stockage ?*
  - ☐ OUI
  - ☐ NON

- *Nombre de points de puisages :* _____

- *Y a-t-il des dispositifs économes (par exemple : mousseurs) ?* _____

La ventilation

1) Type

☐ Simple flux
☐ Simple flux hygroréglable ; type A ou B : _____
☐ Double flux ; si oui, y a-t-il un échangeur de chaleur entre l'air neuf et l'air extrait ? _____

2) Moteurs

- *Type de moteur, nombre et puissance unitaire :* _____
_____
_____

- *Débit du ventilateur :* _____

- *Autres caractéristiques (moteur à vitesse variable, …) :* _____
_____
_____
_____

3) Régulation

- *Existe-t-il une régulation horaire ou une modulation des débits ?*
☐ OUI ; préciser : _____
☐ NON

4) Distribution

- *Les conduits sont-ils étanches ?*
☐ OUI ; préciser : _____
☐ NON

- *Les conduits sont-ils isolés (pour du double flux) ?*
☐ OUI ; si oui, type, épaisseur et état général : _____
☐ Partiellement ; idem : _____
☐ NON

L'éclairage

1) Production

Type des installations	Nombre de points lumineux et puissance unitaire
Eclairage intérieur ☐ **Incandescent** (à filaments) ☐ **Halogène** ☐ **LBC/Fluocompactes** ☐ **Tubes fluos** (néons)	
Eclairage extérieur ☐ **Vapeur de mercure** ☐ **Sodium basse et haute pression** ☐ **Iodure métallique**	

Autres caractéristiques (ballasts, ….) : _____
_____

2) Régulation

- *Avez-vous pris des mesures pour optimiser le fonctionnement de l'éclairage ?*
  - ☐ OUI
  - ☐ NON

  Si oui :
  - ☐ Installation d'ampoules à basse consommation ou équivalent (classe A)
  - ☐ Mise en place de détecteurs de présence
  - ☐ Mise en place de minuteries

- *Les employés éteignent-ils les lumières des pièces en dehors des heures de travail ?*
  - ☐ OUI
  - ☐ NON

- *Y a-t-il une régulation particulière pour l'éclairage extérieur ?*
  - ☐ OUI ; préciser : _____
  - ☐ NON

Les divers équipements électriques

1) Bureautique / Informatique

Type des installations	Nombre d'installations
☐ Ordinateurs portables ☐ Ordinateurs tubes cathodiques ☐ Ordinateurs écrans plats ☐ Imprimantes ☐ Photocopieurs ☐ Fax	

- *Avez-vous pris des mesures pour optimiser le fonctionnement de la bureautique ?*
  - ☐ OUI
  - ☐ NON

  Si oui, lesquels :
  - ☐ Achats d'équipements informatiques à faible puissance de veille
  - ☐ Configuration des différents modes « veille » sur tous les appareils
  - ☐ Autre(s) mesure(s) : _____

- *Les imprimantes, photocopieurs et ordinateurs sont-ils éteints manuellement le soir ?*
  - ☐ OUI
  - ☐ NON
  - ☐ Partiellement

2) Les ascenseurs

Types d'ascenseur	Nombre
Câbles et contrepoids Vérin hydraulique	

- *Existe-t-il un dispositif de variation de la vitesse des ascenseurs ?*
  - ☐ OUI
  - ☐ NON

Production d'énergies

- *Le bâtiment est-il équipé d'un système de production d'énergie à partir de ressources renouvelables ?*
  - ☐ OUI
  - ☐ NON

  Si oui, lequel :
  - ☐ ECS Solaire
  - ☐ Solaire photovoltaïque
  - ☐ Géothermie
  - ☐ Biomasse

  Si oui, quel est le taux de couverture des consommations globales par les ENR (en %) ? _____

5. Quelques questions sur vos démarches éco-responsables

- *Un diagnostic énergétique a-t-il déjà été réalisé (bâtiments et équipements) ?*
  - ☐ OUI
  - ☐ NON

  Si oui, les préconisations ont-elles été mises en œuvre ? _____
  _____

- *Le suivi des consommations est-il effectué régulièrement ?*
  - ☐ OUI
  - ☐ NON

  Si oui, par qui et à quelle fréquence ? _____
  _____

- *Des actions de sensibilisation auprès des agents ont-elles été menées dans le domaine de la gestion de l'énergie ?*
  - ☐ OUI
  - ☐ NON

  Si oui, lesquelles ? _____
  _____

  Quelles ont été leurs retombées ? _____
  _____

- *Des actions de sensibilisation auprès des visiteurs ont-elles été menées ?*
  - ☐ OUI
  - ☐ NON

  Si oui, lesquelles ? _____
  _____

- *Des formations dans le domaine de l'énergie auprès des agents ont-elles été menées ?*
  - ☐ OUI
  - ☐ NON

  Si oui, lesquelles ? _____
  _____

Conclusion du diagnostic sur la gestion de l'énergie

Principaux points forts	Principaux points faibles

Axes de progrès et actions identifiées (à remplir après analyse du diagnostic)

Actions identifiées à mettre en œuvre :

Actions identifiées à mettre en œuvre (1)	Modalités de mise en oeuvre	Personnes responsables identifiées	Budget identifié

(1)
Précisez le degré de faisabilité :
1 : très facile, budget réduit
2 : un peu compliqué, budget moyen
3 : complexe, budget important

Diagnostic
La gestion de l'EAU

Quel est l'objectif du diagnostic ?

- Inventorier les compteurs d'eau et les sorties d'eau associées,

- Evaluer les fuites

- Analyser les usages,

- Connaître les consommations d'eau du site ;

- Connaître l'état des réseaux de distribution ;

- Identifier les dispositifs d'économies d'eau déjà mis en place ;

- Identifier les comportements des employés dans leur usage quotidien de l'eau ;

- Identifier des rejets potentiellement polluants dont on peut avoir la maîtrise.

De quoi a-t-on besoin pour réaliser un état des lieux de la gestion de l'eau ?

Consommations d'eau : *factures avec index et dates des relevés des compteurs depuis les trois dernières années.*

Evaluation des fuites *: identification des fuites observées depuis les trois dernières années.*

Etat du réseau de distribution : *factures d'entretien ou de réparation du réseau et de la robinetterie les plus récentes*

Etat du réseau d'assainissement *: factures les plus récentes du plombier, débouchage, vidange…*

Identification des rejets polluants : produits d'entretien utilisés et leurs caractéristiques environnementales.

1

1. Généralités

- **Site concerné** : _____
- **Nom et fonction de la personne ayant rempli le questionnaire :**

_____
_____
_____

- **Gestion des services des eaux** :
  ☐ Gestion déléguée (affermage ou concession)
  ☐ Gestion en régie
  ☐ Gestion mixte

En France, l'organisation des services de l'adduction d'eau potable, de la collecte et du traitement des eaux usées et pluviales relève des communes et de leurs groupements. Les collectivités locales peuvent soit confier la tâche de la gestion de leurs services des eaux à une compagnie privée spécialisée, soit l'assurer directement en régie.

- Nom de la personne en interne « responsable » des questions relatives à la gestion de l'eau :

_____

- **Prix de l'eau** (prix moyen en 2007 : 2,97 €/m3 en Midi Pyrénées) :

2. Inventaire des compteurs d'eau et sorties d'eau associées

Compteur	Localisation	Sorties d'eau associées	
		Type	Nombre
Exemple : *Compteur 1 :* *services techniques*	*Placard dans l'entrée*	*Robinets* *WC* *Douches*	*2* *10* *4*
Compteur 1 : Compteur 2 : Compteur 3 : Compteur 4 :			

3. Evaluation des fuites

Les fuites d'eau sont une cause importante de surconsommation.

Quelques chiffres :
Le goutte-à-goutte : 4 l/h soit 35 m³/an
Une fuite dans les WC : 40 l/h soit 350 m³/an
Une fuite sur les canalisations : 200 à 3 000 m³/an

Entretenir le système d'alimentation et de distribution d'eau permet d'éviter les fuites. Le suivi et la maintenance du système sont-ils effectués régulièrement et avez-vous déjà constaté des fuites ?

	2005		2006		2007		2008	
Suivi et maintenance du système d'alimentation et de distribution d'eau	☐ OUI	☐ NON	☐ OUI	☐ NON	☐ OUI	☐ NON	☐ OUI	☐ NON
Détection de fuites	☐ OUI	☐ NON	☐ OUI	☐ NON	☐ OUI	☐ NON	☐ OUI	☐ NON
Si oui, localisation :								

Surveiller sa consommation et faire des relevés réguliers sur le compteur, permettent de déceler très vite une fuite.

Afin d'évaluer les fuites, faites ***un relevé des compteurs sur une période test où vous êtes sûr de ne pas consommer d'eau***
(après le départ de l'ensemble des agents en fin de journée et avant leur retour le lendemain matin par exemple, ou lors d'un week-end).

Les différentiels observés indiqueront les éventuelles fuites sur les installations.

Compteurs	Relevé n°1 : après départ (en m³)	Relevé n°2 : avant retour (en m³)	Différentiel (en m³) = relevé n°1 - relevé n°2	Nombre de jours écoulés entre les relevés	Evaluation des volumes d'eau perdus sur 1 an
Compteur 1					
Compteur 2					
Compteur 3					
Compteur 4					
Total					

4. Analyse des usages et des consommations d'eau sur le site

4.1 Usage domestique

- **Source**

☐ Alimentation en eau potable (AEP)
☐ Eau de pluie
☐ Puits
☐ Cours d'eau

- **Consommations d'eau**

Rappels :
Surface utile du bâtiment (en m²) : Nombre de niveaux :
Nombre d'employés :
Bâtiment recevant du public : ☐ oui (si oui, public moyen annuel : _____) ☐ non

	Compteur 1		**Compteur 2**		**Compteur 3**	
	Consommations (en m^3)	Remarques*	Consommations (en m^3)	Remarques*	Consommations (en m^3)	Remarques*
Année N-3						
Année N-2						
Année N-1						
Année en cours N						

** Remarques pouvant expliquer les variations de consommation observées : fuite, panne de compteur, acquisition de nouveau matériel, variation du nombre d'agents etc.*

- **Equipements pour réduire les volumes d'eau potable utilisés**

Avez-vous déjà mis en place des équipements afin de réduire les volumes d'eau potable utilisés ?
☐ OUI
☐ NON
Si non, pourquoi :

Si oui, lesquels :
Au niveau des robinets :

Robinet à bouton-pressoir ou temporisés
Ces robinets évitent le phénomène des robinets laissés ouverts. Pour une pression sur la tête du robinet, le débit d'eau est limité à une durée précise.
☐OUI
☐NON

Vanne électronique à infrarouge
Ce système permet un déclenchement automatique du robinet, à la détection des mains.
☐ OUI
☐ NON

Robinet mitigeur et mitigeur thermostatique
L'intérêt est de limiter le temps de recherche de la bonne température, ce qui peut faire réaliser jusqu'à 10% d'économie.
☐OUI
☐NON

Les **mousseurs hydroéconomes** sur les robinets
Ces systèmes à grille permettent de réguler le débit en sortie de robinet de 30 à 70 % sans perte de confort.
☐ OUI
☐ NON

Au niveau des WC :

Chasse d'eau à double commande
Ce dispositif permet d'actionner un des deux boutons selon l'effet désiré (petit évacuant : 3 litres).
☐ OUI
☐ NON

Le stop-eau
La quantité d'eau libérée lors de la chasse dépend de la durée de la pression sur le bouton de commande.
☐ OUI
☐ NON

Au niveau des douches (le cas échéant) :

Douchettes hydroéconomes
Un limiteur ou un régulateur de débit se trouve à l'intérieur du pommeau de douche. Ce dispositif permet de réaliser 50 % d'économie sans modification du confort.
☐ OUI
☐ NON

Douchettes temporisées
☐ OUI
☐ NON

Au niveau de la climatisation :

Climatisation à condenseur à air
Ce système ne consomme pas d'eau : il prépare, transporte et distribue l'air froid directement dans les pièces via un réseau au sein du bâtiment.
☐ OUI
☐ NON

Au niveau des machines à laver (lave-linge, lave-vaisselle) : (le cas échéant)

Etiquette énergie catégorie A
L'étiquette énergie, désormais obligatoire pour les appareils électroménagers, comporte généralement l'indication de la consommation d'eau. La consommation moyenne d'un lave-linge moderne (40 à 90 l) est entre de 30 à 40 % inférieure à celle d'un modèle ancien (70 à 120 l). Cette réduction atteint près de 50 % pour certains lave-vaisselle (30 à 60 l par lavage pour les plus anciens, 20 à 30 l pour les plus récents).
☐ OUI
☐ NON

(Quel que soit le modèle de lave-vaisselle ou de lave-linge, il est préférable de ne les faire fonctionner que lorsqu'ils sont pleins, ou sinon d'utiliser les programmes "demi-charge" et toujours avec la fonction "éco".)

Récupérateurs d'eau de pluie :

Avez-vous installé des récupérateurs d'eau de pluie ?
☐ OUI
☐ NON

Si oui :
Nombre : Volume : Usage :

- **Evaluation de l'état du réseau de distribution**

Un diagnostic "plomb" des canalisations a-t-il été fait ?
☐ OUI
☐ NON

Liste des réparations/entretiens du réseau et de la robinetterie	**Date** (année en cours ou précédente)	**Montant des factures (en €)**

4.2 Arrosage des espaces verts associés au site (le cas échéant)

Personne responsable de la gestion des eaux d'arrosage : _____

Arrosage automatique :
☐ OUI
☐ NON

Mode d'arrosage :
☐ Goutte-à-goutte ☐ Aspersion ☐ Autres (précisez) :

- **Source**

☐ Alimentation en eau potable (AEP)
☐ Eau de pluie
☐ Puits
☐ Cours d'eau

- **Consommations d'eau**

	Compteur 1		**Compteur 2**		**Compteur 3**	
	Consommations (en m^3)	Remarques*	Consommations (en m^3)	Remarques*	Consommations (en m^3)	Remarques*
Année N-3						
Année N-2						
Année N-1						
Année en cours N						

* *Remarques pouvant expliquer les variations de consommations observées : fuite, panne de compteur, nouveau matériel etc.*

- **Equipements pour réduire les volumes d'eau utilisés**

Avez-vous mis en place des équipements pour réduire les volumes d'eau utilisés pour l'arrosage des espaces verts ?
☐ OUI
☐ NON
Si oui, lesquels :
Programmateurs et pluviomètres

Le programmateur permet de choisir avec précision le moment et la durée de l'arrosage. Le couplage à un pluviomètre permet, lors de précipitations, d'arrêter automatiquement des séquences d'arrosages programmées.
☐OUI
☐NON

Système d'arrosage goutte-à-goutte
Cette méthode consiste à alimenter directement la zone d'enracinement de petites quantités d'eau acheminées par des tuyaux poreux, limitant ainsi les déperditions (technique pouvant être automatisée).
☐OUI
☐NON

Le paillage
Mise en place d'une couche de matière végétale au pied de la plantation, permettant de conserver l'humidité du sol.
☐OUI
☐NON

Choix des végétaux : plantes peu consommatrices d'eau
Plantes adaptées à des conditions de sécheresse.
☐OUI
☐NON

Récupération des eaux pluviales (collecteurs de gouttière, cuves de stockage, bassins de rétention)
☐ OUI
☐ NON

4.3 Lavage : véhicules, matériel etc. (le cas échéant)

Personne responsable de la gestion des eaux de lavage : _____

	Véhicules	**Matériels (précisez) :**
Mode de lavage	☐ Manuel ☐ Automatique	☐ Manuel ☐ Automatique
Détergents utilisés		
Fréquence de lavages		

Existence d'un séparateur d'hydrocarbures au niveau de la récupération ?
☐ OUI
☐ NON

- **Source**

☐ Alimentation en eau potable (AEP)
☐ Eau de pluie
☐ Puits
☐ Cours d'eau

- **Consommations d'eau**

	Compteur 1		Compteur 2		Compteur 3	
	Consommations (en m^3)	Remarques*	Consommations (en m^3)	Remarques*	Consommations (en m^3)	Remarques*
Année N-3						
Année N-2						
Année N-1						
Année en cours N						

** Remarques pouvant expliquer les variations de consommations observées : fuite, panne de compteur, nouveau matériel etc.*

5. Rejets des eaux

- **Dispositifs de collecte et de traitement des eaux usées**

☐ Connecté au réseau d'assainissement collectif
☐ Système d'assainissement non collectif

Existe-t-il un traitement in situ des eaux usées ?
☐ OUI
☐ NON

Réutilisez-vous les eaux usées ?
☐ OUI
☐ NON

- **Interventions sur le réseau d'assainissement**

Liste des interventions : plombier, débouchage, vidange	Date (année en cours ou précédente)	Montant des factures (en €)

- **Produits utilisés et leurs caractéristiques environnementales**

Utilisez-vous des produits dangereux ?

☐ OUI
☐ NON

Si oui, lesquels et par quelles activités (engrais et pesticides pour l'entretien des espaces verts, peintures, produits d'entretien...) ?

Si oui, les agents sont-ils sensibilisés aux rejets de ces produits dangereux et polluants ?
☐ OUI
☐ NON

Est-ce que les nettoyants universels, nettoyants pour sanitaire et les liquides vaisselle utilisés possèdent un écolabel officiel ou équivalent ?
☐ OUI
☐ NON

D'autres produits ont-ils des caractéristiques environnementales particulières (produit non nocif, produit non corrosif, origine naturelle des produits, agents tensioactifs facilement biodégradables etc.) ?
☐ OUI
☐ NON
Si oui, précisez :

6. Comportements des agents

Avez-vous des remarques à faire sur les comportements des agents sur des points d'eau en particulier (robinets laissés ouverts, gaspillage etc.) ?

7. Sensibilisation

Des actions de sensibilisation auprès des **agents** ont-elles été menées dans le domaine de la gestion de l'eau ?
☐ OUI
☐ NON

Si oui, sous quelle(s) forme(s) ?
☐ Notes internes
☐ Panneaux
☐ Affiches
☐ Réunions d'informations
☐ Autres :

Quelles ont été leurs retombées ?

Des actions de sensibilisation auprès des **visiteurs** ont-elles été menées ?
☐ OUI
☐ NON

Si oui, sous quelle(s) forme(s) ?
☐ Panneaux
☐ Affiches
☐ Autres :

8. Formation

Des formations dans le domaine de l'eau ont-elles été menées auprès des agents ?
☐ OUI
☐ NON

Si oui, comment ont-elles été évaluées (résultats) ?

Remarques / Informations particulières :

9. Démarches de diagnostic des réseaux d'eau potable et détection de fuites

Au niveau de votre territoire :

Avez-vous réalisé un diagnostic de vos réseaux d'eau potable ?
☐ OUI
☐ NON

Si oui, précisez :

Si non, seriez-vous en capacité d'avoir une évaluation approximative de vos rendements ?

Compte tenu des volumes perdus sur les réseaux de distribution d'eau potable, il est en effet bénéfique pour les communes de réaliser des diagnostics de leurs réseaux et de leur fonctionnement.

Les principaux objectifs sont de respecter la directive européenne et les textes nationaux (directive 98/83/CE du 3 novembre 1998 relative à la qualité de l'eau potable, plan national santé environnement (PNSE), de protéger les ressources destinées à l'alimentation en eau potable, d'améliorer et de garantir la qualité de l'eau potable, de lutter contre le gaspillage et de favoriser les économies d'eau potable.

L'objectif de ce diagnostic est de proposer, au vu des éléments techniques et économiques mis en évidence, une politique d'intervention aux élus et techniciens pour une bonne gestion du patrimoine collectif.

Conclusion du diagnostic sur la gestion de l'eau

Principaux points forts	Principaux points faibles

Axes de progrès et actions identifiées (à remplir après analyse du diagnostic)

Actions identifiées à mettre en œuvre :

Actions identifiées à mettre en œuvre (1)	Modalités de mise en oeuvre	Personnes responsables identifiées	Budget identifié

(1)
Précisez le degré de faisabilité :
1 : très facile, budget réduit
2 : un peu compliqué, budget moyen
3 : complexe, budget important

Diagnostic
La gestion des DECHETS

Quel est l'objectif du diagnostic ?

- Connaître la nature des déchets produits, les modes de gestion et les pratiques mises en place

- Essayer d'estimer les productions

- Identifier les comportements des agents.

Où trouver les informations afin de réaliser un état des lieux de la production des déchets du site ?

Quantités de déchets produits par le site *: bordereaux délivrés par le prestataire ou la déchèterie (déchets dangereux), factures ou estimations (sondages, évaluation du taux de remplissage des bennes ou pesage des bacs/sacs sur une période test et extrapolation…)*

Coûts d'élimination des déchets collectés sélectivement *: disponibles sur les bordereaux délivrés par le prestataire ou la déchèterie.*

1. Généralités

- **Site concerné** : _____
- **Nom et fonction de la personne ayant rempli le questionnaire :** _____
- Nom de la personne qui **gère les déchets** : _____
- Nom de la personne qui peut **prendre des décisions** : _____
- **Acteurs impliqués** dans la gestion et la prévention des déchets : _____
  _____
- De quelle façon sont-ils impliqués ?_____

1

2. Inventaire et gestion des déchets « non dangereux »

- **Inventaire**

Nature des déchets	Provenance (d'où viennent-ils)	Stockage (bacs de tri, bennes, sacs spéciaux…)
Papiers		
Cartons		
Verre		
Déchets alimentaires		
Plastiques		
Déchets verts		
Bois (palettes…)		
Autres (précisez) :		

- **Gestion**

Nature des déchets	Qui les récupère ?	Sont-ils valorisés, traités (incinération et autres) ou mis en centre d'enfouissement technique (CET)?
Papiers		
Cartons		
Verre		
Déchets alimentaires		
Plastiques		
Déchets verts		
Bois (palettes…)		
Autres (précisez) :		

3. Inventaire et gestion des déchets « dangereux »

Voir les Bordereaux de Suivi des Déchets Dangereux : BSDD

Les déchets dangereux contiennent des éléments dangereux pour l'homme et l'environnement (toxicité, nocivité, inflammabilité, risque d'explosion).
Obligation légale :
- faire collecter les déchets dangereux par un transporteur déclaré au-delà de 100 kg par chargement.
- obligation d'établir un "bordereau de suivi des déchets dangereux" pour toute production ou tout chargement de déchets dangereux et de tenir un registre chronologique sauf s'il s'agit de petites quantités (moins de 100 kg) ou de dépose en déchèterie.

- **Inventaire**

Nature des déchets	Provenance (d'où viennent-ils)	Stockage	Quantité (kg ou unités) par mois ou année
Cartouches d'encre, toners			
Néons			
Piles et batteries			
Emballages de produits dangereux			
Déchets d'ateliers (ou de maintenance)			
Déchets d'activités de soins			
Huiles de vidange			
DEEE (déchets d'équipements électriques et électroniques)			
Divers			

- **Gestion :**

Nature des déchets	Qui les récupère ? (régie ou prestataire)	Sont-ils valorisés, traités (incinération et autres) ou mis en centre d'enfouissement technique (CET)?	Coût de l'élimination si prestataire (en €)
Cartouches d'encre, toners			
Néons			
Piles et batteries			
Emballages de produits dangereux			
Déchets d'ateliers (ou de maintenance)			
Déchets d'activités de soins			
Huiles de vidange			
*DEEE (déchets d'équipements électriques et électroniques)**			
Divers			

** Les déchets d'équipements électriques et électroniques peuvent être des déchets dangereux ou non dangereux. Ce sont, les appareils audiovisuels (télévision etc.), les équipements informatiques et bureautiques (ordinateur, fax, imprimantes etc.), les appareils électroménagers etc.*

Les quantités de déchets sont-elles régulièrement mesurées (sondages ou pesage des bacs) ?
☐ OUI
☐ NON

Si possible : estimation de la production de déchets et des coûts d'élimination pour l'année en cours (2011).

⚠ *Estimations de ces informations à prévoir pour les années prochaines.*

Nature des déchets	2011	
	Production (en tonne)	Coûts d'élimination (en € TTC)
Papiers		
Cartons		
Verre		
Déchets alimentaires		
Plastiques		
Déchets verts		
Bois (palettes…)		
Cartouches d'encre, toners		
Néons		
Piles et batteries		
Emballages de produits dangereux		
Déchets d'ateliers (ou de maintenance)		
Déchets d'activités de soins		
Huiles de vidange		
DEEE (déchets d'équipements électriques et électroniques)		
Divers		
Total		

4. Prévention de la production de déchets

Des actions pour limiter la production de déchets papiers ont-elles été envisagées ?
☐ OUI
☐ NON
Si oui :
☐ Revue de presse informatisée
☐ Affichage de l'information
☐ Paramétrage de l'impression en recto-verso
☐ Autres (précisez) :

Des actions pour limiter la production des autres déchets ont-elles été envisagées (achats groupés pour limiter les emballages...) ?
☐ OUI
☐ NON
Si oui, lesquelles :

5. Mode de gestion des déchets de bureaux

Y a-t-il des consignes de tri dans les bureaux ?
☐ OUI
☐ NON

Si oui, quelles sont-elles ?

Sont-elles appliquées ?
☐ OUI
☐ NON
Remarque :

L'équipement en bacs est-il suffisant ?
☐ OUI
☐ NON

L'impression des documents se fait-elle en recto-verso ?
☐ OUI
☐ NON

Les versos sont-ils réutilisés en brouillon ?
☐ OUI
☐ NON

Des expériences de tri du papier ont-elles déjà été menées ?
☐ OUI
☐ NON

Les résultats ont-ils été satisfaisants ?
☐ OUI
☐ NON

Comment les agents ont-ils été impliqués ?

Comment l'archivage est-il organisé :
☐ Archives papier ☐ Archives sur supports informatiques

6. Mode de gestion des déchets d'équipements électriques et électroniques (DEEE)

Quelle gestion des DEEE est mise en œuvre au sein de la collectivité :
☐ Don aux associations
☐ Reprise par le vendeur
☐ Apport par un agent en déchèterie
☐ Stock en interne
☐ Autre (précisez) :

7. Mode de gestion des cartouches d'imprimantes et des toners

Existe-t-il une collecte des cartouches d'imprimantes et des toners ?
☐ OUI
☐ NON

Si oui :
☐ Enlèvement par un prestataire
☐ Enlèvement pas une association
☐ Autre (précisez) :

8. Mode de gestion des déchets d'espaces verts (tontes, tailles, feuilles...)

Existe-t-il une collecte des déchets d'espaces verts ?
☐ OUI
☐ NON

Si oui, quelle est leur destination :
☐ Déchèterie
☐ Centre de compostage
☐ Autre (précisez) :

Si non, comment sont-ils gérés ?

9. Mode de gestion des déchets dangereux d'entretien

- Les produits phytosanitaires (herbicides, insecticides…)

Conditions de stockage assurant la sécurité :

Vérification des dates limites d'utilisation :
☐ OUI
☐ NON
Registre entrées-sorties :
☐ OUI
☐ NON
Local avec accès limité :
☐ OUI
☐ NON
Zones de rétention en cas de fuite :
☐ OUI
☐ NON
Autres :

- Les produits de maintenance/réparation

Existe-t-il une gestion particulière pour les produits liés à la maintenance et/ou aux réparations (huiles, graisses etc.) ?
☐ OUI
☐ NON

Si oui, quelle est leur destination ?

Conditions de stockage assurant la sécurité :

Vérification des dates limites d'utilisation :
☐ OUI
☐ NON
Registre entrées-sorties :
☐ OUI
☐ NON
Local avec accès limité :
☐ OUI
☐ NON
Zones de rétention en cas de fuite :
☐ OUI
☐ NON
Autres :

- Les produits d'entretien (nettoyage)

Parmi les produits utilisés pour le nettoyage, y a-t-il des produits toxiques ?
☐ OUI
☐ NON

Si oui :
Existe-t-il une gestion particulière pour ces emballages de produits toxiques ?
☐ OUI
☐ NON
Si oui, quelle est leur destination ?

Conditions de stockage assurant la sécurité :
Vérification des dates limites d'utilisation :
☐ OUI
☐ NON
Registre entrées-sorties :
☐ OUI
☐ NON
Local avec accès limité :
☐ OUI
☐ NON
Zones de rétention en cas de fuite :
☐ OUI
☐ NON
Autres :

10. Mode de gestion des déchets de restauration

À remplir si le restaurant collectif est présent sur le site.

Les déchets de restauration sont les déchets issus du restaurant collectif (ex : huiles alimentaires, fermentescibles, cartons etc.)

Les déchets de restauration sont-ils triés et traités par des filières appropriées ?
☐ OUI
☐ NON
Précisez :

11. Le nettoyage

Le nettoyage est-il confié à un prestataire ?
☐ OUI
☐ NON

Si oui, existe-t-il un cahier des charges imposant une gestion particulière des déchets ?
☐ OUI
☐ NON

Est-il équipé pour collecter simultanément plusieurs catégories de déchets (papiers et autres) ?
☐ OUI
☐ NON

12. Sensibilisation

Des actions de sensibilisation sur la gestion des déchets auprès des **agents** ont-elles été menées ?
☐ OUI
☐ NON

Si oui, sous quelle(s) forme(s) ?
☐ Notes internes
☐ Panneaux
☐ Affiches
☐ Réunions d'informations
☐ Autres :

Quelles ont été leurs retombées ?

Des actions de sensibilisation auprès des **visiteurs** ont-elles été menées ?
☐ OUI
☐ NON
Si oui, sous quelle(s) forme(s) ?
☐ Panneaux
☐ Affiches
☐ Autres :

13. Formation

Des formations dans le domaine des déchets ont-elles été menées auprès des agents ?
☐ OUI
☐ NON

Si oui, comment ont-elles été évaluées (résultats) ?

Remarque :
La règlementation est-elle connue par la personne responsable de la gestion des déchets ?
☐ OUI
☐ NON

Existe-t-il un besoin en formation ?
☐ OUI
☐ NON

Conclusion du diagnostic sur la gestion des déchets

Principaux points forts	Principaux points faibles

Axes de progrès et actions identifiées (à remplir après analyse du diagnostic)

Actions identifiées à mettre en œuvre :

Actions identifiées à mettre en œuvre (1)	Modalités de mise en oeuvre	Personnes responsables identifiées	Budget identifié

(1)
Précisez le degré de faisabilité :
1 : très facile, budget réduit
2 : un peu compliqué, budget moyen
3 : complexe, budget important

Diagnostic
La gestion des ACHATS

Quel est l'objectif du diagnostic ?

- Repérer les principaux achats du site ;

- Identifier les caractéristiques environnementales prises en compte ou non lors de ces achats

1. Généralités

Nom de la collectivité : _____

Site concerné : _____

Nom et fonction de la personne ayant rempli le questionnaire :

_____

_____

_____

Date : _____

2. Questions générales sur les commandes et la passation des marchés

- Qui passe les commandes ? (Identification des acheteurs pour les différentes catégories de produits, biens et service)

Ces personnes ont-elles été sensibilisées aux enjeux liés aux achats responsables ?
☐ OUI
☐ NON

Si oui, comment ?

Si non, une démarche de sensibilisation à court ou moyen terme est-elle prévue ?
☐ OUI
☐ NON

- La collectivité fait elle partie d'un groupement d'achat ?
☐ OUI
☐ NON

Si non, cette démarche est elle envisagée ?

- Quelle est la fréquence des achats et des livraisons (selon les principales catégories de produits) ?

Une optimisation est elle possible pour certaines catégories de produits (regroupements) ?

- Les modes de transports sont-ils pris en compte dans le choix des fournisseurs ?
☐ OUI
☐ NON

- La fin de vie des produits et de leur emballage (élimination, valorisation) fait elle l'objet d'une réflexion systématique lors de l'achat d'un bien ou d'un service ?

- Une évaluation des produits commandés est-elle opérée lors des réceptions ou lors de l'utilisation des produits ?
☐ OUI
☐ NON

- Des comparaisons sont-elle réalisées entre l'achat de biens d'équipement et l'achat de prestations (ex : choix, en fonction des usages prévisibles, entre l'achat d'un photocopieur couleur en propre ou l'achat de photocopies couleur à un prestataire local) ?

3. Vos démarches d'achats éco-responsables

Votre collectivité est-elle déjà engagée dans une démarche d'achats éco-responsables ?
☐ OUI
☐ NON

3.1 Si vous avez initié une telle démarche

De quelle manière votre collectivité s'est-elle engagée formellement ?

☐ **délibération** ☐ **motion** ☐ **note de service** ☐ **autres :**

Pour mettre en place cette démarche, avez-vous (précisez le cas échéant) :

Entrepris un plan de sensibilisation et de formation ?
☐ OUI
☐ NON

Désigné des élus et techniciens référents pour accompagner la démarche ?
☐ OUI
☐ NON

Sur quels types de produits (ou éventuellement de services) avez-vous déjà réalisé des achats responsables ?

Quel était le montant global de ce(s) marché(s) ?

A quel pourcentage estimez-vous le montant des achats responsables par rapport à l'ensemble des marchés ?

3.2 Si vous n'avez pas initié une telle démarche

Envisagez-vous de le faire, à court ou moyen terme ?

☐ OUI
☐ NON

De quelle manière ?

Quels sont les marchés qui seront prochainement lancés ou renouvelés ?

Souhaitez vous y intégrer des critères environnementaux (ou sociaux) ?

Souhaiteriez-vous participer à un groupe de travail régional sur ce thème ?

☐ OUI
☐ NON

Quelles sont les personnes susceptibles d'y participer effectivement ?
(un à deux correspondants par collectivité provenant des services achats/marché public et/ou environnement/développement durable) ?

Conclusion du diagnostic sur la gestion des achats

Principaux points forts	Principaux points faibles

Axes de progrès et actions identifiées (à remplir après analyse du diagnostic)

Actions identifiées à mettre en œuvre :

Actions identifiées à mettre en œuvre (1)	Modalités de mise en oeuvre	Personnes responsables identifiées	Budget identifié

(1)
Précisez le degré de faisabilité :
1 : très facile, budget réduit
2 : un peu compliqué, budget moyen
3 : complexe, budget important

Diagnostic
La gestion des ESPACES VERTS

1. Généralités

Nom de la collectivité concernée :

Nom et fonction de la personne ayant rempli le questionnaire :

_____

_____

_____

Nature du site (rond-point aménagés, voirie, parc...) :

Superficie totale des espaces verts (m²) : _____

Superficie arrosée (m²) : _____

Type de végétation :
☐ Arbres

☐ Massifs de fleurs

☐ Arbustes / plantes vivaces

☐ Gazon

Autre :

Fréquence d'arrosage (litre/m²) :

Type de végétation	Eté	Printemps/automne	Hiver

Avez-vous un contrat de maintenance ?
☐ OUI
☐ NON

Quantité annuelle d'engrais utilisés (kg) et type :

Quantité de produits phytosanitaires utilisés (pesticide, insecticide... en kg) :

Pourcentage de couverture des besoins par des engrais et pesticides naturels :

2. Equipements d'arrosage

Emetteurs :
☐ Goutte-à-goutte
☐ Microjets
☐ Turbine et tuyère escamotable
☐ Enrouleur
Autre :

Origine des prélèvements pour l'arrosage :
☐ Réseau d'eau potable
☐ Source
☐ Eau pluviale
☐ Eau de ruissellement
☐ Forage
☐ Cours d'eau

Recensement des compteurs d'eau alimentant ces espaces verts (nombre, localisation, installations desservies) :

Observations particulières d'événements particuliers (incidents, travaux, malveillance, négligence…) :

_____
_____
_____
_____
_____
_____
_____
_____

3. Démarches éco-responsables

Avez-vous mis en place des **actions pour réduire les nuisances environnementales** ?
☐ OUI
☐ NON

Si oui, lesquelles :

☐ Limitation des traitements au minimum nécessaire
Si oui, précisez :

☐ Utilisation d'engrais et produits phytosanitaires naturels
Si oui, précisez :

☐ Utilisation de prédateurs naturels
Si oui, précisez :

☐ Utilisation de variétés locales
Si oui, précisez :

☐ Plantation d'arbres à fort pouvoir séquestrant en CO_2

Si oui, précisez :

☐ Utilisation de variétés à faible croissance
Si oui, précisez :

☐ Limitation de la tonte au minimum nécessaire
Si oui, précisez :

☐ Équipements pour réduire les volumes d'eau utilisés pour l'arrosage :
- ☐ Programmateurs et pluviomètres
- ☐ Paillage
- ☐ Système d'arrosage goutte-à-goutte
- ☐ Récupération des eaux pluviales
- ☐ Utilisation d'espèces peu consommatrices d'eau

Autres :

Des **actions de sensibilisation** et de formation auprès des agents des espaces verts ont-elles été menées ?
☐ OUI
☐ NON

Remarques / Informations

Principaux points forts	Principaux points faibles

Complément d'information sur les différentes actions

⇒ Conformément au décret n° 99-1060 modifié relatif aux subventions de l'Etat pour des projets d'investissement, le cumul des aides publiques ne doit pas dépasser 80% lorsque le plan de financement inclut une aide de l'Etat, sauf dispositions particulières fixées par décret. En l'absence d'aide de l'Etat au sens dudit décret, le cumul des aides publiques pour des projets d'investissement pourra aller jusqu'à 100%.

⇒ Participer au **concours Villes et Villages Etoilés** organisé par l'Association Nationale pour la Protection du Ciel et de l'Environnement Nocturnes (ANPCEN). Il a pour but la promotion et la mise ne œuvre par les communes qui concourent d'un éclairage public raisonné et notamment soucieux de la préservation de la biodiversité nocturne, de la santé humaine, des économies d'énergie, de la limitation des gaz à effet de serre ainsi que de la capacité d'observation du ciel nocturne pour les génération actuelles et à venir.

⇒ Développer le **covoiturage.**

⇒ Détail sur le **programme spécifique au PNR des Pyrénées Ariégeoises**

Parc naturel régional Pyrénées Ariégeoises

ADEME Agence de l'Environnement et de la Maîtrise de l'Energie

RÉGION MIDI-PYRÉNÉES

ARIEGE PYRENEES CONSEIL GÉNÉRAL

Annexe 6-a

Parc naturel régional Pyrénées Ariégeoises

Programme d'action sur les économies d'énergie

Objectif : Réduire les consommations d'énergie

Une grande partie des énergies que la population consomme provient des matières fossiles (pétrole, gaz…). Ces ressources, en cours d'épuisement, entrainent le réchauffement climatique. Il s'agit d'un défit majeur auquel la France, comme les autres pays du monde, est confrontée.

Le protocole de Kyoto, signé le 11 décembre 1997, est un traité international visant à la réduction des émissions de gaz à effets de serre de 5, 2 % entre 2008 et 2012 par rapport au niveau de 1990. Il est entré en vigueur le 16 février 2005 et a été ratifié par 168 pays en 2010. Il établit une stratégie globale pour faire face efficacement au réchauffement climatique.

Le plan climat au niveau Européen de 2008 et le grenelle de l'Environnement au niveau national de 2007 répondent à l'urgence de la situation en définissant un objectif principal qui est d'atténuer les effets du réchauffement climatique grâce à un effort collectif soutenu.

Pour agir efficacement contre le réchauffement climatique il faut repenser nos usages, nos modes de consommation de l'énergie et modifier nos comportements. Diminuer notre consommation énergétique, c'est diminuer nos émissions de gaz à effet de serre, c'est, aussi, rendre notre économie plus forte et plus performante en améliorant notre sécurité énergétique.

Article 8.5: Développer une filière Energie autour d'un plan stratégique local

« L'action dans le domaine énergétique est au cœur des missions du PNR et constitue l'une de ses priorités. En vue d'encourager les initiatives locales, le Parc naturel régional est le levier et le porteur d'une politique énergétique territoriale pleinement inscrite dans les engagements énergétiques européens et nationaux. Organisée et menée en lien avec les partenaire concernés ses objectifs sont:

- de limiter les consommations énergétiques et la production de gaz à effet de serre;

- d'évaluer leurs conséquences et les anticiper, en particulier en matière d'habitat, d'occupation du territoire, de risques naturels ou d'activités économiques et humaines;

-d'anticiper sur l'augmentation du coût des énergies fossiles;

- d'améliorer l'autonomie énergétique des Pyrénées Ariégeoises en diminuant leur dépendance aux énergies fossiles.

N°	Actions	Descriptif des actions	Eligibles	Mise en œuvre	Budget	Financeurs	Taux de financement	Prix plafond	Critères d'obtention
1	Privilégier les transports les plus écologiques possibles	Formation à l'éco-conduite, privilégier les déplacements à vélo ou en Covoiturage, privilégier l'achats de véhicules avec une bonne étiquette énergie	Collectivités	Facile	Faible	PNR		/	
2	Aides aux opérations exemplaires apportées aux bâtiments	Aides à l'investissement dans le domaine de utilisation rationnelle de l'énergie (URE) apportées aux bâtiments	Collectivités	Elevée	Elevé	ADEME	40%	1 million d'euros	Aide portera en priorité sur les bâtiments existants au-delà du niveau du label BBC rénovation, soit une consommation énergétique très inférieure à 80 kWh/m²/an. Aide concernera également les bâtiments neufs à énergie positive, soit une consommation énergétique très inférieure à 50 kWh/m²/an, au moins sur les cinq usages règlementés, et une production d'énergie renouvelable supérieure à cette valeur.
3	Aides aux opérations exemplaires dans le domaine de la maitrise de la demande d'électricité: rénovation de l'éclairage public	Soutenir les investissement qui permettent aux communes de réduire la consommation du parc d'éclairage public tout en réduisant les nuisances lumineuses inhérentes à celui-ci. Aides accordées pour un nombre maximum de 50 points lumineux.	Communes et groupement de communes de moins de 2000 habitants	Elevée	Elevé	ADEME	360 € par point lumineux rénové	1600 € 3000 €	Un diagnostic préalable devra être réalisé pour définir les objectifs de réduction des consommations. - Facteur 2: réduction ≥ 50% des consommations - Facteur 3: réduction ≥ 2/3 des consommations - Facteur 4: réduction ≥ 75% des consommations
4	Energies renouvelables	Production d'eau chaude sanitaire solaire	Collectivités	Elevée	Elevé	ADEME Conseil Général	20% 10%	100 000€	
5	Energies renouvelables	Production d'énergie issue du bois énergie	Collectivités	Elevée	Elevé	ADEME Conseil Général	20% 15% 10% 10%	6M€	- Si le projet a une puissance bois-biomasse < à 1200kW - Si le projet a une puissance bois-biomasse comprise entre 1200 et 4000kW - Si le projet a une puissance bois-biomasse > à 4000kW
6	Programme spécifique au PNR des Pyrénées Ariégeoises	Mise en place d'aides à la rénovation des bâtiments publics	Collectivités	Elevée	Elevé	Conseil Régional Conseil Général	En attente		
7	Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux (DETR)	Financer des projets d'investissement en milieu rural	Collectivités	Elevée	Elevé	Etat	Variable selon le projet	Variable	/
8	Achats de véhicules	Aide à l'investissement pour des véhicules alternatifs	Collectivités	Elevée	Elevé		En attente		

Complément d'informations sur les différentes actions

Pour l'action n°5 :

⇒ Les critères d'obtention des aides du Conseil Régional sont subordonnées à la présentation d'un ou plusieurs critères:

- s'inscrire dans une démarche de gestion cohérente : Plan de Gestion des Etiages, Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux, Contrat de Rivière, Plan Local d'Utilisation Rationnelle de l'Eau,
- présenter un intérêt local et/ou régional reconnu : pertinence environnementale, impacts quantifiables, ratio coût / efficacité, innovation et exemplarité,
- sensibiliser le plus grand nombre à l'utilisation rationnelle de l'eau,
- favoriser le développement et le partage de savoir-faire,
- déboucher sur des créations d'emplois et/ou de formations,
- favoriser le partenariat et la concertation,
- être transposable sur d'autres territoires
- pérenniser l'opération : contrôle, suivi…

⇒ Les conditions d'éligibilités des aides de l'Agence de l'eau Adour-Garonne sont principalement que les opérations doivent être conformes aux orientations des schémas directeurs départementaux d'alimentation en eau potable et/ou aux schémas directeurs locaux quand ils existent.

⇒ Concernant le diagnostic du réseau d'alimentation et en particulier la recherche de fuites, aucun financement n'est prévu pour la réhabilitation ou le renouvellement du réseau d'alimentation en eau potable.

⇒ Le financement de l'Agence de l'eau Adour Garonne sur cette action peut atteindre 70% si les études de diagnostic des réseaux et d'audit de patrimoine sont mises en œuvre en même temps.

Parc naturel régional Pyrénées Ariégeoises

RÉGION MIDI-PYRÉNÉES

AGENCE DE L'EAU ADOUR-GARONNE
ETABLISSEMENT PUBLIC DU MINISTERE DU DEVELOPPEMENT DURABLE

Parc naturel régional Pyrénées Ariégeoises

Programme d'action sur les économies d'eau

Objectif : Réduire les consommations en eau des bâtiments communaux et des espaces verts

L'eau est un élément indispensable à la vie mais le réchauffement climatique et l'augmentation constante de la population font qu'aujourd'hui, l'eau est une ressource « rare » qu'il faut préserver.
Un des enjeux important pour le siècle à venir est de promouvoir une stratégie d'économie d'eau et d'optimiser son utilisation. De nombreuses campagnes ont déjà été lancées pour sensibiliser les populations à ce problème que ce soit sur le lieu de travail ou à leurs domiciles.

Le 20 Juillet 2011, le Ministère de l'Ecologie, du Développement Durable, des Transports et du Logement a présenté **le Plan national d'adaptation au changement climatique**, valable de 2011 à 2015. Concernant la ressource en eau, ce plan prévoit de développer les économies d'eau et d'assurer une meilleure efficience de l'utilisation de l'eau avec l'enjeu d'économiser 20% de l'eau prélevée.

Dans la région Midi Pyrénées, l'Agence de l'Eau Adour-Garonne et le Conseil Régional ont mis en place différents types d'aides financières afin d'inciter les collectivités territoriales à réaliser des économies d'eau.
⇒ L'agence de l'eau Adour-Garonne a mis en place des aides pour la préservation et la gestion de la ressource notamment **la délibération 21-3** concernant les économies d'eau potable. Il s'agit d'une aide aux opérations et travaux relatifs à l'alimentation en eau potable, concernant la gestion quantitative des ressources et les économies d'eau.
⇒ Le conseil régional a également mis en place **le Plan régional d'économie d'eau,** adopté en 2007, qui répond à l'objectif de gestion équitable et rationnelle de la ressource en eau.

Sur le Parc naturel régional des Pyrénées Ariégeoises, les collectivités ont déléguées la gestion de l'eau au Syndicat Mixte Départemental Eau Assainissement de l'Ariège (SMDEA) et au Syndicat des Eaux du Couserans. **La charte du PNR des Pyrénées Ariégeoises reprend cette problématique sur l'eau en essayant de mobiliser tous les acteurs potentiels.**

Article 7.3.7: Favoriser la préservation quantitative et qualitative de la ressource en eau
« Promouvoir les techniques et comportements économes dans les différentes aménagements et activités humaines, en mettant en place des actions adaptées aux différentes cibles »

Article 7.3.2: Promouvoir l'utilisation rationnelle de l'eau
« Agir pour la maîtrise de la demande par la promotion des nouveaux comportements et modes d'usage. »

N°	Actions	Descriptif des actions	Eligibles	Mise en œuvre	Budget	Financeurs	Taux de financement	Prix plafond	Critères d'obtention	Appui du SMPNR
1	1- Opérations de sensibilisation et de communication sur les économies d'eau 2- Plan local d'utilisation rationnelle de l'eau	1- Favoriser l'appropriation par le public des enjeux de l'eau et inciter aux comportements éco-responsables via des plaquettes de communication, des réunions ou des animations 2- Action auprès des acteurs locaux pour aboutir à une diminution des consommations d'eau	Collectivités et communes de moins de 15 000 habitants	Moyen	Moyen	Agence de l'eau Adour-Garonne Conseil Régional	50% / 70% en 2013 20%	20 000 € 10 000 €	/	- Montage des dossiers - Suivi et animation - Evaluation
2	Dispositifs de contrôle des débits	Mise en place de compteurs d'eau dans les bâtiments communaux	Collectivités et communes de moins de 15 000 habitants	Facile	Moyen	Agence de l'eau Adour-Garonne Conseil Régional	30% 20%	/ 30 000 €	/ /	- Montage des dossiers - Suivi et animation - Evaluation
3	Opérations d'économie d'eau: opération groupée	Mise en place de matériel hydroéconome, de récupérateur d'eau de pluie ou de système de récupération des eaux usées	Collectivités et communes de moins de 15000 habitants	Moyen	Moyen	Agence de l'eau Adour-Garonne Conseil Régional	50% 20%	30 000 €	Volume annuel économisé supérieur à 5000 m³ ou 20% du volume initial consommé. Analyse technique préalable (BE). Respect de l'article du 21 août 2008 relatif à la récupération des eaux de pluie et à leur usage à l'intérieur et à l'extérieur des bâtiments. Avis favorable de la DDASS. Retour sur investissement supérieur à 3 ans. /	- Montage des dossiers - Suivi et animation - Evaluation
4	Etudes de faisabilité de mise en œuvre des économies d'eau dans les bâtiments	Mise en œuvre des économies d'eau dans les bâtiments collectifs	Communes de moins de 15000 habitants	Moyen	Important	Conseil Régional	20%	10 000 €	/	- Montage des dossiers - Suivi et animation - Evaluation .
5	Diagnostic du réseau d'alimentation en eau potable	Elaborer un diagnostic qui comprend un audit patrimoine, une sectorisation* et la recherche de fuites.	Collectivités et communes de moins de 15000 habitants	Difficile	Important	Agence de l'eau Adour-Garonne Conseil Régional	50 à 70% pour la démarche complète 20%	10 000 €	/ /	- Montage des dossiers - Suivi et animation - Evaluation

* La sectorisation : outil de diagnostic de l'état et du fonctionnement du réseau à un instant donné, mais surtout un outil de gestion du patrimoine au quotidien.

Elle consiste à décomposer un réseau en un ou plusieurs niveaux de sous réseaux pour lesquels les volumes mis en distribution sont mesurés de façon permanente ou temporaire.

Annexe 6-c

Complément d'informations sur les différentes actions

- Pour les actions n°1 et n°2:
  - ⇒ l'ADEME réalise des formations pour les élus et les employés communaux.
  - ⇒ le SICTOM du Couserans et le SMECTOM du Plantaurel ont réalisé des plaquettes de communication concernant la prévention et les consignes de tri.
  - ⇒ possibilité de mettre en place des réunions de sensibilisation collective et individuelle par rapport aux déchets verts et au compostage.
- La récupération des Déchets d'Equipements Electriques et Electroniques pour les déchèteries du SICTOM du Couserans et du SMECTOM du Plantaurel est réalisée par la société **Eco-systèmes**.
- Les groupes **EMMAUS** réutilisent les différentes catégories de DEEE.
- Pour la collecte des pilles dans les collectivités, **Corepile** propose des contrats gratuits pour la mise en place des bacs de collecte et le ramassage de ces bacs. (www.corepile.fr)
- Dans les déchèteries du SICTOM du Couserans :
  - ⇒ le dépôt des cartouches sera gratuit pour les collectivités,
  - ⇒ le dépôt des bidons vides de produits phytosanitaires n'est pas autorisé pour les collectivités.
- Dans les déchèteries du SMECTOM du Plantaurel:
  - ⇒ le dépôt des cartouches et de bidons vides de produits phytosanitaires sera gratuit pour les collectivités adhérentes. Les bidons de produits phytosanitaires sont ensuite récupérés par la société **Eoval.**
- Conformément au décret n° 99-1060, le cumul des aides publiques ne doit pas dépasser 80% lorsque le plan de financement inclut une aide de l'Etat, sauf dispositions particulières fixées par décret. En absence d'aide de l'Etat au sens dudit décret, le cumul des aides publiques pour des projets d'investissement pourra aller jusqu'à 100%.

Réduisons vite nos déchets, ça déborde!

Parc naturel régional Pyrénées Ariégeoises

ADEME Agence de l'Environnement et de la Maîtrise de l'Energie

ARIEGE PYRENEES CONSEIL GÉNÉRAL

sictom du Couserans

Smectom du Plantaurel

Programme d'action sur les déchets

Objectif : Recycler, valoriser et réduire les déchets

(déchets ménagers, déchets spéciaux et déchets verts)

Un des enjeux important de notre siècle est la gestion des déchets du fait de l'augmentation constante de la population. La lutte contre l'épuisement des ressources naturelles, les économie d'énergie et la réduction des nuisances liées aux traitement des déchets sont des objectifs majeurs dans la démarche de développement durable.

Un plan d'action gouvernemental pour améliorer la gestion des déchets a été mis en place pour la période de 2009 à 2012. Ce plan d'actions vise à mettre en œuvre les engagements du Grenelle Environnement, qui fixent comme objectifs prioritaires:

- ⇒ la réduction de 15% des quantités de déchets partant en incinération ou en stockage,
- ⇒ la réduction de la production d'ordures ménagères et assimilées de 7 % par habitant pendant les 5 prochaines années,
- ⇒ l'orientation vers la valorisation organique de 35 % des déchets ménagers et assimilés d'ici 2012 et 45 % en 2015 (contre 24% en 2004),
- ⇒ un taux de recyclage de 75 % des déchets d'emballages ménagers d'ici 2012,
- ⇒ l'orientation vers le recyclage à 75 % des déchets des entreprises (non compris les déchets des BTP, les déchets de l'agriculture, les industries agro-alimentaires et les activités spécifiques).

Sur le Parc naturel régional, deux ambassadeurs du tri sont présents pour intervenir auprès des collectivités, des habitants et des écoles: Mr Sébastien ROBERT du SICTOM du Couserans et Mme … du SMECTOM du Plantaurel.

La charte du PNR des Pyrénées Ariégeoises reprend cette problématique de déchets en essayant de mobiliser tous les acteurs potentiels.

Article 8.6: Maîtriser les flux de déchets et réduire leur impact

« Les objectifs du parc s'insèrent dans l'organisation de la collecte et du traitement des déchets en place et visent essentiellement à :

- prioritairement, favoriser la diminution des déchets à la sources (prévention);
- sensibiliser les habitants et professionnels au tri sélectifs et aux modalités de sa bonne mise en œuvre (devenir des déchets, coûts, impacts du non tri, etc.);
- aider à résorber les dépôts sauvages et limiter les nouveaux apports;
- mettre en place des opérations filières et des démarches novatrices pour la récupération et le traitement de certains types de déchets, en particulier pour ce qui concerne les déchets verts, les déchets du bois et les déchets électroniques;
- aider à optimiser la collecte des déchets dans le contexte spécifique des zones touristiques et des manifestations événementielles (compétitions, festivités…) »

N°	Actions	Descriptif des actions	Eligibles	Mise en œuvre	Budget	Financeurs	Taux de financement	Prix plafond	Critères d'obtention / Remarques	Appui du SMPNR
1	Aides à la sensibilisation, à la communication et à la formation des élus et du personnel en matière d'éco-responsabilité dans les locaux	Information, formation et sensibilisation des acteurs visant à induire des modifications de comportement dans les locaux	Collectivités	**Facile**	**Faible**	Conseil Général ADEME	10% 50%	/ /	/ L'aide à la sensibilisation, à la communication et à la formation n'est pas cumulable avec l'aide à un programme local de prévention sur le même territoire.	- Montage des dossiers - Suivi et animation - Evaluation
2	Aides à la sensibilisation, à la communication et à la formation des élus et du personnel en matière d'éco-responsabilité dans les espaces verts	Information, formation et sensibilisation des acteurs visant à induire des modifications de comportement sur l'entretiens des espaces verts	Collectivités	**Facile**	**Faible**	Conseil Général ADEME	10% 50%	/ /	/ L'aide à la sensibilisation, à la communication et à la formation n'est pas cumulable avec l'aide à un programme local de prévention sur le même territoire.	- Montage des dossiers - Suivi et animation - Evaluation
3	Prêt de poubelles	Mise à disposition de 4 jeux de poubelles de tri lors d'animation sur le PNR	Collectivités	**Facile**	**Faible**	/	/	/	/	X
4	Manifestations locales de sensibilisation à l'environnement	Aide au financement de manifestations locales visant à sensibiliser le public en matière d'environnement	Collectivités	**Facile**	**Faible**	Conseil Général	Dotation Forfaitaire	/	Intérêt de la manifestation au regard du programme proposé et des moyens mobilisés.	X
5	Aide à la prévention et à l'optimisation en matière de déchets ménagers	Cofinancement d'actions diverses telles que les programmes de promotion du compostage individuel, l'optimisation des déchèteries et la faisabilité de plate-forme de compostage	Syndicats de collecte des déchets	**Facile**	**Faible**	Conseil Général ADEME	30% 50%	/ 5 millions d'euros	/ Aide à l'investissement pour des broyeurs, des composteurs. L'aide à la sensibilisation, la communication et la formation n'est pas plafonnée ici. (50%)	X
6	Aide à l'équipement en matière de collecte des déchets ménagers	Acquisition de bennes à ordures ménagères, réalisation de déchèteries et mise en place de collectes sélectives	Syndicats de collecte des déchets	**Moyen**	**Elevé**	Conseil Général ADEME	35% 30% 10 à 30% 10 à 30% 30 %	/ / 220 000€ / /	Camions de collecte plafonné à 18300 € par an Nouveaux bacs à ordures ménagères (hors renouvellement) Déchèterie intégrant les DASRI Collecte sélective /	X
7	Traitement des déchets	Aide à l'équipement en matière de traitement des déchets: plate-forme de compostage, réhabilitation de décharges, de quai de transport….	Syndicats de collecte des déchets	**Elevée**	**Elevé**	Conseil Général ADEME	30% 10 à 30% /	300 000€ 450 000€	Réhabilitation Nouvelles réalisations Variable selon les actions	X
8	Programme local de prévention	1– Territorialiser et détailler des objectifs de prévention des déchets; 2– Définir les actions à mettre en œuvre pour les atteindre	Syndicats de collecte des déchets	**Elevée**	**Elevé**	ADEME	1.5€:hab/an	200 000€	Collectivités ≤ 30 000 habitants La réalisation des objectifs est évaluée au moins annuellement	X

Complément d'informations sur les différentes actions

Pour l'Action n°1:

- Les fiches pour le diagnostic sont en **annexe 4.4.**.

Pour l'Action n°2:

- La liste des produits disponibles pour les paniers de fin d'années en **annexe a.**
- La liste et coordonnées des professionnels bénéficiant de la « Marque Parc » en **annexe b**
- La liste des principaux points de vente commercialisant les produits « Marque Parc » en **annexe c**.

Pour l'Action n°3:

- La déclaration de garantie sans organismes génétiquement modifiés (OGM) des fournisseurs du Syndicat mixte du PNR des Pyrénées Ariégeoises en annexe 5.

Programme d'action sur les achats

Objectif : Privilégier l'achat de produits éco-responsables tout en faisant attention aux aspects économiques.

En France, en 2003, la stratégie nationale de développement durable définit la politique d'écoresponsabilité et annonce la réforme du code des marchés de 2004. En 2005, la charte de l'environnement oblige toutes les politiques publiques à promouvoir le développement durable. L'Agence Régionale Pour l'Environnement de Midi Pyrénées à mis en place en Plan National d'Action pour les Achats Publics Durables qui a pour objectifs de:

- favoriser l'émergence et le développement de modes de conception, de production et de consommation durables
- rationaliser les dépenses publiques (investissement et fonctionnement)
- développer une économie de la connaissance, compétitive et innovante
- contribuer à la cohérence et à la crédibilité des politiques publiques.

La mise en place d'une politique d''achats de produits éco-responsable a également pour objectif de prévenir la production de déchets. Les achats éco-responsables sont une composante d'une démarche de développement durable et plus précisément une démarche d'exemplarité de la structure dans son fonctionnement interne. Il est donc important de mobiliser les collectivités locales dans cette démarche.

Ce thème d'achats éco-responsables renvoie à plusieurs articles de la charte du PNR des Pyrénées Ariégeoises:

Article 4.1.2: Stimuler l'adaptation des comportements

« L'objectif est d'inciter et d'encourager l'adaptation des comportements et des pratiques des acteurs dans une perspectives de développement durable:

- impacts directs et induits sur le patrimoine, les paysages et la biodiversité, impacts économiques et humains, etc;
- sensibiliser à la préservation de l'environnement et des ressources, à la préservation de la biodiversité, à la gestion des forêts, à l'économie d'eau, aux risques naturels, à la prévention/tri des déchets;
- inciter les acteurs du Parc à l'adoption de pratiques éco-citoyennes et éco-responsables. »

Article 4.1.3: Promouvoir les initiatives, les produits et les ressources des Pyrénées Ariégeoises

« Le Parc joue un rôle moteur pour favoriser la promotion des Pyrénées Ariégeoises, de leurs hommes et de leurs produits, en particulier à des fins économiques et touristiques. Il contribue à leur notoriété et à leur image par des efforts centrés prioritairement sur les produits et services répondant à des démarches ou des signes de qualité, dont ceux bénéficiant de la marque collective du PNR. »

Article 8.7: Conforter la structuration, la valorisation et la promotion des activités liées à des savoir-faire locaux.

Article 8.7.4: Organiser et promouvoir les échanges en circuits courts porteurs de valeurs

« Les Pyrénées ariégeoises ont conservé une activité agricole importante et recèlent également de nombreux savoir-faire artisanaux, trouvant leur place dans des modes de commercialisation en circuits courts. »

N°	Objectifs	Diverses possibilités	Descriptif des actions
1	**Mise en place d'une politique d'achats éco-responsables**	1. Sensibiliser et former le personnel responsable des achats 2. Réaliser un diagnostic ou un auto diagnostic des pratiques des collectivités en matière d'approvisionnement 3. Réaliser un catalogue de produits plus respectueux de l'environnement à acheter 4. Regrouper les commandes	1. Réaliser des journées de formation en faisant intervenir des agents éco-responsables et des collectivités exemplaires. 2. Des fiches d'auto diagnostique sont en annexe, sinon il y a la possibilité de relancer les collectivités ayant répondues au premier questionnaire 3. Augmenter la part des produits « verts » dans l'achats des produits d'entretien et des fournitures de bureau en privilégiant les écolabels qui proposent des produits recyclés et recyclables. 4. Mettre en place un système de commandes groupées par communautés de communes
2	**Augmenter la part des produits locaux lors des achats**	1. Les paniers de fin d'années 2. La marque « PARC » 3. Communication régulière auprès des élus et sur l'intérêt de consommer local	1. Communiquer et relancer les collectivités pour augmenter le nombre de réponses aux bons de commandes envoyés pour les paniers de fin d'années.. 2. Communiquer et valoriser la marque « PARC », faire circuler la liste des producteurs et des produits locaux marqués 3. Création de plaquette de communication et mise à disposition lors de réunion
3	**Diminuer les organismes génétiquement modifiés (OGM)**	1. Mise en place de la déclaration de garantie sans OGM 2. Etiquetage « sans OGM » 3. En attente par rapport au nouveau décret	Sensibiliser les producteurs et les consommateurs
4	**Mise en place d'un réseau de collectivités éco-responsables**	1. Mise en avant de collectivités exemplaires 2. Echanges d'idées et d'actions entre les collectivités 3. Maintien d'un réseau actif	Réaliser deux à trois réunions d'informations et de rencontre par an sur les différents thèmes touchant l'éco-responsabilité.
5	**Etude de faisabilité**	Réalisation d'une étude de faisabilité à l'automne 2012 par le Cabinet Conseil et Assistance aux Marchés Publics, sur les achats des collectivités du PNR,	Devis à faire

Complément d'information sur les différentes actions

- L'engagement d'une collectivité dans une démarche de réduction des produits phytosanitaires nécessite une communication en amont auprès des habitants sur l'intérêt d'une telle démarche et les modifications d'entretien des espaces verts qu'il vont observer.
- Dés la conception d'un nouvel espace vert, il faut privilégier des espèces connues pour leurs faibles besoins en eau ou pour la tolérance à la sècheresse. Les arbustes à floraison estivale ont des besoins en arrosage moindres que les massifs plantés d'annuelles du fait d'un enracinement assez profond.
- Participer au concours Villes et Villages Fleuris qui prend en compte dans sa grille d'évaluation le patrimoine paysager et végétal, le cadre de vie et de développement durable et les animations et la valorisation touristique.
- La fiche sur la taille douce des végétaux est disponible au PNR
- Bureau d'étude pour réaliser des plan de désherbage:

Nom du bureau d'étude	Coordonnées	Devis (20 communes)
La FREDEC	Complexe Agricole d'Auzeville 2 route de Narbonne CS 12267 31322 Castanet-Tolosan Cedex 05 62 19 22 30	?
SCE Aménagement et Environnement	Immeuble Octopussy- Bâtiment B 16 Avenue Europe 31520 Ramonville-Saint-Agne 05 67 34 04 40	?

Programme d'action sur les espaces verts

Objectif : S'engager dans une démarche de réduction de l'utilisation de pesticides et de maintien des espèces locales

Actuellement, l'utilisation excessive de produits phytosanitaires, que ce soit par les agriculteurs, les particuliers ou les collectivités posse de sérieux problèmes en matière de santé publique. En 2009, l'Agence de l'eau Adour-Garonne a établie que 98% des points de suivi des cours d'eau et 53% des points en eau souterraine présentent une contamination par les pesticides. Réduire l'usage de ces produits est donc devenu une priorité afin de préserver la qualité des rivières et des nappes, réduire les coûts de traitement des eaux mais aussi pour préserver la santé des habitants et des agents d'entretien.

Pour s'engager dans une démarche de développement durable, il y a 5 étapes à respecter :

1. Réaliser un diagnostic des pratiques de traitement et d'équipements de la commune: local de stockage des produits, les pratiques avant, pendant et après le traitement.
2. Elaborer un projet d'amélioration: il apporte des solutions pour répondre aux non conformités et aux pratiques à risque identifiées dans le diagnostic. Ce projet oriente les choix pour atteindre l'objectif fixé à savoir diminuer voire supprimer l'utilisation des pesticides.
3. Former des agents responsables de l'entretien aux techniques alternatives.
4. Acquérir l'équipement prévu dans le projet d'amélioration : matériel alternatif au désherbage chimique, des techniques empêchant les mauvaises herbes de s'installer….
5. Communiquer: il est nécessaire d'expliquer la démarche aux administrés pour qu'ils de soient pas surpris par la présence de quelques herbes ou les nouveaux aménagements des espaces verts.

La charte du PNR des Pyrénées Ariégeoises reprend cette problématique des espaces verts en essayant de mobiliser tous les acteurs potentiels.

Article 4.1.2: Stimuler l'adaptation des comportements

« L'objectif est d'inciter et d'encourager l'adaptation des comportements et des pratiques des acteurs dans une perspectives de développement durable:

- impacts directs et induits sur le patrimoine, les paysages et la biodiversité, impacts économiques et humains, etc;
- sensibiliser à la préservation de l'environnement et des ressources, à la préservation de la biodiversité, à la gestion des forêts, à l'économie d'eau, aux risques naturels, à la prévention/tri des déchets;
- inciter les acteurs du Parc à l'adoption de pratiques éco-citoyennes et éco-responsables. »

Article 7.2.8: Lutter contre les pollutions biologiques

« Le rôle du Parc est de limiter la pollution génétique du patrimoine local, en limitant la propagation des espèces Envahissantes et l'introduction d'espèces exogènes »

N°	Actions	Descriptif des actions	Eligibles	Mise en œuvre	Budget	Financeurs	Taux de financement	Prix plafond	Critères d'obtention / Remarques	Appui du SMPNR
1	**Sensibilisation et communica-tion**	Explication de la démarche « zéro phyto » aux administrés	Collectivités	**Facile**	**Faibles**	Agence de l'eau Adour-Garonne	50% De 25 à 50% 25%	/	Qui s'engagent dans une démarche « zéro photo » à échéance de 3 ans, quelle que soit leur localisation; Ou concernées par les zones à enjeu « eau potable » du SDAGE (ZOS, ZPF); Ou situées dans un Plan d'Actions Territorial (PAT). Pour les collectivités qui inscrivent une clause concernant la réduction de l'utilisation des phytosanitaires dans un contrat de partenariat avec l'Agence. Pour les autres collectivités.	- Montage des dossiers - Suivi et animation - Evaluation
2	**Etudes**	Diagnostic des pratiques, projet d'amélioration, , plan de gestion différenciée, opérations groupées de plan de désherbage	Collectivités	**Moyen**	**Elevé**	Agence de l'eau Adour-Garonne Conseil Général Conseil Régional	50% De 25 à 50% 25% ?? 20%	/ / /	Qui s'engagent dans une démarche « zéro photo » à échéance de 3 ans, quelle que soit leur localisation; Ou concernées par les zones à enjeu « eau potable » du SDAGE (ZOS, ZPF); Ou situées dans un Plan d'Actions Territorial (PAT). Pour les collectivités qui inscrivent une clause concernant la réduction de l'utilisation des phytosanitaires dans un contrat de partenariat avec l'Agence. Pour les autres collectivités. / / 30 à 50% à la charge des collectivités	- Montage des dossiers - Suivi et animation - Evaluation
3	**Investissement pour réduire l'utilisation de pesticides**	Aide conditionnée à l'élaboration d'un projet d'amélioration démontrant l'intérêt de l'investissement et la formation des applicateurs.	Collectivités	**Moyen**	**Moyen**	Agence de l'eau Adour-Garonne Conseil Régional	50% De 25 à 50% 25% 20%	/ /	Qui s'engagent dans une démarche « zéro photo » à échéance de 3 ans, quelle que soit leur localisation; Ou concernées par les zones à enjeu « eau potable » du SDAGE (ZOS, ZPF); Ou situées dans un Plan d'Actions Territorial (PAT). Pour les collectivités qui inscrivent une clause concernant la réduction de l'utilisation des phytosanitaires dans un contrat de partenariat avec l'Agence. Pour les autres collectivités. /	- Montage des dossiers - Suivi et animation - Evaluation